8e ANNEE — QUEBEC, SAMEDI, 13 AOUT 1881 — NUMERO 8

ABONNEMENTS.

Par an..... $1.00
Six mois..... 0.50

(*Payable d'avance.*)

Pour pouvoir discontinuer, il faut avertir au moins quinze jours avant l'expiration d'un terme de pas moins de 3 mois et payer tous les arrérages.

LE CULTIVATEUR.

Edition Hebdomadaire du CANADIEN.

ANNONCES.

Première insertion..... $0.10
Autres insertions..... 0.05
Naissance, mariage ou décès 0.50

Les annonces suivantes seront insérées pour UN CENTIN le mot:

Demandes d'emploi.—Demandes de domestiques ou employés. Annonces pour chambre ou pension

L. J. DEMERS & FRÈRE, Éditeurs-Propriétaires.

BUREAU : 38 et 40, rue Ste Famille, Québec.

Sommaire des matieres.

1ÈRE PAGE.

Agriculture: de la fenaison.—Conduite regrettable.

2IÈME PAGE.

L'opinion des électeurs. — Polémique. — France et liberté. — L'opinion d'un journal américain.—Le lieutenant-gouverneur d'Ontario.—L'Université.—Pas perdu.—Beau projet.—Argenteuil.—Les chemins de fer en France.—Question.—Sir John MacDonald.

3IÈME PAGE.

Souvenirs de voyage d'un soldat de Pie IX. —Montréal s'acquitte de sa dette.—Entrevue. — La province d'Ontario.—L'hon. procureur-général.—La *Gazette des Campagnes*.—Les embaucheurs de matelots.—Le district de Québec.—Mort de Mgr Desautels.—Sa Grâce l'archevêque de Québec.—Allemagne.—Le lac St-Jean.—Le Québec Central.—Nouvelles des chemins de fer.—Petites chroniques.

4IÈME PAGE.

M. Chapleau en France.—Allemagne.—La population de la province de Québec.—Funérailles.—Son Honneur le juge Rainville.—Vente de limites.—Une victoire canadienne.—La nouvelle église du faubourg St-Jean.

5IÈME PAGE.

Bibliographie.—La pauvreté et l'honnêteté

6IÈME PAGE.

Horribles détails: un assassin de quinze ans.—Rome.

7IÈME PAGE.

Les complications européennes. — Ordres religieux.—Le propagateur de la dévotion à Ste-Philomène.—Les commissaires du port de Montréal.—Bou-Amena.—Chronique de Trois-Rivières.—Correspondance de Coaticook.

8IÈME PAGE.

Télégraphie générale.

9IÈME PAGE.

Télégraphie générale (*suite*). — Nouvelles locales.

10IÈME PAGE.

Nouvelles générales : Un faux baron.—Avis aux militaires.—Lorette.—Nouvelles de Berthier.—Nouvelles de Trois-Rivières.—Nouvelles de Sorel.—Nouvelles de Montréal.—Nouvelles de Nicolet.—Nouvelles de Joliette.—Nouvelles américaines.—Nouvelles de France.—Faits Divers.

11IÈME PAGE.

Faits Divers (suite).—Variétés: le salut chez les différents peuples.—Le coq d'Abdul-Aziz.—Pour rire.

12IÈME PAGE.

Revue Commerciale.—Bulletin Financier. —Bulletin Commercial.—Annonces mensongères.—Une plaisanterie malheureuse.

13IÈME PAGE.

Feuilleton littéraire : La forêt ou l'abbaye de Saint-Clair.

14IÈME PAGE.

La forêt ou l'abbaye de Saint-Clair (suite).

15IÈME PAGE.

La forêt ou l'abbaye de Saint-Clair (suite).

16IÈME PAGE.

La forêt ou l'abbaye de Saint Clair (suite). —Repos et confort pour ceux qui souffrent. —Annonces.

QUEBEC

SAMEDI, 13 AOUT 1881.

AGRICULTURE.

DE LA FENAISON.

(*Suite.*)

Nous sommes en pleine fenaison. Dans le district de Québec, la récolte du foin n'est pas très abondante. Toutefois, les pluies de la fin de juillet ont eu pour effet de donner de la vigueur à la végétation—comparativement peu avancée—dans la région du bas St-Laurent. Les prairies basses surtout donneront un rendement auquel on était loin de s'attendre au commencement de la saison. Le foin des terres fortes sablonneuses, plus maltraité par la séchereresse, a moins bénéficié des averses. Les derniers orages ont retardé quelque peu les travaux de la récolte du fourrage; mais, c'est un mal pour un bien, comme disent nos agriculteurs, car les grains ont beaucoup profité des pluies que nous avons eues jusqu'à ce jour.

* * *

Au sujet du fanage, dont nous avons à parler aujourd'hui, il y aurait beaucoup à dire; la discussion des systèmes préconisés par de savants agronomes pourrait donner lieu à de longs écrits. Mais, on le conçoit, il serait inopportun de faire ici des dissertations de ce genre.

Les cultivateurs de notre province ne connaissant encore qu'imparfaitement les préceptes les élémentaires de la science agricole, il serait assez difficile de leur inculquer du premier coup des principes, qui demandent assez d'étude, comme c'est le cas pour ceux de la physiologie végétale.

Il suffit donc de se borner à des questions pratiques, dont on peut se rendre compte, sans efforts de jugement, on sans étude préparatoire.

* * *

Le fanage à la fourche est très simple, n'exigeant que bien peu d'expérience. Mais il a le désavantage d'être lent. Sur des fermes de grande étendue, lorsque le personnel n'est pas très nombreux, il arrive le plus souvent que, faute de bras pour le remuer et le faire sécher, du foin qui aurait pu être fermé aujourd'hui ne le sera que demain. Aussi la pluie ou la rosée survient-elle, le fourrage perd beaucoup de sa valeur. L'action de l'eau, suivie de celle du soleil, a pour effet de le faire blanchir et de lui enlever une partie de son arôme, si ce n'est pas plus.

Un moyen à éviter cet inconvénient — et c'est le mode le plus sûr — consiste à se servir de la faneuse mécanique, instrument des plus utiles aux cultivateurs, surtout depuis qu'ils fauchent à la machine. D'aucuns prétendent même que, sous plusieurs rapports, la faneuse est supérieure en utilité à la faucheuse. Nous ne sommes pas prêt à soutenir cette opinion ; toutefois, il nous est bien permis de la compter comme preuve de l'importance du travail exécuté par le mécanisme en question.

* * *

La faucheuse laisse le foin uniformement étendu. Une couche non-conductible se trouve sur le dessus, exposée aux rayons du soleil, tandis qu'en dessous l'herbe fauchée reste humide toute la journée. Arrive la faneuse, elle relève le fourrage légèrement, l'étend en tout sens, et dans les meilleures conditions, pour qu'il puisse sécher promptement et d'une manière uniforme. De la sorte la dessiccation se fait avec rapidité, si bien, qu'on peut engranger le foin le même jour du fauchage.

* * *

Non-seulement, la faneuse mécanique exempte les bras de beaucoup de travail, et fait un bon ouvrage, mais en faisant usage de cet instrument, le fermier est en mesure de préparer pour l'engrangement, dans l'après-midi, toute le fourrage qu'il aura coupé pendant la matinée. De plus, même en ne tenant point compte de l'économie de la main-d'œuvre, il est un autre point de la plus haute importance : L'emploi de la faneuse, par son travail prompt et efficace, contribue à donner au foin une valeur de une à trois piastres par tonnes en sus du prix qu'il vaudrait sans une préparation aussi soignée.

* * *

La faneuse dite américaine est celle qui convient le mieux pour nos fourrages. Elle se compose d'une serie de fourches en acier élastiques et fixées à un arbre coudé et reliées au bâti de la machine par un bras à charnières. Le mouvement est donné par les roues et transmis à l'arbre coudé par de forts engrenages. Les fourches reçoivent ainsi un mouvement d'avant en arrière et de bas en haut. Le foin est soulevé et divisé exactement comme par la main de l'homme, et il n'y a à craindre aucun engorgement. Le conducteur sur son siége peut au moyen d'un levier, lever ou baisser les fourches. La machine est munie d'un levier pour l'embrayage et le débrayage. Les essais qui sont faits avec cette faneuse donnent toute satisfaction.

* * *

Dès que le chef d'une exploitation s'aperçoit que le soleil descend sur l'horizon, et qu'il ne reste plus que le temps suffisant pour mettre en veillottes tout ce qui est coupé ou éparpillé, on devrait cesser toute autre besogne pour se mettre à celle-ci avec ardeur. On doit avoir pour principe de ne laisser exposé à la rosée que ce qu'on ne peut soustraire à son influence.

Aussitôt qu'on voit que le foin a acquis un dégré suffisant de siccité, on s'occupe de le rassembler et de le mettre en monceaux.

Si le fourrage est destiné à passer la nuit ou un espace de temps plus ou moins long, il est nécessaire de l'amonceler d'une manière régulière et qui le mette à l'abri des accidents qui peuvent survenir. Moins le fourrage est sec plus petits seront les monceaux, et *vice versâ*. On les dispose souvent en mamelons, qui présentent la forme d'une demi boule. Il est cependant plus avantageux de leur donner celle d'un cône allongé. La pluie a moins de prise, glisse sur les parois extérieures, pourvu que l'on ait pris la précaution de les rendre lisses au moyen du rateau à main.

Ce dernier instrument est encore généralement employé pour rassembler le foin et le mettre en tas. Toutefois, grand nombre de fermiers se servent du rateau à cheval, qui est d'une grande utilité, car il permet de rentrer rapidement les foins ausitôt après la fenaison et suite de garantir la récoltes contre les intempéries. Une fois le foin coupé et fané, il est possible, sans doute, de le garantir contre l'action alternative des pluies et du soleil en le mettant en melon; mais il vaut beaucoup mieux le rentrer immédiatement après la fenaison. Le rateau à cheval est un instrument essentiel de toute ferme bien administrée; on ne peut s'en passer pour conjurer les accidents inséparables de de la culture. En tout temps, il est utile, non-seulement à cause de l'économie de la main-d'œuvre qu'il produit, car un rateau à cheval remplace 20 ouvriers ou ouvrières, mais encore par le surplus de récolte qu'il fournit en supprimant le glanage par le rateau à la main.

* * *

Dans ce que nous avons dit jusqu'ici, nous avons supposé que la température et les localités favorisent la dissiccation du foin; il n'est pas rare que les pluies, les orages viennent déranger les calculs du cultivateur.

Lorsque la température change tout à coup, au moment où l'herbe est déjà coupée, on se gardera bien de la répandre, mais on la laissera en andains et en veillottes. Du reste on se persuadera bien que, pour que la dissiccation soit arrivée à un degré convenable, il n'est pas nécessaire que la totalité de l'eau de végétation soit évaporée. Tous les bons praticiens savent que le foin emmagasiné, pour être de bonne qualité, doit subir une fermentation légère et insensible, qui manifeste sa présence dans le tas par une sueur qui en couvre la surface. Ainsi, lorsqu'un foin n'est pas parfaitement sec, et que la pluie menace, ne craignez pas de le rentrer, il n'en sera que meilleur. Si vous avez des doutes sur sa conservation, mélangez-le par couches alternatives avec du foin vieux et bien sec, de la paille, ou employez le sel.

———oo———

Conduite regrettable.

Nous nous sommes abstenu de prendre part aux polémiques qui se sont soulevées à propos de la question de l'Université. Le St-Siége devant être saisi de nouveau de cette grave affaire, il nous a semblé que la position vraie, pour un journal catholique, est d'attendre la sentence de l'auguste tribunal, avec la détermination de s'y soumettre en fils dévoué de l'Eglise.

A notre grand regret, quelques uns de nos confrères suivent une ligne de conduite que nous croyons propre à produire des maux sérieux, à envenimer le différent qui, pourtant, est assez profond, à creuser entre deux fractions des catholiques, un abîme qu'il faudrait plutôt s'efforcer de combler.

C'est ainsi qu'hier le *Journal de Québec* donnait publicité à deux écrits que nous ne saurions laisser passer, pour notre part, sans protester. L'un est une inconvenante provocation à Mgr Ignace Bourget et à Mgr l'Evêque des Trois-Rivières.

On aura une idée du second quand on saura que les membres très nombreux du clergé qui ont signé la pétition au St-Père—publiée il y a quelques jours dans nos colonnes—sont déclarés, jugés et dénoncés comme des hommes plus pervers que le plus perfide des insulteurs que l'Eglise ait comptés en Canada.

"Quand l'honorable Louis Dessaulles a écrit cette "*grande guerre ecclésiastique*," quelle tempête n'a-t-il pas soulevée contre lui ? que d'anathèmes n'ont-ils pas lancés contre lui, ces mêmes prêtres qui aujourd'hui, jettent l'insulte à la face de tout ce qu'il y a de plus vénérable dans l'Eglise et dans l'Etat !

"Et, cependant, M. Dessaulles était à cent coudées en-deçà des prêtres de Montréal.

"Le Sauveur l'a dit : *Celui qui s'élève sera abaissé.* Il était réservé à ces orgueilleux qui ont la prétention de régenter le ciel et la terre, de tomber dans un abîme : et les y voilà enfoncés.

"Ah ! que l'Eglise du Canada aurait bien le droit de gémir en disant avec le prophète Royal : "Si mes ennemis "m'eussent accablée de malédictions, je "l'aurais enduré."

"Mais vous, mes ministres"!! etc. "Que ces infortunés pasteurs méditent bien les paroles qui font suite à ce texte : elles sont pour eux une terrible prédiction."

Il ne s'est rien écrit de semblable dans la presse depuis le jour où M. Cauchon, dans l'excitation d'une ardente polémique, criait au vénérable évêque de Montréal : « Malheur à l'homme par qui le scandale arrive. »

Songe-t-on à l'effrayante responsabilité que l'on prend en représentant, sous d'aussi odieuses couleurs, aux yeux des catholiques, une large portion du clergé, des prélats éminents par leurs vertus et leur science, et dont les longues carrières épiscopales sont remplies d'œuvres qui attestent leur dévouement à la chaire de Pierre ?

Pour l'amour de Dieu, évitons tout ce qui peut tendre à jeter du discrédit sur notre hiérarchie religieuse : elle est le fondement de notre force nationale.

Ayons confiance dans la sagesse de Rome : qu'elle soit notre flambeau, notre boussole, notre guide, notre étoile !

Le pape Léon XIII, dont la diplomatie prudente fait l'admiration des chancelleries européennes, saura bien nous donner l'harmonie et la paix.

L'opinion des electeurs.

Nous constatons avec plaisir que plusieurs de nos confrères sont, comme nous, d'avis que l'abolition de la Cour Suprême doit être l'un des articles du programme conservateur aux élections prochaines. C'est le moyen pratique d'obtenir justice et de débarrasser le pays du fardeau de cette institution dans laquelle personne n'a confiance. La majorité des députés lui est hostile, mais les exigences de parti, la pression exercée par les collègues du premier-ministre, à sa demande, ont eu leur effet. Puis des promesses de réformes avaient été faites : elles n'ont pas été tenues : nous aurions peut-être tort de nous en plaindre, car une seule réforme est de nature à satisfaire l'opinion : l'abolition pure et simple de la Cour Suprême.

Quel est celui des comtés de cette province qui est favorable à ce tribunal ? Nous n'hésitons pas à dire que les promesses faites par le parti conservateur ont été, dans un grand nombre de divisions, la cause de notre succès contre les candidats du cabinet McKenzie.

Puisque la campagne de 1878 n'a pas porté ses fruits, nous allons la recommencer avec une vigueur nouvelle. Si les électeurs veulent le maintien d'une cour qui est une source constante de dangers pour leurs droits, en même temps qu'un sujet de dépenses très élevées, nous serons bien forcé d'accepter le verdict. Mais nous savons d'avance quelle sera leur attitude !

A la session de l'hiver prochain, la question viendra de nouveau devant le parlement. Les adversaires de la Cour Suprême sont déterminés, qu'on le sache bien, à faire de l'agitation jusqu'à ce que le succès couronne leurs efforts.

———oo———

Il fait chaud, bien chaud, très chaud.

Comme nous sommes devenu la plus paisible des gazettes de l'Amérique du Nord, nous n'avons pas de violente polémique sur les bras : nous regardons faire les autres, qui s'entredévorent, et font de leurs mieux pour s'arracher les yeux de la tête.

Le *Globe* et le *Mail* se donnent avec prodigalité des démentis d'une ampleur audessus de tout reproche.

La *Minerve* abîme M. Fréchette, pendant que la *Patrie* mitraille M. Tassé.

Cette guerre nous amuse. M. Fréchette fut un peu mêlé, croyons-nous, aux projets fameux de coalition, et l'un des rédacteurs de la *Minerve* tint les pattes du veau gras qui fut immolé pour célébrer le retour de « notre poëte » du beau pays de France.

Deux confrères qui ne donnent pas l'exemple de l'amour fraternel, ce sont le *Courrier de St Hyacinthe* et l'*Union*. Ils se rendent la vie amère !

L'*Union des Cantons de l'Est* a reçu notification d'un journal quelconque —nous ne savons plus lequel, mais c'est un néophyte—d'avoir à sortir au pas accéléré des rangs conservateurs. Filez, M. Toussignant, vous avez l'audace de penser et, qui plus est, de dire votre pensée. Votre utilité a cessé ! Vous étiez bon pour organiser contre M. Laurier cette lutte qui porta le coup de mort au gouvernement de M. McKenzie dans le Bas-Canada : Vous étiez bon pour vous exposer à des poursuites et à payer des dommages-intérêts ! Mais voici que vous nous avisez d'avoir une opinion : perdez-vous donc la carte ?

Sachez que les conservateurs vrais sont ceux qui ont offert des portefeuilles à M. Mercier et à deux autres libéraux, qui se sont déclarés prêts à jeter hors du cabinet messieurs Ross, Loranger etc., etc., à abolir le conseil législatif.

Si vous ne comprenez pas cela, M. Toussignant, vous êtes en arrière de votre siècle et proclamé idiot. Allez-vous en !

———oo———

FRANCE ET LIBERTE.

Don Carlos, expulsé de France pour le crime affreux d'avoir assisté, le quinze juillet, à la messe de la St-Henri, s'en est allé tout droit en Angleterre, où il a été accueilli avec les égards dus à son rang. Le prince de Galles lui a fait visite à son hôtel.

Don Carlos est le neveu du comte de Chambord, pour lequel la messe du quinze juillet est célébrée annuellement. Il était donc tout naturel que le prince espagnol fût présent à cette cérémonie purement religieuse.

Les grands esprits qui président aux destinées de la France n'en ont pas jugé ainsi : ils entendent la liberté d'une autre façon. Don Carlos a reçu l'ordre de quitter le sol français sous vingt-quatre heures ! Ça lui apprendra, à lui et à ses pareils, à menacer la république en allant à la messe !

Pour la même offense de lèse-république, vingt-sept élèves de l'école de St-Cyr ont été chassés sans merci par le ministre de la guerre, le courageux général Farre. Dans ce nombre, il y a deux fils d'un lieutenant-colonel, M. de Lambilly, qui a donné son sang pour la patrie en 1871.

Et l'on parle de liberté en France ! Nous suivons avec attention, avec intérêt, la politique de ce pays. Nous le plaignons de vivre sous un aussi détestable régime, et nous ne concevons pas, qu'en face des persécutions dont ils sont les victimes, tous les groupes conservateurs ne puissent s'unir en un seul grand parti, pour balayer les tyrans qu'une émeute anti-patriotique a portés au pouvoir, et qui ne s'y maintiennent que par un despotisme révoltant.

Le cœur de la nation n'est pas avec les hommes actuels. Et cependant, ils reviendront des élections du vingt et un d'août en forte majorité. La pression officielle, la terreur, le fonctionnarisme feront leur œuvre.

Attendons-nous à pis que ce que nous avons vu. La Chambre future dépossèdera les communautés et institutions catholiques de leurs biens, au profit de l'état et de l'instruction laïque : le budget des cultes sera probablement supprimé.

La représentation actuelle a terminé sa carrière d'une façon qui fait présager toutes les iniquités possibles, en remettant en vigueur un décret de 1791 transformant la basilique de Ste-Geneviève en Panthéon.

———oo———

L'opinion d'un journal americain.

Pendant que nos libre-échangistes se bouchent les oreilles pour ne pas entendre et se ferment les yeux pour ne point voir, la presse américaine observe avec intérêt quels sont les effets de notre législation protectionniste de 1879. Le *Chronicle*, de New-York, le journal commercial le plus important des Etats-Unis, s'est renseigné avec soin sur le mouvement des affaires au Canada et l'apprécie comme suit :

« Il ne paraît pas que le peuple de la Puissance souffre beaucoup de l'opération des nouvelles lois fiscales. Il est certain que le Canada a progressé sous le nouveau régime. Il est également certain que le tarif canadien a été défavorable aux Etats-Unis. »

Le *Chronicle* publie les chiffres de notre commerce extérieur, qu'il emprunte au dernier rapport annuel, pour prouver combien les exportations des Etats-Unis au Canada ont diminué depuis que nous avons pris la ferme et sage décision de protéger nos industries contre la concurrence ruineuse de nos voisins. Il ajoute :

« En considérant ces chiffres nous ne pouvons douter que la politique protectionniste du Canada ne nous ait été désavantageuse. Les chiffres suivants démontrent bien toute l'étendue du changement. En 1878, l'année antérieure au nouveau tarif, la valeur des produits américains, entrés pour la consommation au Canada, s'est élevée à $48,631,739. Des droits au montant de $4,794,599 ou 9¾ pour cent ont été payés sur ces produits. En 1880, l'importation au Canada des produits américains n'était que d'une valeur de $29,346,948, et les droits dont ces produits étaient frappés s'élevaient à $4,521,311 ou un peu moins de 15½ pour cent. Nous devons d'autant plus regretter cet état de choses qu'il est un nouvel obstacle au retour de la réprocité commerciale entre les deux pays. Depuis l'abrogation, en 1866, du traité de réciprocité de 1854, les hommes d'Etat et les négociants canadiens ont toujours été anxieux de faire un nouveau traité avec les Etats - Unis.....

« Cependant rien n'a été fait. Le sujet a été mentionné au Congrès, et il a été quelque peu question de nommer une commission chargée de s'entendre avec les autorités canadiennes. Mais Sir Leonard Tilley nous dit maintenant que l'opération du nouveau tarif a été si satisfaisante que le retour à la réciprocité serait accompagné de graves inconvénients..... Les autorités canadiennes n'ont évidemment plus l'intention de prendre l'initiative dans l'affaire. En conséquence, il nous reste à nous rendre bien compte des faits et à dire si nous voulons voir continuer cet état de choses, ou si le temps n'est pas venu d'abandonner une politique qui menace de nous exclure du marché de notre plus proche voisin qui était jadis l'une de nos meilleures pratiques. »

Comme on le voit, il y a encore chez nos voisins des gens qui croient que les Etats-Unis se sont trompés en mettant des entraves aux relations commerciales des deux pays. Nous avons attendu longtemps, trop longtemps peut-être, espérant toujours que de meilleurs conseils prévaudraient, qu'une fois la mauvaise humeur passée l'on se déciderait à revenir à une politique plus sensée. Nous avons même sollicité, croyant que c'était un moyen de vaincre l'obstination de ceux qui avaient abrogé le traité de 1854 par une mesquine vengeance. Tout a été vain, et nos démarches sont restées sans résultat. C'est alors que nous avons pris la décision de donner à la République américaine la réciprocité de tarif puisqu'elle persistait à nous refuser la réciprocité commerciale.

Sans doute que le Canada serait encore prêt à faire un traité avec les Etats-Unis. Sir Léonard Tilley l'a dit à St-Jean, Nouveau-Brunswick, il y a quelques jours. Mais nous ne prendrons pas l'initiative, et après avoir longtemps tenté de vains efforts auprès de gens qui ont fait peu de cas de notre importance commerciale, nous attendrons qu'ils soient assez bien convaincus de leur faute pour venir, de leur propre mouvement, nous offrir des conditions d'échange qu'ils nous auraient refusées avec hauteur il y a cinq ans. Nous ne ferons rien pour hâter ce jour, sachant bien que les américains ne rechercheront la réciprocité avec le Canada que s'ils croient y trouver leur compte. Il serait inutile pour nous de renouveler des arguments qui paraîtraient intéressés, et qui auraient moins d'effet sur l'esprit de nos voisins que l'expérience qu'ils acquièrent tous les jours de notre détermination de nous protéger contre la concurrence extérieure.

———oo———

Le lieutenant-gouverneur d'Ontario, M. Robinson, a échappé, paraît-il, à deux reprises, à l'assassinat. Il y a quelques semaines des personnes s'introduisirent dans son bureau privé : on crut alors que c'étaient des voleurs, bien que rien n'eût été enlevé.

Mais ces jours derniers, on découvrit sous le trottoir qui conduit à l'hôtel du gouvernement, trois canistres, ressemblant à des canistres d'huitres, et dans lesquels se trouvait de la nitro-glycérine.

Des mesures ont été prises pour la protection de Son Honneur.

———oo———

L'Universite.

Il est absolument certain que Mgr Ignace Bourget partira pour Rome. Quelle que soit l'opinion d'un chacun sur la question qu'il s'en va débattre, on ne peut s'empêcher d'admirer la rare énergie de ce vétéran du sacerdoce qui, malgré ses quatre-vingts ans, se jette dans la lutte avec l'ardeur d'un homme dans la force de l'âge.

On assure qu'une commission spéciale sera nommée par le St-Père pour entendre les parties dans l'affaire de l'Université.

D'aucuns disent que M. Chapleau se rendra à Rome pour appuyer Mgr Racine et M. le Grand-Vicaire Hamel.

———oo———

Pas perdu.

Les bonnes gens, à la robuste foi politique, disent : comme c'est dommage que M. Chapleau ne soit pas ici ! Disons avec eux que c'est vraiment dommage. Toutefois, ce qui est différé n'est pas toujours perdu : et à son retour il sera temps encore de lui demander ce qu'il a à dire au sujet de ce que quelques-uns de nos confrères appellent « les révélations » de M. David. Le *Canadien*, qui sait depuis des mois le court et le long de ces tentatives de coalition, qui en a parlé avant aucun autre journal, ne sera pas au nombre des curieux qui s'empresseront de faire subir un interrogatoire au premier ministre. Il s'expliquera, ou il gardera le silence : pour nous, c'est absolument égal : nous n'en serons ni plus ni moins avancé. Nous croyons sans peine qu'il ne daignera pas, en apparence, prêter la moindre attention aux reproches sanglants, aux menaces assez peu déguisées, aux protestations que l'on a entendus depuis les « révélations » de M. David, qui n'a rien révélé du tout ; ce qu'il a dit étant de notoriété publique.

———oo———

Beau projet.

L'un des derniers numéros du *Courrier de Bruxelles* nous a apporté le prospectus de la « Société générale des publications internationales et de l'agence télégraphique universelle. » Le Pape est très favorable au projet et lui a publiquement donné son concours. Nous augurons les résultats les plus avantageux de cette entreprise au point de vue catholique. Les agences européennes sont toutes plus ou moins hostiles à l'Eglise, et l'idée de la nouvelle combinaison répond à un besoin réel. Le président du bureau de direction est le marquis de Baviera, directeur du journal l'*Osservatore Romano*. Le siége principal des affaires est à Paris. Les actions sont de 500 francs : 125 francs payables en souscrivant, 125 francs quatre mois après la cloture de la souscription, et la balance à des époques déterminées par les besoins de la société.

———oo———

Argenteuil.

Les nouvelles du district électoral d'Argenteuil sont toutes favorables à la canditature de l'hon. M. Abbott, le candidat conservateur. Le *Herald*, de Montréal, reproche vertement aux libéraux d'Argenteuil d'avoir fait annuler la dernière élection, puisqu'ils sont incapables de trouver un candidat. Le Dr Christie, l'ancien adversaire de M. Abbott, sachant la défaite certaine, ne veut pas faire une lutte inutile.

Il est tout probable que M. Abbott sera élu par acclamation samedi, le six du courant.

———oo———

Pendant l'année 1880, les compagnies de chemins de fer en France, ont émis cent trente-neuf millions de billets de passage — onze millions pour passagers de première classe ; quarante deux millions pour passagers de seconde classe et quatre-vingt-six millions de troisième classe.

Les accidents sur les chemins de fer français sont très peu nombreux : en 1880 une personne par chaque sept millions de voyageurs a été tuée.

L'Amérique a des leçons à prendre sous ce rapport.

———oo———

Question.

Le ministre de la milice est ici : c'est le temps de savoir ses intentions par rapport au général Luard. Le susdit général était-il dans son droit ou dans son tort en écorchant vif un vrai major de nos milices, qui avait oublié d'avaler un manche à balai avant d'aller à la parade, et qui, en conséquence de cet oubli funeste, n'était pas aussi roide qu'un officier directement importé de la Grande-Bretagne ?

———oo———

Les dernières nouvelles disent que Sir John A. MacDonald est beaucoup mieux et en voie d'une guérison complète.

Souvenirs de voyage d'un soldat de Pie IX.

Pendant les deux années et quelques mois que j'ai servi comme zouave dans l'armée pontificale, j'ai parcouru tous les Etats de Notre Saint-Père que j'ai visités avec le plus grand soin possible. J'ai aussi passé quatorze mois dans la Ville des Pontifes que j'ai étudiée jusque dans les moindres détails. Tous les renseignements que je puisai alors, je les ai consignés dans mon agenda comme un précieux souvenir que je devais léguer à mes enfants. Je me disais : Ces notes seront peut-être le seul héritage qu'ils recevront, lorsque je devrai quitter cette vallée de larmes.

Mais, comme l'homme est faible par nature, je me suis laissé pervertir par des amis et des personnes étrangères, et, avec ces notes prises sur les lieux mêmes, j'ai fait une brochure qui est maintenant sous presse et sera livrée au public à la fin du présent mois.

Je n'ai pas la prétention de me poser en littérateur. Je veux être simplement un narrateur véridique, et rien de plus.

Dans cet ouvrage, j'exposerai ce que les zouaves canadiens ont fait à Rome, les privations qu'ils ont eu à supporter, et comment on les a jugés au Canada et à l'étranger. Je décrirai vingt-cinq villes des Etats-Pontificaux, en mentionnant les souvenirs historiques et religieux qu'elles rappellent. Vous aurez l'occasion, si vous me lisez — je l'espère — de parcourir Rome ancienne, Rome pendant les persécutions et Rome actuelle. Un chapitre sera consacré à l'histoire du règne de l'immortel Pie IX ; un autre chapitre traitera de ses noces d'or et du concile du Vatican. Je parlerai de plus du peuple romain, de sa foi, de sa charité et de ses divertissements, de la reine du peuple romain, des officiers des zouaves pontificaux, et enfin je m'efforcerai de retracer au long la célèbre retraite de Viterbe, la lâche conduite de Victor-Emmanuel ou de ses généraux, et la prise de Rome le 20 septembre 1870.

Cette brochure (in-12), qui aura pour titre « Souvenirs de voyage d'un soldat de Pie IX », sera divisée en vingt-trois chapitres et renfermera plus de trois cents pages. Le prix du volume est fixé à **50 CENTS.**

J'invite respectueusement les personnes qui voudront bien souscrire à mon ouvrage, à le faire au plus vite, afin que je puisse déterminer le nombre des exemplaires à tirer ; elles pourraient s'adresser à l'auteur — sans orgueil — au bureau du *Canadien*.

C. E. Rouleau.

———oo———

Vendredi la cité de Montréal a réglé ses comptes avec le cabinet de Québec en payant, suivant un arrangement antérieur, le montant de $575,000. Le chèque de la cité est payable le premier novembre.

L'hon. M. Loranger a donné une quittance longuement motivée.

———oo———

Le *Star* publie le compte-rendu d'une entrevue que l'un de ses rédacteurs a eu avec M. J. Perreault, récemment arrivé de France.

Ce dernier croit que le voyage de MM. Chapleau et Sénécal a pour objet la formation d'un syndicat pour l'acquisition du chemin provincial.

Le premier-ministre n'a reçu aucun mandat de la législature pour pareille tentative, et si réellement il est passé en France pour la réaliser, il agit contre le sentiment connu et exprimé de la députation et de la province, sans autorité et en violation des engagements pris.

———oo———

La province d'Ontario n'aura pas droit, avant la fin du parlement actuel, aux quatre nouveaux députés à la Chambre des communes qu'elle obtiendra d'après le résultat du recensement et en vertu de la constitution de 1867. Comme on le sait, le quatrième parlement du Canada ne se terminera pas avant l'été de 1883. Le nombre des députés d'Ontario ne sera porté à 92 que pour les élections générales prochaines et le parlement qui les suivra.

———oo———

Nous croyons savoir que l'hon. procureur général s'est mis en communication avec le ministre de la justice au sujet des dangers auxquels certains bateaux-à-vapeur qui vont en pélérinage à Ste-Anne, exposent leurs passagers. Des mesures énergiques vont être prises.

———oo———

La *Gazette des Campagnes*, publiée à Ste-Anne Lapocatière, est entrée dans sa 19ième année d'existence. Cette publication a eu de grandes difficultés à surmonter, et c'est grâce à l'énergie de son directeur qu'elle a pu se maintenir jusqu'à ce jour. Nous constatons avec plaisir que la *Gazette* a pris de nouvelles forces et qu'elle s'attend à une longue et heureuse vie. Nous lui souhaitons succès de tout cœur.

———oo———

Les embaucheurs de matelots ont commencé leur trafic à Montréal. C'est sans doute un mal pour un bien. Tant que le port de Québec a été le seul à souffrir de cette plaie, le parlement a fait la sourde-oreille. Montréal nous aidera maintenant à obtenir une législation efficace ; car avec le statut actuel l'embauchage est fort difficile à supprimer. La jurisdiction fait défaut aux magistrats de police dans les offenses les plus communément commises.

———oo———

Le district de Quebec.

Bien que la population de notre ville n'ait pas beaucoup augmenté depuis 1871, celle de la région du district de Québec s'est développée considérablement, comme on peut le voir par le tableau suivant :

	Augmentation.
Bonaventure	2,985
Gaspé	5,577
Rimouski	6,373
Témiscouata	3,210
Kamouraska	926
L'Islet	1,400
Montmagny	1,715
Bellechasse	432
Lévis	3,149
Dorchester	934
Beauce	4,768
Lotbinière	351
Mégantic	182
Chicoutimi et Saguenay	6,827
Montmorency	237
Charlevoix	1,290
Portneuf	2,606
Québec (cité)	2,748
Québec (comté)	671
Champlain	4,885
Nicolet	3,350
Augmentation depuis 1871	53,619

———oo———

Nous annonçons, dans une autre colonne, la mort de Mgr Désautels, ancien curé de Varennes. Doué d'une grande énergie, le défunt prélat était un ardent partisan des idées catholiques. Il a pris une part active aux luttes religieuses qui ont eu lieu dans la province. Il était l'un des admirateurs de Mgr Ignace Bourget.

———oo———

Sa Grâce, Mgr. l'archevêque de Québec, arrivée dimanche dernier de Chicoutimi, est partie mardi pour St-Joachim, où elle séjournera pendant quelques jours.

———oo———

ALLEMAGNE.

Les catholiques, après avoir gagné les élections en Bavière, se préparent pour celles du Reichstag de l'empire allemand. Ils sont déterminés à affaiblir autant que possible M. de Bismark. M. Windthorst, le chef du parti catholique, conseille à ses amis d'appuyer les candidats progressistes de préférence à ceux du chancelier.

Ce n'est pas à dire pour cela que les catholiques font une aliance avec les progressistes. Ils se servent de ces derniers comme d'un moyen d'action propre à détruire l'influence de M. de Bismark, qui refuse justice à nos coreligionnaires.

Nous devons avoir les plus ardentes sympathies pour les catholiques allemands dans les luttes si pénibles qu'ils ont à soutenir. Leur fidélité au St-Siége est inébranlable.

———oo———

Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt une série de lettres sur la vallée du lac St-Jean publiée par M. le Dr J. E. Fitzpatrick dans l'*Echo des Canadiens*, de Manchester, N. H. Etats-Unis. M. Fitzpatrick a profité de son séjour de quelques semaines dans cette localité pour renseigner nos compatriotes émigrés chez nos voisins sur la fertilité et les progrès du territoire arrosé par le lac St-Jean. Nous l'en félicitons.

———oo———

Le Quebec Central.

La compagnie du Québec Central demande des soumissions pour les travaux du chemin à partir d'un point de raccordement avec la ligne actuelle jusqu'à eau profonde dans le quartier Lauzon de la ville de Lévis, pour la construction d'un quai et d'une station dans le quartier Lauzon, et pour le prolongement du chemin, sur un parcours de 20 ou 25 milles, depuis St-Joseph jusqu'à St-Georges, Beauce. Les soumissions seront reçues jusqu'au 17 août courant.

———oo———

Nouvelles des chemins de fer.

Les recettes de la compagnie du chemin de fer de Chicago et du Nord-Ouest, pendant la dernière semaine de juillet, accusent un excédant de $79,000 sur la semaine correspondante de 1880. L'excédant pendant le mois de juillet est de $234,000.

×

Les recettes du chemin de fer de Chicago, Milwaukee et St-Paul, pendant la quatrième semaine de juillet, se sont élevées à $493,000 contre $339,358 en juillet 1880 ; augmentation $153,642. Recettes du même chemin pendant le mois de juillet dernier $1,569,000 ; en juillet 1880 $1,026,708 ; augmentation $542,292.

×

Les recettes du chemin de St-Paul, Minneapolis et Manitoba, 4ième semaine de juillet, ont été de $122,800 : une augmentation de $35,800 sur la semaine correspondante de 1880.

Petite chronique.

6 juillet 1881.

Le « père » Doyer — c'est ainsi qu'on l'appelait—a été inhumé aujourd'hui. Il avait cent cinq ans, qu'il portait bien, tout comme sa médaille de milicien de 1812. Jamais je n'ai vu le père Doyer sans sa médaille, accrochée à la basque de son habit. C'était sa gloire, son passe-port ou plutôt son passe-partout.

Il n'était pas riche, tant s'en faut. Il avait des « clients » chez lesquels il passait avec régularité : messieurs Hamel et frère, P. Garneau, Thibeaudeau, Sheynn, Chinic et Beaudet et d'autres, font depuis longtemps au vieux milicien une petite rente hebdomadaire.

Depuis des années, jusqu'au jour où les forces lui jouèrent le tour, il n'a pas souvent oublié de faire sa visite quotidienne aux bureaux du *Canadien*. Il avait droit à un abonnement. Il aimait à lire les journaux, et déclarait que ça n'allait pas comme du temps passé.

Il était bon et honnête. Que par la miséricorde de Dieu il jouisse du repos éternel.

* * *

Depuis 1812 nous avons fait du chemin. Après tout, l'idée représentée par la médaille du « père » Doyer—notre loyauté à la couronne anglaise—ne nous a pas porté malheur. Quelle colonie a grandi plus vite que nous, en conservant son autonomie, en améliorant ses lois, en fondant de solides institutions ?

* * *

J'aime l'Angleterre parceque, sous sa tutelle, ma race s'est fortifiée, développée en toute liberté.

Entre les nations, en est-il une qui pratique plus la liberté que la nation anglaise ? A combien de têtes découronnées donne-t-elle asile et hospitalité, de combien de proscrits est-elle la patrie d'adoption, et souvent la seule qui leur reste ?

* * *

Je suis loin des funérailles du « père » Doyer.

———

8 juillet 1881.

Vous avez un correspondant—Rimbeau—qui a fait une bonne critique du livre de l'abbé Gingras. J'ai lu " Au foyer de mon presbytère, " sans m'endormir, sans m'enuyer, avec p'aisir. Qu'on dise ce que l'on voudra, c'est joliment tourné.

Je comprends, moi qui ne suis pas un favori des muses, que l'important, le *point* pour un poëte, c'est que ses vers soient lus. En vain la rime sera complète, le vers de douze pieds, ni plus ni moins : si on ne peut parcourir une page sans bailler, vous avez manqué votre coup, perdu votre latin.

On lit M. Gingras, on s'amuse à le lire : il est original, son vers dit quelque chose — souvent du nouveau, du piquant. Il est léger, il est gai, il est sans prétention, il cause avec agrément et raille sans méchanceté.

×

A votre place—je parle aux journalistes qu'il a provoqués en duel au " foyer de son presbytère"—j'accepterais le cartel, et " par un beau dimanche " le curé de la paroisse de St-Apollinaire se verrait avec une douzaine de faiseurs de gazettes sur les bras. L'idée que je vous donne n'est pas mauvaise : pensez-y, mais n'en soufflez mot à votre agresseur. Il faut le prendre à l'improviste, " by the throat " comme disait jadis M. Joly, ex-premier-ministre et encore seigneur du Platon, près de St-Apollinaire, comté de Lotbinière.

×

Je trouve excellent le genre de critique de Rimbault. Il y met de la bonne foi, de la vérité : il veut être juste et utile, juste en encourageant le talent réel, utile en signalant les défauts.

Qu'y a-t-il de bon dans ces critiques amères, malicieuses, destinées à satisfaire la vengeance, le dépit, la rancune ?

Le livre de M. Routhier " En canot " a été soumis à ce mode disgracieux de juger les œuvres littéraires. M. Fréchette, qui déteste M. Routhier, l'a " épluché " de son moins mal, phrase par phrase, mot par mot. Le lauréat, qui a fait de beau vers, n'a jamais écrit que de la prose détestable. Sa critique de l'opuscule de M. Routhier est longue, langoureuse, ennuyeuse.

×

" En canot " n'est pas un œuvre monumentale. Son auteur, j'en suis très sûr, n'a jamais songé à en faire la pierre angulaire de sa rénommée. Le titre indique qu'il a voulu produire des pages joyeuses, laisser à sa plume une grande liberté, éviter l'apparat, jeter sur le papier, sans contrainte, le récit d'un voyage agréable.

Et M. Routhier a réussi. Il y a dans ce livre des chapitres vraiment admirables, de fraiches et charmantes descriptions, des idées neuves rendues en bon français.

Quand vous avez commencé à lire " En Canot " vous vous rendez jusqu'au dernier feuillet.

Donc le livre est joli.

×

Les lecteurs de la *Revue Canadienne* sont enchantés d'" Angeline de Montbun " roman canadien publié sous le nom de " Laure Conan."

Laure Conan n'est autre que Mademoiselle Angers, de la Malbaie, déjà connue dans certains cercles pour une femme très distinguée.

———

9 juillet 1881.

M. Mercier était à Québec hier. Je ne puis le voir, lire son nom, entendre parler de lui, sans avoir une pensée pour la coalition, pour M. Chapleau, pour ses collègues voués aux ténèbres extérieures et... pour M. David, qui gémit à fendre l'âme en ces jours mauvais.

M. Mercier est un libéral par nature, par instinct, par instruction. Il a servi sous les drapeaux conservateurs, comme tant d'autres qui, tout en s'appelant des conservateurs, ont les mêmes idées que lui.

Traité haut la main, il est sorti des rangs et est devenu un redoutable adversaire.

Il a étudié le droit sous M. Chapleau.

Sans contredit il a de l'intelligence et de l'étude.

M. Chapleau lui prodigue les éloges, de son banc de ministre—même depuis qu'ils n'ont pu tomber d'accord pour former un cabinet qui, les ayant tous deux comme chefs, eût infailliblement sauvé le pays!

Compromettre le député de St. Hyacinthe, le discréditer aux yeux de ses amis ou l'avoir pour collègue : telle a été la tactique de M. Chapleau. A son point de vue, c'était habile—habile selon les mœurs politiques du jour, qui justifient tout... à condition que le succès ne fasse pas défaut.

Or, l'*affaire* a raté, au chagrin cuisant de M. David qui ne veut pas être consolé.

* * *

Ce tendre et onctueux M. David est-il superbe à ses heures? La coalition lui allait, il en faisait son œuvre, ses amours, son orgueil, sa gloire. Mais il voulait noyer M. Sénécal qui effarouche sa vertu virginale. Au moyen de la coalition, dit-il avec conviction à ses amis, nous décapitions ce diable d'homme !

Charmant ! Sublime ! Ineffable ! Mais, c'était pour affermer et vendre le chemin du Nord à M. Sénécal, que le premier ministre mettait le marché en main à M. Mercier—M. David le sait bien, il l'a écrit, c'est de lui que j'ai appris ce " détail. "

Nister.

M. Chapleau en France.

Le *Canadien* a fait observer que si — comme on l'affirme — M. Chapleau est passé en France pour tenter de vendre le chemin provincial à un syndicat, il agit « contre le sentiment connu et exprimé de la députation et de la province, sans autorité et en violation des engagements pris ».

La *Minerve* trouve « étrange que nous acceptions comme plus ou moins vrais des renseignements qui ont tout ce qu'il faut pour ne pas être acceptés » ; elle nous informe qu'il y a « une loi qui règle nos chemins de fer et quand on a la loi en sa faveur on pourrait aussi bien attendre un peu avant de condamner ».

Oui, oui : nous savons qu'il y a une loi qui ne permet pas l'aliénation de la plus précieuse propriété de la province sans l'assentiment de la législature. Nous savons autre chose aussi, surtout que le premier ministre a déclaré, sur les pressantes sollicitations et instances de plusieurs des députés qui appuient son cabinet, qu'aucune démarche ne serait faite dans la vacance, qui serait de nature à mener à une vente ou un affermage du chemin provincial.

La Chambre s'est montrée très particulière à ce propos, et elle n'a pas même voulu reconnaître au cabinet le droit de faire des arrangements de trafic avec d'autres voies, sans que tels arrangements fussent préalablement soumis à son examen. La clause dix-sept des résolutions présentées par M. Chapleau, dut en conséquence être retirée par le chef du gouvernement, qui prit occasion d'affirmer, de nouveau, qu'en face du sentiment de la législature, il ne pouvait être question, pour le cabinet, de songer à aliéner le chemin.

En dépit de ces déclarations pourtant si formelles, la Chambre crut devoir adopter la motion suivante :

" Et cette Chambre déclare qu'elle a confiance que le gouvernement, *conformément aux déclarations qu'il a déjà faites*, en cette Chambre, ne fera aucune transaction qui *tendrait* à aliéner et affermer la propriété du chemin de Q. M. O. et O. sans la soumettre à cette Chambre, et que le gouvernement *ne fera aucun acte administratif tendant* à compromettre l'avenir de cette entreprise et à lui imposer des charges de nature à en diminuer la valeur. "

Une législature peut-elle manifester ses volontés avec plus de force, plus de clarté ?

Les déclarations du premier ministre, les intentions exprimées de la députation, ne pouvaient, il semble, laisser place à aucune équivoque.

L'opposition nous fit, toutefois, la prédiction que la Chambre serait moquée et qu'aucune attention ne serait prêtée à ses ordres.

Le langage de la *Minerve* est propre à donner raison à Messieurs Joly, Irvine, etc.....Que dit notre confrère :

Les ministres peuvent toujours préparer un contrat ; c'est même leur devoir, puisqu'ils sont chargés de l'administration des affaires de notre province. Quand ils voudront le faire accepter par la législature, celle-ci donnera son opinion et rendra son verdict.

Ainsi, malgré l'ordre catégorique de la Chambre, en dépit de déclarations réitérées, d'assurances précises, M. Chapleau *peut toujours préparer un contrat !*

La législature lui a intimé de ne faire, sans la consulter, *aucune transaction de nature à aliéner ou affermer* le chemin provincial : la *Minerve*, se plaçant au-dessus de la législature, est d'avis, elle, que c'est *le devoir* de M. Chapleau de faire un contrat pour vendre le chemin, *puisqu'il* est chargé d'administrer les affaires de la province !

Le *devoir* du premier ministre est d'administrer, jusqu'à la session prochaine, le chemin du Nord, conformément à ses engagements. S'il sort de là, il agit sans droit et méconnait les ordres de la Chambre. Le doute n'est pas permis sur ce point.

Nous voulons bien espérer encore que le but du voyage de M. Chapleau n'est pas d'affermer ou de vendre, de fait, le chemin provincial. Car si tel était le cas, sa conduite serait incompréhensible et injustifiable. Un premier ministre, huit jours après la prorogation des Chambres, se mettre en frais de négocier la vente d'une propriété de treize à quatorze millions de piastres, sans en avoir demandé l'autorisation, sans en avoir soufflé mot !

Non : c'est trop fort.

———oo———

ALLEMAGNE.

Le mormonisme qui tente de s'implanter dans l'empire allemand ! Une réunion de néophytes a eu lieu à Kiel. Le président de l'assemblée a été mis en prison et son expulsion demandée au gouvernement.

Le mouvement contre les juifs augmente chaque jour en intensité et aura une grande influence sur les élections. Il s'agit d'exclure les juifs de toutes les fonctions publiques.

La jeunesse des Universités leur est spécialement hostile. Plusieurs démonstrations ont eu lieu.

La lutte pour les élections au Reichstag est plus que vive, et le résultat pourrait bien mettre le prince de Bismark en minorité. « Dans ce cas, a-t-il déclaré, je dissoudrai le parlement jusqu'à ce que la nation comprenne qu'elle doit m'envoyer une chambre pour m'aider dans mes projets économiques. » Le chancelier espère par cette menace, qu'il est homme à exécuter, influencer le corps électoral.

———oo———

La population de la province de Quebec.

Il n'est pas sans intérêt de revoir les statistiques du développement de la population de notre province depuis le premier recensement fait en 1665 et 1666, surtout à présent que le résultat du dernier dénombrement est connu.

ANNÉE.	POPULATION.
1665–66	3,215
1667	3,918
1681	9,677
1685	12,263
1688	11,562
1692	12,431
1695	13,639
1698	15,355
1706	16,417
1719	22,530
1720	24,434
1721	24,951
1734	37,716
1739	42,701
1754	55,009
1765	69,810
1784	113,012
1790	161,311
1822	427,465
1825	479,288
1831	553,134
1844	697,084
1851	890,261
1861	1,111,566
1871	1,191,516
1881	1,358,469

Funerailles.

Les funérailles de Monsignor Désautels ont eu lieu le 8 du courant à Varennes, au milieu d'un concours immense de fidèles.

Au chœur on comptait à part les évêques de Martianapolis et des Trois-Rivières, à peu près quatre-vingts membres du clergé, curés et vicaires, prêtres de St-Sulpice, Jésuites, Oblats M. I., prêtres de Ste-Croix et de St-Viateur.

Le service a été célébré par le rév. M. Charlebois, neveu du regretté défunt, assisté des révds MM. Primeau, curé de Boucherville, et Gaudette, du collège de l'Assomption.

Mgr Laflèche prononça l'oraison funèbre.

Sa Grâce l'archevêque de Martianapolis, Mgr Bourget, donna l'absoute.

Le corps du regretté Monsignor Désautels ont été déposés sous le maître-autel de l'église de Varennes.

———oo———

Son Honneur le juge Rainville a refusé d'accorder le bref d'injonction demandé contre la compagnie « de la Rive Sud et du tunnel » Les demandeurs portent la cause en appel.

En avant, les hommes de chemins de fer !

———oo———

Nous croyons qu'il y aura, en septembre, une vente de limites sur le domaine de la Couronne. Nous n'avons pas de doute qu'elles atteindront un prix élevé : la valeur des bois augmentant d'année en année, en cette province, à mesure qu'ils deviennent plus rares dans les autres contrées.

———oo———

Une victoire canadienne.

L'honorable ministre de la milice a été informé, par une dépêche de Londres, que le détachement des artilleurs canadiens a gagné le prix donné par le marquis de Lorne au détachement qui monte et démonte une pièce de canon le plus rapidement. Les artilleurs canadiens ont triomphé de onze détachements d'artilleurs anglais, réguliers et volontaires

———oo———

LA NOUVELLE EGLISE DU FAUBOURG ST-JEAN.

SOMPTUEUX ÉDIFICE.

Nous sommes allé, hier, aux ateliers de M. Peachy, architecte, visiter les plans de la nouvelle église et du presbytère du faubourg St-Jean. Ce digne concitoyen nous a reçu avec la politesse et la courtoisie qu'on lui connait, et il s'est fait un plaisir de répondre à toutes les questions que nous lui avons posées.

La nouvelle église sera construite sur les anciennes fondations ; ce qui exemptera une dépense de $12,000 environ ; elle sera partagée en trois parties distinctes ; le rond-point, le corps principal et le péristyle.

Dans le rond-point, on remarque le chœur qui comprendra trois divisions, savoir : le sanctuaire, le chœur proprement dit et le bas-chœur, et mesurera 58 pieds de long sur 40 pieds de large ; auparavant, il ne comptait que 38 pieds. Le trône de l'archevêque sera placé du côté de l'évangile et près du bas-chœur. Au fond du sanctuaire, on pratiquera une niche pour recevoir la statue de l'Immaculée Conception.

Le 1er marche-pied du maître-autel sera placé à 4½ pieds plus haut que la nef.

A droite du rond-point se trouve la sacristie pour les messes et à gauche, la sacristie pour les mariages et les baptêmes.

Le rond-point mesurera 52 pieds de diamètre ; par conséquent, le rayon est de 26 pieds.

Une porte qui donne entrée sur la rue St-Jean communique avec le rond-point, avec les deux sacristies, avec les tribunes et en même temps avec le presbytère.

Les chapelles, à droite et à gauche du bas-chœur mesurent 16 pieds sur 12 pds.

Voilà pour le chœur. Passons à la nef. La longueur de cette dernière sera de 146 pieds ; auparavant elle était de 104 pieds.

La nef aura 88 pieds de largeur dans les pans lateraux. Dans le transept, elle sera de 98 pieds sans compter les tourelles dont nous parlerons plus tard.

On compte cinq rangées de bancs doubles, et il n'y a pas de bancs près du mur comme auparavant, de sorte que toutes les processions se feront autour de la nef en longeant les murs des deux pans latéraux. D'après le plan, nous aurons 76 bancs de plus dans la nef. Les allées sont toutes de la même dimension.

Vers le centre de la nef de chaque côté, deux magnifiques chapelles seront construites, et afin de ne pas gêner la circulation dans les grandes cérémonies religieuses, les premières rangées de bancs de droite et de gauche vis-à-vis des chapelles seront traversées par une petite allée qui communiquera avec la seconde grande allée.

La chaire sera portative. Le lieu ordinaire où elle devra se trouver sera du coté du nord en avant des bancs et près du mur. Mais lorsque le prêtre devra faire le prône ou donner le sermon, on la transportera au centre en avant des bancs au moyen de lisses en fer. De la sorte tous les fidèles pourront voir le prédicateur et le comprendre plus facilement.

Une chose que nous avons constaté avec plaisir, c'est que toutes les colonnes qui appuieront la voûte se trouvent dans les allées. Il n'y aura donc pas perte de places de bancs ; et la vue ne sera pas non plus interceptée, comme cela arrive dans plusieurs églises.

Le jubé de l'orgue se trouvera dans le peristyle. De cette manière on évite un défaut presque général. En entrant dans une église, nous sommes naturellement portés à lever les regards vers la voûte après les avoir portés sur l'autel. C'est le cœur qui cherche déjà à s'épancher dans le sein du Créateur. Mais que rencontrent nos regards ? Le sombre plafond d'un jubé. Dans ce nouveau temple, aucun obstacle ne gènera votre vue.

Les tribunes ou galeries fourniront 160 places de plus que les anciennes.

Les jubés destinés aux élèves des Frères des écoles chrétiennes n'auront pas l'inconvénient de dominer le sanctuaire ; ils seront construits dans le transept de chaque côté.

La voûte de la neuf aura 76 pieds de hauteur au lieu de 56 pieds. Les petites voûtes latérales seront à une hauteur de 66 pieds au lieu de 48 pieds. Les voûtes sous les tribunes compteront 23 pieds de hauteur sur 19 de largeur.

La hauteur des petites chapelles, dans les longs pans, est évaluée à 26 pieds.

L'ordre que l'architecte a adopté est l'ordre roman qui consiste à exhausser les voûtes et permet de faire usage de piliers ou de colonnes à faisceaux. C'est cet ordre qui a donné naissance au gothique.

La troisième division c'est-à-dire le péristyle, mesurera 24 pieds de long sur 56 de large. Trois portes communiquent de la nef au péristyle. De chaque côté de la porte, il y a des niches dans lesquelles on placera des statues. Nous reviendrons au péristyle plus tard.

La longueur totale de l'église sera de 234 pieds ; au paravant, elle n'était que de 192 pieds. L'augmentation vient du péristyle et du rond-point.

Nous avons maintenant une idée—bien faible il est vrai—de l'intérieur de ce somptueux édifice. Continuons notre visite, et pour cela allons examiner l'extérieur en commençant par les pans latéraux.

On remarque d'abord quatre élégantes tourelles dont deux vis-à-vis du transept et les deux autres vis-à-vis des chapelles latérales que nous avons décrites plus haut. Ces quatre tourelles ont 20 pieds de diamètre.

Les tourelles du transept auront, chacune, une porte qui donnera accès aux sacristies, à la nef et aux tribunes. Ces tourelles auront 82 pieds de haut, tandisque celles du centre ne mesureront que 42 pieds de hauteur. Ces dernières seront surmontées d'un œil de boucle de 8 pieds de diamètre. Un fronton couronnera les plus hautes tourelles, et dans ce fronton il y aura 9 panneaux en pierre.

Le fronton du rond-point — nous avon oublié de le dire — sera garni de 11 panneaux. Une splendide corniche en pierre servira d'ornement à ce fronton.

Les châsis, dans les longs pans, sont au nombre de 6, et l'on en remarque deux dans le transept. Les premiers ont 39 pieds de haut et sont interceptés par des panneaux en pierre vis-à-vis des tribunes, et les seconds, 42 pieds de hauteur et interceptés de la même manière.

Le clocheton qui se trouvera vis-à-vis du transept mesure 28 pieds de hauteur avec la croix, sur un diamètre de 8½ pds.

Les anciennes tours n'existent pas, puisqu'il n'y a aujourd'hui qu'un seul clocher ; elles sont remplacées par des fausses tours dans lesquelles une porte ouvrira sur la rue St-Jean et une autre sur la rue d'Aiguillon. Ces portes communiquent avec les tribunes. Le sommet de ces tours se termine par un comble orné de magnifiques urnes et de cadrans, dont deux sur chaque tour, l'un sur le côté et l'autre dans le portail.

Dans les fausses tours, il y a des petits châsis de 9 pieds de hauteur sur 3½ de largeur. L'œil de boucle de chaque tour aura 3½ pieds de diamètre.

Le péristyle, dont nous venons de donner les dimensions, est percé de cinq portes ; deux sur les côtés nord et sud et les trois autres dans le portail qui se trouvent vis-à-vis des portes de la nef.

Le portail proprement dit a 60 pieds de large sur 78 de hauteur. L'ensemble se compose de pilastres, d'arcades, de corniches et autres ornements d'architecture. Les pilastres sont au nombre de 16. Sur les pilastres des côtés, il y aura quatre niches pour recevoir les quatre statues des Evangelistes. On remarque cinq arcades dont 3 sur le front et deux sur les côtés. Les arcades comptent : celles du centre 20 pieds sur 10 et celles des côtés, 19 pieds sur 8.

Au-dessus des premières arcades, on rencontre un entablement qui servira d'ornementation aux pilastres. Plus haut encore, l'œil tombera sur treize niches qui renfermeront les statues des douze apôtres et Jésus-Christ au centre. Au-dessus de l'arcade du centre se présente un œil de boucle de 12 pieds de diamètre, en caisses avec des panneaux et des rosaces. Les arcades latérales seront surmontées de deux châsis de 16 pds sur 8. A la hauteur des anciennes tours on aperçoit une balustrade en pierre, au centre de laquelle on lit l'inscription suivante : " *Sanctus Joannes Baptista.* "

Nous sommes rendu au clocher proprement dit. Dans le timpan, qui se trouve à 98 pieds du sol, il y a quatre panneaux chaque côté du clocher et dans le clocher trois châsis de 10 pieds sur 3. A l'endroit des cloches, on remarque une balustrade en fer tout le tour du clocher, huit châsis, quatre œils-de-boucle, des corniches et quatre urnes.

La partie que nous venons de parcourir sera en pierre de taille et aura 114 pieds de hauteur. La partie restante sera construite en bois.

Nous apercevons d'abord la lanterne qui sera à 8 pans avec 8 colonnes ioniques détachées, de 22 pieds de haut sur 17 pieds de diamètre. Le sommet des colonnes portera des urnes de 8 pieds de hauteur.

La flèche a 88 pieds de hauteur et mesurera 14 pieds de diamètre à la base. Le pied de la flèche, si nous pouvons nous exprimer ainsi, est orné de 4 petites lanternes de 9 pieds sur 4. La croix aura 14 pieds de haut et les bras mesureront 8 pieds.

Les murs latéraux du corps principal auront 62 pieds de haut, sans compter le rez-de-chaussée.

La hauteur totale du clocher sera de 228 pieds.

Tout le portail est en pierre de taille.

Les huit principaux pilastres, qui se trouvent dans le péristyle et que nous avons déjà mentionnés, sont à chapitaux avec moulures et autres ornements.

Les fausses tours et tout l'extérieur seront construits en pierre bosselée, excepté le long pan du côté du nord qui sera fait avec de la pierre de rang de l'ancienne construction.

Tous les angles, saillis, corniches, lancis et toute projection en général seront en pierre de taille mélangée avec de la pierre bosselée.

Le coût de construction de l'église est évalué à $80,000, sans compter la partie en bois du clocher.

La nouvelle église de Saint-Jean-Baptiste sera ouverte au public le 15 décembre 1882.

LE PRESBYTÉRE.

Le nouvel édifice mesurera 50 pieds sur 40. Les vieux murs serviront, excepté celui donnant sur la rue St-Jean. Il sera à deux étages ; avec un rez-de-chaussée et toit mansard couvert en tôle galvanisée. Le tout sera orné de magnifiques corniches.

Les travaux devront être terminés dans le cours de l'hiver. Le coût approximatif est fixé à $4.000.

L'École des Frères de la Doctrine Chrétienne.

M. Peachy a reçu l'ordre de préparer les plans de l'école des Frères le plus tôt possible. Cette construction sera, croyons-nous, faite en brique blanche, à 3 étages avec toit français.

Remarque.

Dans notre rapport, nous avons dit que le portail serait bâti en pierre de taille et le reste de l'édifice en pierre bosselée excepté le long pan du côté nord qui sera en pierre de rang provenant de l'ancienne construction. On nous dit que la différence du prix n'est que de $4,000 environ, pour que toute la construction soit en pierre bosselée. Pourquoi alors faire cette économie de bouts de chandelle ? Pourquoi *gâter* un édifice qui sera, sans cela, le plus beau temple de notre ville et surtout lorsqu'on doit démolir ce mur et se servir de la même pierre.

Nous ne craignons pas de le déclarer hautement : Si les plans dressés par M. Peachy sont fidèlement exécutés — nous n'en doutons pas — cette église sera un véritable bijou.

Dans la description que nous avons donnée nous avons omis plusieurs détails qu'il serait trop long d'énumérer ici ; surtout en ce qui concerne l'ornementation des tourelles.

BIBLIOGRAPHIE.

AU FOYER DE MON PRESBYTÈRE. M. l'abbbé Apollinaire Gingras ; imprimerie A. Coté et Cie, 1881. Un volume 1-16.

Décidément, nous sommes très *latins* à Québec. Le volume de poésie de M. l'abbé Apollinaire Gingras, *Au foyer de mon presbytère*, passionne les esprits, dans notre monde littéraire, à un degré qui étonnerait nos voisins et amis d'Ontario.

Je l'ai lu ce bienheureux volume : j'y ai trouvé ce que je m'attendais de trouver dans un livre de ce genre, écrit par un débutant : des négligences, des faiblesses, une joyeuseté parfois un peu collégienne ; mais j'y ai trouvé aussi, et à un degré peu ordinaire, ce que, je l'avoue, je ne m'attendais pas à y rencontrer : le véritable souffle poétique, de l'inspiration, du rhythme, de la doctrine (eh oui, même chez un poète !), du jugement, de l'esprit, de l'émotion vraie.

Le livre de M. Gingras comprend plusieurs pièces composées au collège, des cantiques et des chansons ; c'est la partie faible du volume, celle qui réussira peut-être la mieux auprès du grand nombre. On y trouve la preuve de la variété du talent de l'auteur et de la facilité avec laquelle il aborde tous les genres ; mais ces pièces-là ne sont pas faites pour les connaisseurs et ne conquerront jamais leurs suffrages. M. Gingras a trop de talent et d'esprit pour s'abuser sur ce point.

Ces réserves faites, je me hâte de signaler les pièces les plus remarquables du charmant volume que j'ai sous les yeux.

La première par ordre de mérite est incontestablement celle qui a pour titre : *Peine inconnue, ou l'enfant mort sans baptême.*

Le "compérage" était parti gaiement. Pour la onzième fois Pierre porte un enfant à l'église. Sos voisins le raillent :

Allons, Pierre : à l'année engage une marraine !
Mais lui, calme et joyeux, il a l'air de songer :
Quand Dieu fait une bouche il fait de quoi manger."

Le parrain, la marraine, la porteuse babillent joyeusement :

Et l'on filait au trot des fumantes montures :
Le cœur dans la gaîté, le nez dans les fourrures.

Dieu les garde !

Au logis, la mère, presqu'en deuil,
Sur son oreiller blanc ne pouvait clore l'œil.
Le rose petit être avait paru si frêle !
Un noir pressentiment s'était emparé d'elle.
On avait près du lit placé le berceau neuf :
Vrai nid d'enfant Jésus, — moins la paille et le bœuf.
Si son âme inquiète, à son cœur en délire,
Le berceau radieux tantôt semblait sourire
Comme un nid printannier qui demande un oiseau,
Tantôt prenait les airs d'un froid petit tombeau !
Il était long pour l'enfant qu'un voyage à l'église !
A travers tout son cœur soufflait la froide brise !
Et puis elle entrouvrait ses blancs rideaux de lin,
Guettait, par la fenêtre, un regard au chemin.
Elle prêtait l'oreille, et trouvait, sans reproches,
Qu'il tardait à venir, le son joyeux des cloches !
Elle disait : Voisin, sortez de la maison :
Ces nos grelots d'argent n'est-ce pas la chanson ?
On la calmait un peu par des plaisanteries
Tout pleines d'assurance et de gaité remplies.
Puis elle, sans prêter l'oreille aux doux propos,
Fébvreuse, et repoussant l'espoir et le repos :
"Mon Dieu, pardonnez-moi : j'ai des terreurs étranges :
Ce même lit blanc j'ai déjà vu dix anges,
Au retour de ce bain qui fait enfant de Dieu,
Arriver tout vermeils, l'œil et la joue en feu.
Aurais-je pas goûté, comme je devais faire,
Le bonheur de baiser, moi pauvre indigne mère,
Ce front, l'auguste front de ces purs chérubins ?
Dieu veut-il m'en punir ?

Les grelots argentins
Chantant alors au loin leur chant mélancolique,
Faisaient japper le chien couché sous le portique.
Le tardif compérage arriva — mais, hélas !
Plus pâle par le deuil que par les blancs frimas,
. . . . . .
Dans un triste silence, et comme avec mystère,
Dans la pièce voisine on dépose l'enfant.

On hésite à annoncer à la mère la fatale nouvelle :

Enfin, on l'aborda : la mère était muette !
Son cœur avait compris la mort du nouveau-né,
Comme on comprend la foudre avant qu'il ait tonné.
Quand on avait ouvert, en écartant la frange,
Le maillot dans lequel devait éclore un ange,
Tout le monde à l'église avait pâli d'abord :
Dans ses bras, la porteuse avait un enfant mort !
Le front blanc, l'œil éteint, de ses lèvres de cire
Comprimant tristement un innocent sourire,
L'enfant semblait avoir en mourant murmuré :
Adieu, beau Paradis ! Adieu ! tu m'es fermé !

Ces derniers vers sont vraiment délicieux, et je n'ai pu retenir mes larmes en les lisant. Le rhythme en est parfait, les hémistiches et le sens s'agencent harmonieusement, l'expression n'a rien de heurté : c'est suavement triste.

* * *

L'hiver s'était enfui. Le printemps gai, vivace,
Le printemps parfumé rayonnait avec grâce
Sur les cercueils voilés par de beaux gazons verts
Comme sur les tombeaux fraîchement recouverts.
Tous les soirs à pas lents et presqu'à la même heure.
Une femme passait le seuil de sa demeure.
Qu'il plût ou qu'il fit beau, qu'il fit chaud, qu'il fit froid,
Au fond du cimetière elle poussait tout droit.

La pauvre mère allait prier d'abord sur la tombe de ses enfants enterrés en terre sainte, puis sur une autre tombe dans un lieu où ne se trouvait pas le symbole de la Rédemption.

La croix, la croix pieuse au branchage sévère ;
La croix, cet arbre nu, la croix, ce buisson noir
Sur qui l'œil ne voit rien, mais où mûrit l'espoir !
La croix dans cet endroit ne prend jamais racine :
Ce coin du sol n'est pas une terre divine !
Et la mère pourtant tombait là tout en pleurs :
Elle y priait pourtant, et plus longtemps qu'ailleurs !
Elle y versait, suivant sa poignante coutume,
Non plus quelques sanglots, mais des flots d'amertume !

Le curé du village, témoin de cette douleur immense, essayait de consoler la pauvre femme :

" L'Eglise, lui dit-il, n'a jamais prononcé
Sur le sort d'un enfant qui n'est pas baptisé.
Ces enfants, il est vrai — ce dogme il faut le croire —
Ne verront jamais Dieu rayonnant dans sa gloire.
Mais vous-même, songez : souffrez-vous bien, ma sœur,
De n'avoir jamais vu le ciel ni sa splendeur ?
Ces innocents proscrits n'ont jamais, même en rêve,
Entrevu le beau ciel où le baptême enlève :
Ils n'ont jamais vu Dieu ; Dieu leur est inconnu :
L'œil ne regrette rien de ce qu'il n'a pas vu.
Cette soif de voir Dieu, dont au ciel l'âme brûle,
Pour eux n'existant pas, leur peine serait nulle...
Sans vouloir, pauvre sœur, sans vouloir, croyez-moi,
Sècher vos pleurs amers aux dépens de la foi,
Le pieux Augustin, et saint Anselme encore,
— Deux savants et deux saints que notre Eglise honore, —
Ont émis sur ce point, et non certe au hasard,
Des doctrines qui sont un baume et non un dard.
Les Limbes, ces prisons qui font frémir la mère,
Ne sont peut-être pas sans joie et sans lumière.
On y goûte peut-être un bonheur " naturel, "
Et, jusqu'en ces cachots, Dieu sera paternel ! "

Les vers qui suivent sont très inégaux : les uns sont superbes d'éloquence et de sentiment, d'autres sont négligés et parfois puérils dans la forme ; néanmoins l'intérêt se soutient, et la période *Une peine sans nom* .... et la véritable explosion qui suit :

— Jamais ! mon Dieu ! mon Dieu !....

sont du plus grand effet. Je reprends la citation :

Les pleurs ne mouillaient plus sa paupière surprise.
Mais son cœur de nouveau soudainement se brise ;
Puis avec cet accent de désespoir profond
Qui fait voir que le cœur meurtri jusqu'au fond :
" Mon père ! vous parlez mieux qu'un ange, oh ! sans doute !
Mais, tenez, permettez que je file ma route :
La mort même, la mort ne pourrait adoucir
Ce chagrin qui me ronge et qui me fait mourir !
L'un de mes chers enfants a péri dans les flammes,
Un autre est mort martyr : qu'il a versé de larmes !
Ma vie, ô bon monsieur, fut un long chapelet
A grains noirs, soyez sûr ; mais il vous ennuirait.
Je crois avoir vidé jusqu'au fond le calice !
Mon père, il me restait un plus navrant supplice :
Je crus à toute épreuve avoir enfin goûté :
J'oubliais un poignard, des mères redouté,
Une peine sans nom, le seul chagrin peut être
Que ne pourrait sonder l'œil ni le cœur du prêtre !
Mon bon père, pardon, je le redis encor :
Vous ne pourrez comprendre, avec votre cœur d'or,
Ce chagrin meurtrier, cette sauvage épine,
Qui, vivante, remue au fond de ma poitrine !
— Jamais ! mon Dieu ! mon Dieu ! c'est une vérité
Je ne verrai jamais cet enfant regretté,
Jouant, au Paradis, avec ses autres frères,
Mêlant avec les leurs ses chants et ses prières.
O calice rempli de vinaigre et de fiel !
Je ne verrai jamais cet enfant, même au ciel.

Nous voici arrivés aux plus beaux vers du poëme. Je ne connais rien de plus touchant, de plus délicieusement ingénu que cette demande d'une âme que la douleur égare mais qui veut rester fidèle :

....— Est-ce un péché mon père ?

La réponse du prêtre est admirable, et M. Gingras n'aurait écrit que ces seuls vers qu'il mériterait d'être classé parmi nos meilleurs poètes :

Ah ! le ciel ! Autrefois, dans mes jours les plus sombres,
J'aimais à l'admirer avec ses feux, ses ombres.
J'aimais à contempler ces beaux pays d'azur
Quand mon âme était triste et que l'air était pur.
Je me disais, assise au seuil de ma demeure :
" Là l'allégresse, au moins, si dans ce monde on pleure. "
Mais, le ciel ! quand mes yeux s'y portent aujourd'hui,
Les étoiles m'ont l'air d'y scintiller d'ennui :
Le ciel me semble en deuil !—Est-ce un péché, mon père,
De demander à Dieu, dans une humble prière,
D'aller après ma mort dans les Limbes ? Peut-il
M'accorder comme un don ce consolant exil ?
Dans la cité divine,—au milieu de mer— veilles
Qui surprendront nos cœurs, notre œil et nos oreilles ;
Dans ces palais d'en haut, dans ce pompeux séjour
Où l'on boira la joie et la paix et l'amour
Comme ici-bas l'on boit dans nos champs l'eau courante,
Dieu pourra se passer, bien sûr, de sa servante !
Le ciel me manquera sans que je manque au ciel :—
Mon enfant a besoin du baiser maternel !
Dieu me pardonnerait mon exil volontaire,—
Et loin de Dieu mon ange aurait du moins sa mère !
Comme je volerais passer l'éternité
Avec mon seul enfant loin du ciel rejeté !
—Non, pas l'éternité, lui répondit le prêtre ;
Mais Dieu, dans son amour, vous permettra, peut-être,
De franchir quelquefois le seuil du Paradis
Pour descendre au pays de ces pauvres proscrits,
Pour revoir votre enfant....
—Que dites-vous, mon Père !....
—Ma sœur, Dieu pour là-haut garde plus d'un mystère !
D'abord : ton cœur en deuil appelle ton enfant :
Jésus saura combler l'endroit laissé vacant.
Et puis, qui sommes-nous pour sonder ses abîmes ?
Sied-il au moucheron de mesurer les cimes ?
Les Limbes !—à notre œil Dieu clot ce noir séjour :
Mais nous savons ceci : son cœur est fait d'amour !
Sur ces pauvres enfants Dieu garde le silence :
Au hasard nous irions nous tourmenter d'avance ?
Qui sait si leur exil, nuageux mais vermeil,
N'aura pas comme ici ses fleurs et son soleil ?
Jamais, ma sœur, jamais le bon Dieu sur ces choses
N'a défendu d'avoir les espoirs les plus roses.
Je disais " noir séjour : " mon Dieu, qu'en savons-nous ?
Qui nous dit que plus tard, sous un ciel clair et doux,
Ces enfants n'auront pas, pour superbe héritage,
Cet univers, doré du feu de ton visage ?
C'est notre espoir, à nous, notre invincible espoir :
Ces enfants n'iront pas dans un exil trop noir !
Je crois,—et plus d'un saint nourrit cette espérance,—
Je crois que ces enfants vivront dans l'abondance.
Ils auront pour prison ce splendide univers,
Avec ses lacs brillants, ses bosquets toujours verts.
Pour oublier le ciel, ils auront sur la terre
Cet Éden d'autrefois d'où fut chassé leur père.
Espoir, espoir en Dieu ! Sèche, oh ! sèche tes pleurs.
Pourquoi le jour, la nuit, te créer des douleurs ?
O mère ! ouvre à ma voix ton âme et ton oreille ;
Car voici ce que dit l'espérance vermeille :
Cet enfant qui t'est cher, cet enfant regretté,
Tu peux goûter encore son sourire enchanté !
Du ciel tu le verras folâtrer dans la plaine,
Ou cueillant, tout pensif, l'œillet, la marjolaine,
Pour en faire à sa mère un bouquet gracieux.
Et tu prendras ton vol, et le front radieux
Tu descendras, ma sœur, couvrir de tes caresses,
L'orphelin à qui Dieu garde encor des tendresses.
De ces rêves permis, berce, oh ! berce ton cœur.
On peut blesser le ciel même par sa douleur.
Dieu veut qu'avec espoir on l'aime, on le bénisse :
Son cœur nous surprendra,—bien plus que sa justice !

La strophe suivante, irréprochable dans la forme, est en même temps pleine de grandeur et de vérité. Elle consolera les âmes affligées de cette étrange maladie qu'on appelle le scrupule :

Seigneur ! l'esprit de l'homme est l'esprit d'un enfant ;
Myope, du mystère il se fait un tourment.
Au lieu d'être au timon, quand la vague est profonde,
L'homme, aveugle marin, se fatigue à la sonde.
Pour moi, Seigneur, j'espère ! et j'attends sans pâlir
Le jour où ton soleil viendra tout éclaircir ;
Et je dis : l'océan, bassin profond, immense,
Ne contiendrait jamais les flots de ta clémence ! "

J'ai fait de trop longs extraits de cette pièce pour n'en pas donner la conclusion. La voici :

Et la mère immobile était là devant lui,
Comme un saule pleureur où le soleil a lui.
Avide, elle écoutait cette voix consolante
Comme un homme altéré boit une eau murmurante,
Car on avait à flots, dans son cœur maternel,
Fait descendre l'espoir, — ce baume fait au ciel !

La *Nouvelle alliance*, pièce inspirée par la fête du 24 juin 1880, la *Messe de minuit à la campagne*, — *Ce que dit la lampe du sanctuaire*, — *Feu de joie au cimetière*, — *Feuille d'automne et jeune artiste*, — sont, avec la *Peine inconnue*, les plus beaux morceaux du volume.

Une souris qui n'avait pas la langue dans sa poche... est un petit bijou, délicat, gentil, parfaitement ciselé.

La *Terrasse Frontenac*, que l'on m'avait signalée comme une des plus belles pièces de l'auteur, est simplement jolie : elle eût pu être belle M. Gingras évoque trop de souvenir *roses*, trop de pensées intimes à propos de cette terrasse, qu'il appelle *ma* terrasse. C'est le souvenir de Champlain, qui bâtit le fort Saint-Louis, de Frontenac, qui reçut dans le château Saint-Louis l'envoyé de Phipps, et qui, de l'endroit même où l'on a construit la terrasse, bombardait la flotte ennemie, ce sont les souvenirs historiques que l'auteur eût dû surtout, j'allais dire exclusivement, évoquer. Sans doute M. Gingras parle bien des *aspects grandioses* de la terrasse Frontenac et aussi d'une manière générale des *souvenirs si grands* qui planent autour d'elle ; mais, encore une fois, il dit "*ma* terrasse", et à deux reprises il l'appelle un " bijou ". C'est rapetisser le sujet.

Mais c'est la pièce intitulée *Impertinences à l'eau de rose* qui a créé la plus vive sensation. M. Gingras y apprécie, avec un grain de malice déluée dans de l'eau de rose, le talent littéraire de nos principaux écrivains. Cette pièce, comme forme, laisse à désirer, assurément, mais l'auteur y déploie une souplesse d'expression remarquable, et il s'y montre observateur éclairé autant que délicat.

Il est trop indulgent pour plusieurs de ceux dont il apprécie le talent : c'est le plus grave reproche que j'aie à lui faire. La fin de la pièce est superbe. A titre de renseignement, citons la liste des *exécutés* : Lemay, Poisson, Faucher, Suite, de Gaspé, Chauveau, Marmette, Gérin-Lajoie, Buies, Gagnon, Myrand, Donnelly, Bégin, Prendergast, Lefaivre, Fabre, Fréchette, de Boncherville, Parent, Garneau, Ferland, Turcotte, Crémazie, Casgain, Dick, Bourassa, Evanturel, Chapman, Taché, Trudel, Routhier, LaRue, Panguay, Laverdière, Tassé, Poirier, Desrosiers, Tardivel, Legendre, Dunn, Montpetit, Landry, Beauchemin, Caouette, Peletier, Chandonnet, Provancher, Lacasse, Tarte, Desilets, Houde, Dionne, Pacaud, David, Barthe.

Dans le cénacle, un peu trop spacieux peut-être, où M. l'abbé Apollinaire Gingras nous fait pénétrer, il est un siège, un siège d'honneur, qui l'attend lui-même. C'est bien à lui qu'il appartient, et, disons-le sans aucune réticence, cette place élevée, l'auteur d'*Au foyer de mon presbytère* peut, lui, l'occuper sans conteste.

E. RIMBAULT.

La pauvreté et l'honnêteté.

Dans un angle de porte cochère, sur le boulevard des Capucines, était assise une femme d'une trentaine d'années, ayant à ses côtés un petit garçon de quatre à cinq ans, et devant elle un panier de fleurs qu'elle offrait aux passants ; malheureusement ses bouquets, composés sans art, ne paraissaient pas être d'un débit facile. Aussi malgré les offres qu'elle ne cessait de faire à tout venant, le nombre de bottes de fleurs ne diminuait pas, et la pauvre femme en avait l'air bien affligé. Quant au petit garçon, inconscient, comme un l'est à son âge, il babillait sans remarquer le chagrin de sa mère.

Tout à coup, un monsieur, donnant le bras à une charmante personne de dix-huit ans environ, s'arrête devant le maigre étalage et se met à choisir parmi les bouquets ; mais n'en ayant trouvé aucun à son gré, il les rejette dans le panier et continue sa route, sans remarquer deux larmes qui viennent perler aux yeux de la bouquetière.

Cependant la jeune fille, dont la carnation rosée, la chevelure aux reflets de bronze florentin et le disgracieux chapeau de voyage dénotaient une origine britannique, la jeune fille émue par le désespoir muet de la marchande, tire furtivement de sa poche un petit papier, le laisse tomber sur le joyeux petit bonhomme — et suit son cavalier qui n'était autre que son père.

" Tiens, maman, qu'est-ce que ça ? demande aussitôt l'enfant à sa mère, en lui montrant le chiffon qu'il venait de déplier.

—Où as-tu trouvé ce papier ? s'écrie la marchande, on ne peut plus surprise en reconnaissant que c'était un billet de cinquante francs.

—C'est la demoiselle qui vient de le laisser tomber. "

Et la bouquetière de courir reporter le billet à la jeune fille ; mais celle-ci, feignant de ne pas comprendre ce que cela signifie, la repousse de la main et veut poursuivre son chemin ; pourtant le monsieur ayant écouté les explications de la marchande, prend le billet et tire son portefeuille pour le remettre dedans.

La jeune fille voyant alors la malheureuse femme sur le point de perdre le bénéfice de son offrande, adresse à son père un regard suppliant et lui dit quelques paroles à mi-voix ; mais celui-ci, avec cette impassibilité qui caractérise ses compatriotes, n'en met pas moins le billet de cinquante francs dans le portefeuille, puis prenant à côté un billet de cinq cents francs et le donnant à la marchande :

" Ma fille, lui dit-il, vous a donné cinquante francs parce que vous êtes pauvre : moi, je décuple la somme parce que vous êtes honnête ! "

NOUVELLES DE TROIS-RIVIÈRS.

(Du *Journal des Trois-Rivieres.*)

Nous avons en ce moment aux Trois-Rivières la visite d'un missionnaire d'Afrique, M. l'Abbé Guillermet, dignitaire du diocèse de Constantine, Algérie. Le vénérable missionnaire est l'hôte de Sa Grandeur Mgr Laflèche.

NOUVELLES DES COTES DU LABRADOR.

La pêche en général est abondante cette année ; la pêche à la morue, au loup marin particulièrement, a été excellente ; mais la pêche au saumon a manqué complètement. Les feux, comme la nouvelle en a déjà été rapportée, ont fait des dommages considérables dans les bois ; des villages sont complètement brûlés, comme le village de la Rivière au tonnerre où la misère est très grande. Des secours ont été demandés au gouvernement pour ces malheureux qui sont tombés dans une grande détresse.

NOUVELLES AMERICAINES.

(Du *Drapeau National.*)

Le bazar donné au profit de l'église canadienne de North Adams, Mass., a été un beau succès. Les recettes ont été de $2,500. Plusieurs articles de valeur avaient été présentés. La montre d'or a été gagnée par M. Narcisse Roy, et le Rév. Père Dugas, de Cohoes, a eu la bonne fortune de gagner une magnifique chaise.

—La foudre est tombée sur le nouveau capitol, à Albany, N. Y., mercredi. Plusieurs hommes, qui travaillaient, ont failli être tués.

—Le trésor de la ville de Brooklyn N. Y., contient $1,276,508,62.

Horribles Details.

SUITES DES MAUVAISES LECTURES.

UN ASSASSIN DE QUINZE ANS.

Hier vendredi dit le *Figaro* de Paris du 16 juillet 1881, par trente-six degrés à l'ombre, douze jurés et trois conseillers ont pris séance à la Cour d'assisses pour juger Félix Lemaître, cet horrible petit drôle de quinze ans, qui a éventré un malheureux enfant pour le plaisir de tuer quelqu'un.

Quand je pense que nous sommes restés huit heures dans l'infection et la chaleur intolérable d'une audience à cause de cet affreux jeune vaurien, je me prends à regretter qu'on n'ait pas tout simplement collé sur le dos de Félix Lemaître une pancarte avec ces mots : « Bon à supprimer sans phrases.»

On connaît cette effroyable affaire dans ses détails.

Le 25 février dernier, un enfant de six ans, Jacques Schœnen, revenait de l'école vers cinq heures du soir, quand il rencontra l'accusé, boulevard de la Villette. Lemaître fait monter le petit Schœnen dans sa chambre, le terrace, lui attache les mains derrière le dos, l'étend sur son lit, lui coupe la gorge et lui ouvre le ventre avec un cout eauacheté plusieurs jours auparavant.

Le crime commis, le misérable descend impassible dans la rue et va raconter son crime au commissaire de police du quartier.

L'assassinat est avoué. Il est impossible d'imaginer quelque chose de plus épouvantable.

Une seule question restait à élucider. Sans doute ce féroce assassin du petit être sans défense ne jouissait pas de sa raison ?

Eh bien ! non, Lemaître n'est pas fou. M. le docteur Mottet l'a observé pour ainsi dire chaque jour à la prison des jeunes détenus : il n'a surpris aucun symtôme d'aliénation mentale. Un autre éminent aliéniste, le docteur Legrand du Saulle, a été chargé par le parquet de rédiger une consultation détaillée sur l'état mental du jeune accusé, et le docteur Legrand du Saulle, si habile cependant à observer les moindres défectuosités de l'esprit, a été amené à déclaré qu'en son âme et conscience, il croyait Félix Lemaître responsable de ses actes.

Qu'est-ce donc que cet adolescent, souillé d'un si grand crime, et chez lequel il n'y a eu jamais ni émotion ni repentir ?

Je vais essayer de l'expliquer.

On a trop de tendaces, depuis quelque temps, à assimiler la perversité à la folie. Lemaître est une nature effroyablement perverse, mais aussi remarquablement intelligente.

Fils naturel d'une ouvrière, qu'on représente d'ailleurs comme une brave femme, Lemaître est envoyé de bonne heure à l'école communale. Ils s'y distingue par sa facilité ; *il apprend bien*, mais un orgueil immense se manifeste déjà en lui. Pendant les récréations, il s'isole de ses petits camarades, qu'il juge indignes de le comprendre. Le soir, il lit dans sa chambre des romans, des drames judiciaires, des comptes-rendus de tribunaux. Une somnambule de foire lui avait prédit *qu'il serait quelqu'un* ; il en vint à croire, par ses lectures, que sa célébrité aurait la cour d'assises pour théâtre, et il s'arrangea de façon à réaliser l'horoscope.

Son caractère horriblement dur et méchant lui rendait facile la pente sur laquelle il voulait glisser. Il y a des enfants nés mauvais qui tourmentent des animaux pour le pour le plaisir de voir souffrir ; franchissez un degré de l'échelle, et vous arrivez à Lemaître, qui a tué un enfant, lui, pour le plaisir de voir souffrir. Au surplus, voleur, vagabond, indisciplinable, se faisant expulser des maisons mal famées et interpellant dans la rue les *filles*, il n'avait rien dans son âme qui ne fût vicié, dépravé, flétri !

Voyez-le à l'audience, froid, impassible, impénétrable, tel qu'il fut durant son abominable crime, tel qu'il resta devant les restes mutilés de sa victime, devant la pauvre mère qui pleurait. Son attitude glaciale épouvante !

Lemaître est plus grand qu'on ne l'est d'ordinaire à son âge. Frêle, élancé, très pâle, une ombre de moustache se dessinant déjà sur sa lèvre mince, ses petits yeux noirs très vifs profondément enfoncés dans les orbites, le nez long, un nez de fouine, la partie postérieure de la tête extrêmement accusée, les oreilles très détachées du crâne, Félix Lemaître a peut-être, au point de vue phrénologique, tous les signes de l'individu voué à l'assassinat. Comme je ne suis pas phrénologue, je me borne à résumer mon impression en ces quelques mots : physionomie sournoise et antipathique.

Le jeune misérable s'est coquettement vêtu d'un gentil costume noir ; il a fait sa raie et arboré un col cassé d'une éclatante blancheur. Son défenseur, M. Louis Brossard, malade, s'est fait assister de M. Comby. Lemaître leur parle sans cesse avec un calme parfait, et, quand M. le président Mather ordonne de faire passer sous les yeux des jurés la photographie du cadadavre du petit Schœnen, l'accusé demande à le voir et le regarde quelques instants avec un intérêt marqué.

Sur la table des pièces à conviction, le couteau qni a servi au crime; c'est un vulgaire couteau de poche, genre poignard, à manche en écaille avec une virole, pour maintenir la lame ouverte. A côté, en paquet, les vêtements ensanglantés de la victime, deux dessins exécutés par Lemaître dans sa prison, et la collection de ses livres favoris, les *Romans du jeudi*, la *Dame de Montsoreau*, le *Chevalier de Maison-Rouge* et les *Caractères de la Bruyère*.

M. le greffier Fauche ayant lu l'acte d'accusation, l'interrogatoire commence.

Lemaître y répond avec un flegme inouï, les bras croisés, la tête haute, sans une larme, sans une seule minute d'émotion. Il est là sur son théâtre, il joue le drame qu'il a rêvé ; dans sa prison, ne s'informait-il pas « si les journaux parlaient de « lui et si on vendait sa photogra « phie comme on avait vendu celle « de Menesclou ? »

M. le président rappelle que Lemaître est né le 2 mai 1866, qu'il est allé à l'école jusqu'à l'âge de treize ans, et qu'il a obtenu, l'an passé, un certificat d'études :

D. Vous avez été ensuite employé aux écritures chez un commerçant de la Villette, puis, ce métier ne vous convenant pas, on vous a mis en apprentissage chez un charcutier M. Thévenin ?—R. Oui, monsieur.

D. Vous avez été chassé par votre nouveau patron à la suite d'un vol ? Vous aviez gardé 100 francs qu'il vous avait envoyé toucher. Qu'avez-vous fait de cet argent ?—R. J'ai acheté des romans et je me suis payé le théâtre de Grenelle.

D. Vous aviez déjà volé deux fois de l'argent à votre tante et à votre mère ?—R. Il m'en fallait pour me procurer de quoi lire.

D. Mais avec l'argent volé en dernier lieu à votre patron, vous avez acheté encore autre chose, un couteau ?—R. Oui monsieur.

D. Pourquoi ? — Lemaître (avec un geste insouciant). Une fantaisie !

D. L'achat de ce couteau date du 15 février, le crime est du 25 Qu'avez-vous fait das l'iutervalle ?

M. le présicent révèle ici un fait bien caractéristique, et qui appelle la méditation de la police :

En possession de l'argent volé chez son patron le charcutier, cet enfant de quatorze ans et demi, sans papiers, sans références, trouve un logement dans un hôtel garni de la Villette. Poursuivons :

D. Comment se passaient vos journées ?—R. Je lisais beaucoup, étendu sur mon lit ; je suis aussi allé au théâtre, où j'ai vu jouer les *Chevaliers du brouillard* ; je passais mon après-midi au Jardin-des Plantes :

J'emportais un livre : la *Dame de Montsoreau* ou les *Orphelins du pont Notre-Dame*.

D. Quels théâtre fréquentiez-vous ?—R. J'ai pris des fauteuils d'orchestre à l'Opéra.Comique, à l'Ambigu et au Châtelet. Je choisissais toujours les meillenres places.

D. On vous a vu, une nuit, à la porte d'une maison de tolérance, d'où vous avez été chassé ?—R. Cela est faux.

M. le président arrive au 25, jour du crime.

Ce jour-là, contrairement à son habitude, Lemaître s'est levé de bonne heure, il est allé voir, le matin, un de ses oncles qui est commissionnaire en marchandises, rue des Petites-Ecuries, et il a dépensé à déjeuner son dernier argent. « C'est alors, dit-il, qu'il a vu rouge « et que l'idée lui est venue de tuer « quelqu'un. »

Les bras toujours croisés, le ton un peu emphatique, mais sans que sa voix tremble, sans qu'un muscle de son visage trahisse une émotion quelconque, Lemaître fait aux jurés le récit de l'assassinat :

Messieurs, *j'étais poussé par une force, oui, une force irrésistible !* Je marchais sans savoir où j'allais, cherchant quelqu'un à tuer. Les enfants que je rencontrais attiraient surtout mon attention.

J'en ai d'abord appelé un, le petit Grougeon auquel j'ai proposé de monter dans ma chambre pour me faire une commission. Je lui promettais deux sous et une chaîne de montre en acier. Le petit m'a dit oui, il s'est laissé emmener, mais, arrivé à ma porte, il a pris la fuite.

Je suis remonté chez moi, je me suis couché, j'ai lu et fumé jusqu'à près de cinq heures du soir.

L'*idée* me travaillait toujours, je ne pouvais plus y résister. Je suis descendu, j'ai appelé un autre enfant, le petit Wellinger, pnis un troisième, le petit Chesnay, qui sortaient de l'école. Tous deux ont refusé de venir avec moi, parce que leurs mamans les attendaient. (Sensation.)

D. C'est alors que vous avez aperçu le pauvre petit Jacques Schœnen, qui, lui, a consenti à vous suivre ?

Lemaître (impassible).—Parfaitement. Je lui ai donné la main pour l'aider à monter. Arrivé chez moi, je l'ai fait asseoir, puis je l'ai jeté à terre et je lui ai attaché les mains derrière le dos avec mon mouchoir.

D. Ne lui avez-vous pas aussi appliqué une serviette sur la bouche ? —R. Oui, mais ça n'a pas tenu, et j'ai remplacé la serviette par un foulard que j'ai noué derrière le cou du petit.

D. L'enfant ne disait rien !—R. Non ! (Mouvement.) Je l'ai porté sur mon lit. J'ai défait sa petite blouse, relevé sa chemise et baissé son pantalon ; je lui ai mis la main gauche sur les yeux, et je lui ai enfoncé deux fois mon couteau dans le ventre (Sensation.)

D. L'enfant se débattait ?—R. Oh oui, beaucoup ! (Rumeurs, bruit prolongé.) Mais je l'ai achevé d'un autre coup de couteau dans la gorge.

Le misérable s'arrête, toujours impassible, regardant en face le public, qui ne peut maîtriser son horreur et son indignation :

M. le président.—Vous n'avez eu aucun remords de cet effroyable crime. Devant le cadavre de votre victime, vous n'avez pas pleuré.

Lemaître (sèchement). — Je ne pleure jamais ! (Mouvement.)

D. Vous n'avez jamais manifesté la moindre émotion.

Lemaître, d'un ton théâtral.—Je sais me rendre maître de mes sentiments. Il est impossible de voir sur ma figure ce que je ressens.

D. Vous avez bien de l'orgueil ? —R. Ce n'est point de l'orgueil ; ma nature est ainsi faite.

M. Brossard. — Cet enfant des cend d'une famille d'aliénés. Son grand'père est mort fou, sa mère est malade d'une affection nerveuse.

D. Vous entendrez tout à l'heure le rapport médico-légal. (A. Lemaître). Pendant votre détention préventive, vous avez gardé une attitude insolente, vous menaciez le juge d'instruction de ne pas lui répondre s'il ne vous faisait donner du tabac ; vons demandiez si les journaux s'occupaient de vous, et si on voyait votre portrait dans les rues. Dites-moi, saviez-vous qu'à cause de votre jeune âge vous ne pouviez être condamné à mort ?—R. Je le savais. (Mouvement).

Assurément Lemaître le savait. Il savait même que l'on ne pouvait le condamner aux travaux forcés à perpétuité, et que, jusqu'à l'âge de seize ans accomplis, la peine la plus sévère qui puisse être prononcée est celle des travaux forcés à temps. De plus, le petit misérable n'a jamais cessé d'espérer qu'on le prendrait pour un fou, et qu'il s'en tirerait avec un séjour plus ou moins long dans un asile d'aliénés.

Ce n'est pas dans un autre but que Lemaître a trompé la justice, qu'il a raconté aux médecins toutes sortes de fables, prétendant qu'il avait toujours eu des idées de suicide, des accès de somnambulisme et que, par moments, il voyait les maisons en rouge, les arbres en rouge, tout en rouge. Ce sont des contes à dormir debout.

La vérité, Lemaître l'a laissée échapper dans une phrase qu'il a dite au docteur Mottet. La voici :

—Après avoir volé mon patron, je me suis dit : *J'ai fait une bêtise, faut aller jusqu'au bout !*

Et il alla jusqu'au bout, c'est-à-dire du vol à l'assassinat ; avec son idée de faire du bruit dans le monde, il a voulu être un grand criminel plutôt qu'un méchant commis infidèle. La cause du meurtre du petit Schœnen, la voilà !

Après l'interrogatoire, les témoins sont entendus.

Ils sont en très petit nombre.

C'est d'abord, M. Shœnen, père de la malheureuse victime, qui raconte, avec la douleur que l'on conçoit, comment un jour son pauvre fils n'est pas rentré après l'école, et comment il l'a retrouvé, mort, horriblement mutilé, le soir, dans cette chambre d'hôtel où Lemaître l'avait entraîné.

M. le docteur Brouardel, qui a examiné le corps du petit Schœnen, certifie que Lemaître n'avait pas emmené le pauvre enfant chez lui pour satisfaire un infâme désir de débauche, comme on l'avait cru un instant ; aucun attentat n'a été commis sur le petit garçon avant le meurtre.

Enfin M. le docteur Legrand du Saulle, auquel a été confié le soin d'étudier Lemaître au point de vue mental, résume avec son élégance et sa netteté habituelles les observations contenues dans son rapport médico-légal. Pour le célèbre aliéniste, Lemaître n'est pas un fou, ce n'est pas un malade ou un épileptique, c'est un criminel féroce !

M. l'avocat-général Bouchez soutient l'accusation et réclame, en termes très élevés, une condamnation exemplaire.

Me Comby présente la défense de Lemaître. Il plaide la folie.

Après une très courte délibération, le jury rapporte un verdict de culpabilité, en vertu duquel Lemaître est condamné à vingt ans de travaux forcés et dix ans de surveillance de la haute police, maximum de la peine qui puisse être appliquée à un accusé n'ayant pas accompli sa seizième année.

Lemaître reste absolument impassible.

ALBERT BATAILLE.

ROME.

(*Correspondance particulière.*)

Rome, 16 juillet.

Pour atténuer l'effet des graves désordres qui ont troublé le convoi funèbre de S. S. Pie IX, et pour réparer, s'il était possible, l'énorme faute qu'il a laissé commettre et dont il paraît ne s'être aperçu qu'après coup, le gouvernement italien a transmis à tous les journaux de Rome des explications à sa manière, sous forme de note émanée du ministère de l'intérieur. On assure même qu'un document analogue a été transmis aux représentants de l'Italie à l'étranger et, par leur moyen, aux gouvernements auprès desquels ils sont accrédités. Mais, à force d'hypocrisie et de mauvaise foi, la note officielle aggrave encore la faute commise. Elle est rédigée de manière à rejeter sur les catholiques la responsabilité de la provocation, *parce qu'*ils se sont réunis en grand nombre avec des torches allumées sur le passage du cortège funèbre. Or, cette accusation inepte veut dire en bon français qu'étant donnée la situation actuelle de Rome, il n'est pas possible d'y accomplir de démonstrations religieuses, pas même pour y rendre les derniers honneurs, sous une forme populaire et modeste, à un grand Pape qui a rempli le monde de la renommée de ses vertus.

La partie officielle du cortège était on ne peut plus simple *et les insignes de la Papauté n'y figuraient même pas.* Que si, en cette occa- et après que l'annonce du transport funèbre avait été donnée *par la presse libérale* avec l'indication de tout le parcours à suivre, les catholiques de Rome n'ont pu s'empêcher de rendre à l'immortel Pie IX un suprême témoignage de vénération et d'amour, comment les accuser pour cela de provocation ?

Plusieurs heures avant le départ du cortège, une foule immense de fidèles, calmes et recueillis, stationnaient sur la place de Saint Pierre, et puisque la police n'a pu s'opposer alors à cette manifestation si simple et si légitime, elle aurait dû aussi en garantir la liberté jusqu'au bout. On ne conçoit pas d'ailleurs qu'un ministre italien s'en vienne parler de provocation de la part des catholiques, alors que, depuis dix ans, les rues de Rome sont devenues le théâtre des manifestations les plus impies, sans que les catholiques, tout en protestant comme il convient à leur dignité, se soient permis de s'y opposer par des voies de fait.

On peut juger par le détail suivant ce que vaut la note officielle de M. Depretis, président du conseil et ministre de l'intérieur, et celle de son collègue, l'avocat Mancini, ministre des affaires étrangères. Il y est parlé de quatre personnes seulement qui auraient reçu de « légères » blessures. Or, l'*Osservatore Romano* cite, à lui seul, les noms de quinze blessés pour plusieurs desquels il s'agit malheureusement de bien autre chose que de simples contusions.

Il y a aussi, à l'appui de la triste réalité de ces faits, les propres aveux échappés à quelques journaux libéraux, sous le coup d'une première impression qui, sans doute, a été la meilleure. Ainsi l'*Italie*, nonobstant ses attaches officieuses, a constaté, dès le lendemain de l'ignoble scène, que la provocation est réellement partie du côté des libérâtres. Voici ses propres paroles : « Les libéraux ou soi-disant libéraux qui ont COMMENCÉ le tumulte en chantant *Mariannina* (chanson très-obscène) autour du cercueil de Pie IX, prétendent qu'il y a eu provocation de la part des cléricaux. Nous constaterons que le cortège organisé par ces derniers a quitté Saint-Pierre à minuit et qu'à cette heure-là les personnes qui craignaient d'être blessées dans leurs sentiments et dans leurs croyances n'avaient qu'à aller se coucher »

« L'*Italie* avoue, en outre, que les « tapageurs » n'étaient qu'une minorité : « Si l'on voulait faire, dit-elle, une manifestation, le vrai moyen d'y arriver était de laisser le cortège parcourir la ville sans se ranger sur son passage. *Malheureusement*, pour pouvoir faire cela, il aurait fallu que les tapageurs fussent une majorité, et ils n'étaient qu'une minorité.» Enfin, après avoir reconnu que l'on a fourni par là « des armes aux cléricaux » et un juste motif de se plaindre de la situation créée au Saint Siége, l'*Italie* conclut en ces termes ironiques : « Les auteurs de l'échauffourée de cette nuit ont rendu un joli service à la cause qu'ils croient défendre.»

Là où l'*Italie* laisse percer le bout de l'oreille en sa qualité d'organe officieux du gouvernement, c'est lorsqu'elle veut « rendre justice aux autorités et à la police, en affirmant qu'elles ont fait *tout* ce qui était

humainement possible de faire pour empêcher *tout* désordre.» La vérité est qu'il y a eu de très-graves désordres, tandis qu'il aurait été bien facile de les réprimer et mieux encore de les prévenir. En effet, M. le comte Vespignani, architecte pontifical et auteur du monument funèbre érigé au Saint Père Pie IX dans la basilique de Saint-Laurent, avait été chargé par le chapitre de Saint-Pierre d'avertir la police de l'heure où le transport funèbre serait accompli et du parcours qu'il devait suivre. De son côté la police avait donné l'assurance formelle qu'elle aurait su garantir le maintien de l'ordre. Mais il est arrivé, au contraire, qu'au plus fort de l'échauffourée, des gardes de police, invités par les victimes du désordre à repousser les assaillants, ont répondu en propres termes qu' «il fallait laisser libre la manifestation des opinions d'un chacun (à coups de pierre et de bâton !) et que, d'ailleurs, ils n'avaient pas d'instructions pour agir autrement que par manière de surveillance.» La même réponse a été donnée par un des agents de la *sécurité* publique aux prélats de la cour pontificale qui suivaient en voiture le char funèbre et qui, à plusieurs reprises, ont été assaillis, insultés, couverts de crachats.

Il est réellement vrai que les agents de police n'avaient pas reçu les instructions voulues pour agir autrement qu'ils ne l'ont fait. A l'annonce des premiers indices de désordre, M. Lovito, secrétaire du ministre de l'intérieur, interpellé par un fonctionnaire de la questure sur ce qu'il fallait faire, a répondu qu'il devait « aller souper. » Ce trait seul, rapporté par la *Voce della Verita*, indique assez que la responsabilité du désordre rejaillit sur le gouvernement lui-même. Il s'est laissé aveugler à tel point par la haine sectaire que, contrairement à ses déclarations les plus solennelles et à son intérêt même, il a démenti de fait cette fameuse parole des envahisseurs de la Ville-Sainte : « Rome sera le siège respecté du Pontificat. » Il est prouvé désormais, à la dernière évidence, que le Pape est réellement captif et que nul ne peut demander raisonnablement pourquoi le Saint-Père ne paraît pas dans les rues de Rome.

L'archevêque schismatique de Cettigne est arrivé à Rome, envoyé par le prince de Monténégro, pour nouer des relations avec le Saint-Siège. J'apprends que ce personnage, déjà reçu par l'éminentissime cardinal Jacobini, se rendra prochainement à l'audience du Souverain-Pontife. On peut voir dans ce fait et aussi dans les entrevues que le prince Milan de Serbie a eu récemment à Vienne avec Mgr Vannutelli, nonce pontifical, d'heureux indices des résultats du mouvement religieux qui se manifeste parmi les Slaves.

V.

(*Courrier de Bruxelles*).

LES COMPLICATIONS EUROPEENNES

LA FRANCE ET LA TURQUIE.

On a l'air de craindre sérieusement à Constantinople que la France ne faase quelque tentative contre Tripoli. La *Correspondance politique* de Vienne donne à ce propos quelques détails sur l'état des esprits dans les cercles ottomans de cette ville :

" Il court dans les cercles turcs de cette ville les bruits les plus bizarres sur les intentions de la France à l'égard des possessions ottomanes des bords de la Méditerranée. On l'accuse devouloir se partager le Maroc avec l'Espagne, Tripoli avec l'Italie et l'Egypte avec l'Angleterre. Aussi le fanatisme musulman se tourne-t-il aujourd'hui surtout contre la France. Les Turcs craignent que la politique de ce pays ne détermine la Russie à absorber l'Arménie et d'autres puissances à s'emparer également de divers territoires.

" Cette méfiance par trop exagérée peusse la Porte à une politique qui est propre à créer plutôt qu'à écarter ces dangers encore imaginaires

On envoie des soldats à Tripoli, des cheiks arabes s'y rendent et il y a certainement dans ce pays un parti qui veut exciter en Tunisie et en Algérie le fanatisme de la population mahométane contre les Français."

Ordres Religieux.

Pendant la semaine qui va commencer, les Révérends Père Jésuites, les Rédemptoristes et les Dominicains vont tour à tour célébrer la fête de leur saint fondateur et glorieux patron.

Les membres de la Compagnie de Jésus, se groupant sous l'étendard de St Ignace de Loyola, vont se rappeler que leur Père disait à ses premiers compagnons qu'il prierait afin que toujours la compagnie ait à souffrir, parce que dans la souffrance est la gloire, et dans le combat contre les ennemis la victoire.

L'histoire des trois derniers siècles dit si la prière de St-Ignace a été exaucée et, certes, notre époque ne fait pas exception à la règle.

Les fils de St-Alphonse, serrant leurs rangs autour de l'arbre de la Rédemption, vont retracer à leur mémoire les longues années de déboires, d'humiliations et de souffrances de leur saint fondateur. La croix a été son choix, et il l'a donnée aux siens comme emblême de leur vie et symbole des fruits de salut opérés par leur œuvres. Ils sont exilés eux aussi de France.

Les enfants de Saint Dominique jetant leurs regards sur leur rosaire, leur scapulaire et leur robe blanche, ne manqueront pas de revoir, dans leur longue vie de sept siècles, les calomnies ponrsuivant souvent leur innocence, mais la très sainte Vierge les défendant toujours avec succès.

Dans la tourmente actuelle qui bouleverse la France, eux non plus ne peuvent trouver qu'une épreuve providentielle destinée à les rendre plus forts et plus utiles dans l'avenir.

En ces jours de fête, demain dimanche, mardi et jeudi, les nombreux amis et admirateurs des Religieux, c'est-à-dire tous ceux qui ont eu avec eux quelques relations, ne pourront s'empêcher de comparer leur situation ici avec leur condition en France. D'un côté, et c'est tout à l'avantage des Etats-Unis, les Religieux sont estimés, honorés, vénérés, aimés ; de l'autre, on soupçonne leurs institutions, on dénature leurs actes, on les tracasse de toutes manières, et, n'osant les mettre à mort, on les accable d'insultes.

Quand donc la France, si elle doit rester républicaine, sera-t-elle une Vraie République, pratiquant dans ses actes ce qu'elle promet mensongèrement la " Liberté pour tous " !

Propagateur Catholique du 30.

———oo———

Le propagateur de la dévotion à Ste Philomène.

M. l'abbé A. C. H. Pâquet, le digne curé de Ste-Pétronille, Ile d'Orléans, vient de publier le second opuscule du « Propagateur de la dévotion à Ste Philomène au Canada ». Cet opuscule contient, en outre de lettres d'approbation de hauts dignitaires ecclésiastiques, un écrit sur l'efficacité des neuvaines à Ste Philomène, un modèle de considérations et de prières pour ces pieux exercices, aussi quelques pages très édifiantes au sujet de grâces obtenues par l'intercession de la grande sainte, dont monsieur le curé de Ste-Pétronille travaille avec tant de zèle à propager la dévotion au Canada.

Cet opuscule devrait se trouver dans toutes les familles.

———oo———

Les Commissaires du port de Montreal.

L'assemblée mensuelle de cette commission a eu lieu le 4 août sous la présidence de M. Andrew Robertson.

Le rapport fait connaître le résultat suivant obtenu pendant le dernier mois : revenu de l'intérieur du quaiage $17,000, de l'étranger $8,500 ; droits de tonnage $8,500 ; trafic local, $5,628 ; total $40,128. Les revenus de l'année dernière pendant le mois correspondant étaient de $52,098. Les revenus de la saison sont de $100,709 ; ceux de l'année à pareille époque s'élevaient à $128,962.

Le rapport du maître du port constate que pendant la saison, 158 steamers et 132 bâtiments à voile sont entrés dans le port, représentant un tonnage de 265,572. L'année dernière, à la même date, on avait compté 173 steamers et 151 bâtiments à voile, formant un tonnage de 300,234.

Le nombre de bâtiments locaux entrés dans le port depuis l'ouverture de la navigation est de 2,615.

Le rapport de l'ingénieur est très-satisfaisant et démontre la somme d'ouvrage qui a été fait par cette branche du service.

———oo———

ROME.

On lit dans le *Courrier de Bruxelles* :

La *Lega delia démocrazia* assure que, depuis une semaine, le parti avancé s'occupe activement de la fondation de cercles dont le but serait l'abolition de la loi des garanties et l'expulsion du Pape de Rome. Le cercle du quartier où se trouve le Vatican serait déjà en exercice.

Ces nouvelles extrêmement graves, si elles se confirment, pourraient précipiter un dénouement dont, finalement, l'Italie du comte de Cavour n'aura pas à se féliciter.

———oo———

BOU-AMENA.

Nos dépêches ont souvent mentionné depuis quelque temps les faits et gestes de ce chef arabe appelé Bou-Amena.

M. le comte Rochaïd Dahdah, qui est un *arabisant* de premier ordre, dont l'opinion fait autorité, adresse à un journal français au sujet de Bou-Amena, la très intéressante lettre suivante, que nous nous empressons de reproduire.

Monsieur le Rédacteur,

On continue à s'occuper beaucoup de cet aventurier algérien qui s'appelle *Bou-Amena*. On veut savoir le vrai nom de cet homme et comprendre la signification de ce nom.

Bou, abrégé de *abou*, signifie *père* : *Amena* est un nom propre de femme et veut dire la *rassurée*. La première femme connue en Arabie sous ce nom d'*Amena* fut la mère de Mahomet. Tous les musulmans savent que le prophète adorait sa mère. Il priait continuellement Dieu de lui accorder le ciel, quoi qu'elle fût païenne, puisqu'elle était morte avant que Mahomet ne se fût déclaré prophète.

On comprend maintenant que ce nom est sacré chez les musulmans et qu'ils aiment à le donner à leurs filles. L'aventurier en question avait donc une fille, nommée Amena.

D'autre part, il est d'usage, chez les Arabes, que l'homme se fasse appeler le père d'un tel, son fils, au lieu de se désigner par son propre nom. Mais quand ce père a une fille distinguée par sa beauté, sa vertu, ses connaissances poétiques, ou son courage (les femmes arabes ont souvent de l'intrépidité), alors le père se fait appeler par le nom de sa fille, même s'il possède aussi des fils.

Ce marabout algérien se fait donc honneur de dire : *Je suis le père de Amena !* Il a dû ensuite exploiter la crédulité bien connue des Arabes en matière religieuse, en leur racontant des rêves ou des visions imaginaires. Il pourrait avoir inventé un rêve dans lequel le prophète lui aurait dit : « En vénération du nom de ma mère Amena, je te protège. Va prêcher la guerre sainte contre les infidèles, je t'aiderai. »

Il suffit de tenir ce langage pour voir tous ces pauvres diables d'Arabes courir autour de soi et se voir proclamer un saint homme, un homme de vision, un prodige.

Les khalifes et les sultans ont massacré jadis un grand nombre de ces faux prophètes, qui sont parvenus souvent à acquérir une réelle importance. Le chef de la dynastie *mowahedin* (unitaire) qui a gouverné presque toute l'Afrique, n'a pas été autre chose qu'un Bou-Amena.

Je désire, Monsieur le Rédacteur, que ces explication intéressent votre nombreux public, et je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

COMTE ROCHAÏD-DAHDAH.

———oo———

Chronique de Trois-Rivieres.

M. le Rédacteur,

Notre petite ville commence à se réveiller de son assoupissement et, pour ma part, je n'en suis pas fâché.

Les manufactures s'établissent avec beaucoup de rapidité ; nous en avons une nouvelle qui va fonctionner dans une quinzaine de jours. M. Bradley en est le propriétaire. Ce sera une manufacture de papier. On emploiera dans cet établissement un bon nombre d'hommes.

* * *

Pendant ces dernières années, l'émigration a causé de grands ravages parmi notre population, mais pas aussi grands encore que je pensais. Je crois qu'il ne faut pas trop se fier aux rapports qui se font ci et là au sujet de l'émigration de nos canadiens aux Etats-Unis. Ces rapports peuvent être faits de bonne foi, mais avec la meilleure volonté du monde on se trompe, car on ne peut pas savoir au juste le nombre de nos compatriotes qui vont aux Etats-Unis pour y demeurer. Quelques-uns partent pour un temps déterminé, d'autres dans l'intention d'y rester, mais reviennent après un an ou deux de *service*, et les rapports disent simplement tant de canadiens partis de Trois-Rivières et tant arrivés aux Etats-Unis, mais il est très rare qu'on nous dise que nos compatriotes ont quitté les Etats de la Nouvelle-Angleterre pour revenir au pays. Un grand nombre de personnes se fiant un peu trop à ces rapports, prédisaient une grande diminution dans la population de la cité de Trois-Rivières depuis 1871, c'est-à-dire depuis le dernier recensement. Au lieu de cela, nous avons une augmentation assez considérable, de près de mille âmes, je crois. Mais il faut dire aussi que si les choses avaient toujours continué comme elles allaient en 1878-79, nous n'aurions probablement pas eu un aussi bon résultat. Pendant ces années les canadiens s'en allaient et ne revenaient pas, tandis que pendant ces dernières années le nombre de canadiens qui s'en allaient aux Etats-Unis était bien moindre et un grand nombre de nos compatriotes, déjà rendus sur le sol américain, étaient heureux de s'imposer des privations pour revenir au pays, et de fait un grand nombre est revenu. Cette augmentation de notre population ne doit pas être imputée à l'immigration des étrangers qui ne s'arrêtaient pas chez nous, mais bien au retour de nos compatriotes.

* * *

Aujourd'hui, le courant commence à changer. On ne parle presque plus d'aller aux Etats-Unis—du moins c'est le cas à Trois-Rivières.—Il paraît maintenant que les manchons de la charrue sur le sol natal ne pèsent pas beaucoup plus que les longues journées de travail dans les usines et manufactures des Etats-Unis ; sans compter que le premier genre de travail est beaucoup plus noble et infiniment plus rémunératif. On se dirige maintenant vers le Manitoba ou ce qui est mieux encore au lac St-Jean—la terre promise des Canadiens et je dirais des Trifluviens. Nous allons, dans quelque temps, avoir un beau chemin de fer qui partira de Trois-Rivières et se rendra en droite ligne à ce fertile territoire. Québec fera son profit de son chemin de fer qui conduit à cet endroit, et nous, nous ferons notre profit du nôtre, ou plutôt, les deux chemins devant se réunir, je crois, à un point donné, ce sera le moyen d'assurer le succès de l'entreprise et la prospérité des deux villes.

* * *

J'ai le plaisir presque tous les jours de voir ici des connaissances de Québec. Plusieurs personnes de la capitale se rendent à Ste-Anne de la Pérade ou à St-Léon, mais dans l'un et l'autre cas elles ne manquent pas de passer quelques heures et même quelques jours au milieu de nous. Nous aimons toujours à les voir ces Québecquois, toujours charmants, et j'inclus les deux sexes, cela va sans dire.

Je termine ici, M. le Rédacteur, ma trop longue chronique en vous disant : Au revoir.

Votre etc.,

ADONIS.

———oo———

Coaticook, 4 août 1881.

M. le Rédacteur,

Vous conviendrez avec moi que le propriétaire, Rèdacteur ou l'agent d'un journal ne reçoivent jamais trop ! pour leurs rénumérations. Cependant malgré tout, il me semble que l'un ou l'autre peut quelque fois prendre une petite vacance. Dimanche le 31 juillet dernier je partais de Coaticook pour New-Port, Vermont, qui n'est qu'à 24 milles d'ici. Des affaire m'y appelaient et il me fallait me rendre ce soir là. *Voilà ma vacance !* J'ai cependant cru bon de vous faire part des quelques remarques que j'ai faites le long du chemin et aux différentes places où j'ai eu le plaisir de voir et de rencontrer plusieurs amis, et parmi ces derniers plusieurs *Québecois*, qui aiment encore leur place natale et parlent avec chaleur de notre bonne ville de Québec et des souvenirs qu'ils en ont encore.

Nous sommes arrivés un peu tard, vu la grande chaleur qu'il faisait ce jour-là. Nous sommes descendu à la " Memfremagog House ", et j'ai été vraiment surpris en voyant autant de *touristes*. Vous dire que dimanche le 21 juillet dernier, il y avait 532 personne qui y ont pris le dîner, en sera une preuve.

Inutile de vous parler du " Lac Memphremagog ", une grande partie de vos nombreux lecteurs connaissent la beauté de ce lac. Il y a actuellement cinq vapeurs sur ce lac.

J'ai aussi eu le plaisir de visiter l'Eglise catholique. Quoique pas bien grand, cet édifice, tant que sous le rapport du fini et de la propreté, mérite une mention toute spéciale et fait vraiment honneur au vénérable pasteur de cette paroisse.

La population catholique de New-Port, Vt. est à peu près de 200 personnes, dont 36 familles résident dans le village.

A " NEW-PORT " VT.

Les patates nouvelles ont fait leur apparition, il y a audelà de quatre semaines. Le foin est court, pas fort, le blé d'Inde bon, mais peu de jardinage vu la sécheresse qui s'est fait sentir là aussi bien qu'ici.

A " NEW-VILLE. "

L'avoine est en abondance et très belle ainsi que l'orge, beaucoup de sarasin et les patates ont meilleur apparence qu'à New-Port. Les champs de blé d'inde immense, que l'on y voit, paraissent promettre une bonne récolte.

A " ROCK-ISLAND. "

La récolte du foin est bien avancée, mais le foin est, aussi, court et peu fort. Les grains en général ont une belle apparence. Le blé d'Inde est beau ici. Les patates ne sont pas de trop belle apparence.

" BARNSTON CORNER "

M. Pierre Goulet a eu l'obligeance de me fournir quelques renseignements. Ce M. me dit que le foin est aussi bon que l'année dernière. En général les patates, les grains etc. etc., sont de bonne apparence. La betterave est cultivée ici sur une grande échelle, et soit dit en passant, est destinée pour la manufacture de sucre, ici, maintenant on voie de construction, et qui est presque terminée.

Mais, vous me direz, M. le Rédacteur, vous ne me parlez pas de *blé*. Non, monsieur, malheureusement je n'en ai pas vu ! A vous, ami, de *cultiver*, sur le *Cultivateur*, nos fermiers qui quelquefois se trompent.

Si, M. le Rédacteur, ces quelques notes vous sont agréables, et si vous aimiez à les publier dans votre intéressant journal le *Cultivateur* vous pouvez le faire. Dans quelques jours je pense pouvoir vous faire un autre rapport.

Votre ami,

D. G. E. M.

Agent pour le *Cultivateur*.

TELEGRAPHIE.

EUROPE.

ANGLETERRE.

Naufrage et pertes de vie.

Londres, 4 août.—Un petit yacht a sombré près de Buteshire, Ecosse ; cinq personnes, dont trois dames, se sont noyées.

Nouvelles de Candahar.

Londres, 4 août.—Le vice-roi des Indes télégraphie que les nouvelles qu'il reçcit de Candahar disent que le pays environnant est tranquille. La rumeur que 19 Hazaras et autres avaient éte tués par les Afghans avant l'arrivée de Ayoob Khan à Candahar est fausse.

Banquet.

Le Lord-Maire a donné un banquet ce soir à trois cents délégués au congrès médical international.

Londres, 4 août.—Le premier amendement au projet de loi terrienne, pour que la loi ne s'applique pas aux fermes exploitées d'après le système anglais, a été adopté a l'unammité. Cet amendement a été proposé par le duc d'Argyle.

Trois autres amendements, l'un du duc d'Argyle, le second de Lord Salisbury, et le troisième de Lord Lansdowne ont été respectivement adoptés par 180 voix contre 91, 184 contre 93, 195 contre 77.

Chambre des Communes.

M. Cowen, radical, a demandé au gouvernement si les prisonniers irlandais arrêtés en vertu de la loi de coercition seraient mis en liberté, ou si on ferait leur procès.

M. Gladstone a répondu que le gouvernement considérerait les circonstances dans lesquelles il a obtenu des pouvoirs exceptionnels, mais qu'il ne fallait pas conclure que sa réponse impliquait une décision.

Le Commerce de l'opium.

Sir Charles Dilke a répondu à une interpellation que le gouvernement était à négocier avec le Japon au sujet du commerce de l'opium. Il est aussi en communication avec d'autres puissances pour le même sujet.

L'expulsion de Bradlagh

Londres, 4 août—Il y avait foule aujourd'hui aux environs du Palais législatif. On savait que Bradlaugh, conformément à l'avis qu'il avait donné, se rendrait à la Chambre pour prendre son siège.

On supposait que les partisans de Bradlaugh le suivraient en assez grand nombre dans les corridors de la Chambre pour lui permettre de s'introduire de force dans l'enceinte parlementaire. En conséquence des ordres furent donnés pour n'admettre que les membres de la Chambre dans les corridors. Jusqu'après onze heures la Chambre a été déserte, mais les membres sont alors arrivés en grand nombre. Un quart d'heure avant-midi, on a entendu de lointaines acclamations. Les membres se dirent : " Le voilà qui vient ". Aussitôt après Bradlaugh apparut, entrant par la porte réservée aux membres. Il était très pâle et dans un état d'excitation contenue ; son lugubre habit noir faisait ressortir davantage sa pâleur.

M. Labouchère souhaita la bienvenue à son collègue et profita des quelques minutes qui devaient précéder le commencement des délibérations de la Chambre pour se consulter avec lui sur la tactique à suivre. La rumeur circula tout de suite que Bradlaugh voulait entrer de force dans la Chambre. L'excitation augmentait et lorsque le président entra dans la Chambre pour réciter les prières, très peu de membres le suivirent. Les arrangements pris pour empêcher l'entrée de Bradlaugh étaient très-complets. Les députés sergent-d'armes, Erskine et Gossett, se tenaient à la porte de la Chambre, flanqués des deux côtés d'hommes de police choisis pour leur force. Un grand nombre de députés se tenaient aussi près de la porte, attendant avec anxiété le moment de se distinguer en prenant part à l'expulsion de l'athée. Cette force défensive était en proie à une agitation nerveuse et a serrée ses rangs après que le président eut passé.

Bradlaugh paraissait disposé à se frayer un passage par un élan précipité.

On fut bientôt informé que l'orateur était au fauteuil, et que la séance était commencée. Tous les regards se tournèrent vers Bradlaugh, et sans dire un mot on ouvrit les rangs pour le laisser passer entre la foule qui le séparait de la porte de la Chambre. Bradlaugh s'avança résolument, et les députés étaient si anxieux de voir tout ce qui allait se passer qu'ils faillirent le pousser dans l'enceinte de la Chambre. Erskine réussit à lui barrer le passage et l'informa que l'orateur lui avait ordonné de ne pas le laisser entrer. Bradlaugh échangea quelques paroles avec le député sergent d'armes, mais à voix assez basse pour ne pas être entendu vu le bruit et l'excitation qui régnaient dans le corridor. Tout à coup Bradlaugh saisit Erskine et essaya de le pousser de côté. Immédiatement l'autre député, sergent d'armes et plusieurs gardiens de la paix s'emparèrent de Bradlaugh et le traînèrent dans la direction de la porte d'entrée des députés. Il lutta vigoureusement, et la scène qui suivit fut pénible. Bradlaugh fut jeté hors de la porte par la force.

On a craint un conflit entre la police et les partisans de Bradlaugh ; mais ce dernier s'étant éloignée suivi de la foule, les troubles ont été évités.

M. Labouchère a de suite soulevé une question de privilège à la Chambre prétendant qu'un membre avait été assailli par ordre de l'Orateur qu'il accusa d'outrepasser les limites de son autorité.

Une opinion du Times.

Londres, 5 août.—Le *Times* dit que la Chambre des lords sera forcée de rengaîner certains amendements qu'elle a faits au projet de loi terrienne, parce que la majorité de la Chambre des communes appuiera certainement M. Gladstone dans son refus d'accepter les changements qui affectent le principe même du projet de loi.

Sentence.

Hickie, trouvé coupable d'avoir menacé de tuer M. Forster, a été condamné à 15 mois d'emprisonnement avec travaux forcés.

Une rumeur.

Les " Home Rulers " et plusieurs radicaux sont décidés à s'opposer aux amendements de Lord Salisbury au projet de loi terrienne.

Parlement impérial.

Chambre des Lords.

Londres, 5 août.—La clause sept du projet de loi terrienne a été prise en considération aujourd'hui.

Lord Salisbury a proposé que la rente d'une ferme ne soit pas réduite en considération d'aucune somme payée par le fermier ou ses prédécesseurs en prenant possession de la ferme. Lord Salisbury dit qu'il avait consenti à la seconde lecture du projet de loi avec l'espoir que cet amendement serait accepté.

Le gouvernement s'est opposé à l'amendement. Plusieurs conservateurs et whigs ont demandé à lord Salisbury de ne pas insister pour mettre son amendement aux voix. Il n'a pas consenti à le retirer et l'amendement a été adopté par 157 voix contre 110.

Les clauses 8, 9 et 10 ont été adoptées.

Le projet de loi a été adopté avec plusieurs amendements importants. Le comité a fait rapport à la Chambre, et la troisième délibération a été fixée à lundi.

Chambre des communes.

Londres, 6 août.—Lorsque la motion a été faite pour former la Chambre en comité des crédits :

M. Parnell a rappelé le fait de la suspension de M. O'Kelly, Home Ruler, de ses fonctions de député, il y a quelques semaines, parcequ'il avait qualifié de mensongère et calomnieuse une déclaration de M. Tottenham, conservateur. M. Parnell a prétendu que l'ordre permanent en vertu duquel M. O'Kelly avait été suspendu n'avait pour but que d'empêcher l'obstruction persistante, et non de punir les expressions imparlementaires, et il a blâmé l'orateur de ne pas lui avoir donné la chance de retirer les paroles qui lui étaient échappées, alors qu'il a été suspendu de ses fonctions par ordre de la Chambre pour avoir persisté, malgré la décision de l'orateur, à soulevé la question des prisonniers politiques irlandais.

M. Gladstone à répondu vigoureusement à M. Parnell.

Aujourd'hui Sir W. Harcourt a lu une dépêche du ministre Lowell disant qu'il avait télégraphié au secrétaire Blaine le 29 juillet à propos d'une conversation avec lord Tenterden au sujet des machines infernales reçues à Liverpool. Il a reçu une réponse de M. Blaine l'informant que les autorités nationales et municipales font d'actives recherches pour découvrir les auteurs de ce complot qu'il a raison de croire avoir été composé d'un petit nombre de personnes.

Révision des règlements de la Chambre.

M. Gladstone a fait entendre que la question de la révision des règles de la procédure de la Chambre aurait probablement préséance à la prochaine session du parlement.

La réponse du ministre des Etats-Unis.

Sir W. Harcourt a dit que la dépêche du ministre Lowell au comte Granville était conçue dans les termes de la meilleure amitié. Cette déclaration a été accueillie par des applaudissements.

Exhibition.

Londres, 6 août.—Une assemblée a eu lieu pour examiner le projet d'une exhibition internationale des produits des pêcheries. Le marquis de Exeter présidait. Sir John A. Macdonald, le premier ministre du Canada, est favorable à ce projet.

Dévoilement d'une statue.

Les principaux membres du congrès médical international ont assisté aujourd'hui, à Folkstone, au dévoilement d'une statue de Harvey, le découvreur de la circulation du sang.

Les affaires de banque à Londres.

Le rapport annuel des affaires des banques de Londres a été publié. Les dépôts ont augmenté de près de huit millions de louis stg.

Discours de Bradlaugh.

Bradlaugh a adressé la parole aujourd'hui à une assemblée à Northampton. Il a dit que si ses électeurs l'appuient, il continuera la lutte jusqu'à la mort. Il a proteste contre la conduite de la chambres des Communes, et a exprimé sa détermination de vaincre et de punir ses adversaires. Bradlaugh a été fort applaudi.

Une députation.

Londres, 6 août.—Une députation du club libéral a insisté auprès de Sir Charles Dilke afin qu'il vote pour rescinder les résolutions défendant à Bradlaugh de prendre son siège dans la chambre des Communes.

Sir C. Dilke a répondu qu'il y aurait réunion du cabinet aujourd'hui à laquelle on prendrait en considération l'affaire de Bradlaugh. Il croyait que la formule du serment que prêtent les membres desChambres ne serait pas modifiée pendant cette session. Sir C. Dilke a dit que si la question était soulevée il voterait suivant le désir de la députation.

Accident de chemin de fer.

Londres, 8 août.—Le train express de Manchester est venu en collision aujourd'hui, près de Blackburn, avec l'express de Liverpool et de York. Plusieurs personnes ont été blessées, quelques-unes fatalement.

Plus tard—Cinq personnes ont été tuées lors de l'accident du chemin de fer et vingt grièvement blessées ; plusieurs parmi ces dernières ne survivront pas.

Banquet

La société des pharmaciens a donné un banquet ce soir à cent cinquante délégués de l'étranger au congrès médical international.

Nouvelles de Bradlaugh.

Les dernières nouvelles de Bradlaugh disent qu'il est possible qu'il meurt des blessures qu'il a reçues lors de son expulsion de la Chambre. Les hommes de police affirment cependant qu'ils ne l'ont point frappé. On croit à leur parole, mais d'autres personnes se sont mêlées à la foule, lors de l'expulsion, et ont frappé Bradlaugh à la tête et aux bras.

Un autre banquet.

Une députation de manufacturiers de Leicester a donné un banquet à M. Shaw, inventeur américain, samedi soir, comme marque de reconnaissance pour son invention par laquelle les industriels de Leicester espèrent pouvoir lutter avantageusement avec les manufacturiers étrangers.

Failli.

Londres 9 août.—Robert Plant, propriétaire de mine à Cheadle, Staffordshire, a failli. Son passif est de £70,000.

Nouvelles de Bradlaugh.

Bradlaugh a eu une rechute.

Parlement impérial.

Chambre des Communes.

Londres 9 août.—Le gouvernement a accepté l'amendement du duc d'Argyle excluant du droit de la vente libre des fermes sur lesquelles les propriétaires auront fait des améliorations permanentes, mais on a ajouté un sous-amendement exigeant que les améliorations soient tenues dans un bon état d'entretien.

M. Parnell a voulu proposer un autre sous-amendement, mais l'amendement du duc d'Argyle a été adopté par 258 voix contre 100. La minorité se composait de Parnellistes, " Home Rulers " et de radicaux.

M. Gladstone a déclaré que le gouvernement n'acceptait pas l'amendement de la chambre des Lords au sujet des droits des fermiers de Ulster.

Après une longue discussion les amendements faits par la chambre des Lords au projet de loi terrienne ont été rejetés par 272 voix contre 145. Tous les " Home Rulers " ont voté avec la majorité.

Les troubles en Irlande.

Dublin, 9 août.—Le *Freeman's Journal* dit au sujet de la mise en liberté de Dillon : " Nous espérons que cet acte de justice est l'aurore du jour de la liberté de Michel Davitt et des autres compagnons de prison de Dillon. Aucun fermier ne pourra pas célébrer la victoire d'une loi terrienne aussi longtemps que des partisans de cette réforme languissent en prison. M. Dillon a été arrêté apparemment pour avoir prononcé un discours à une assemblée de la ligue agraire, mais en réalité à cause de sa courageuse opposition contre la tyrannie que le gouvernement lui-même a été obligé de détruire.

L'abrogation probable de la loi de coercition.

Londres, 9 août.—On dit que le gouvernement est disposé à proposer l'abrogation de la loi de coercition. On dit que la question a été soulevée à la dernière réunion du conseil samedi. Il a été suggéré au gouvernement que s'il y avait des apparences du rétablissement de la paix après l'adoption du projet de loi terrienne, il serait mieux de mettre en liberté après six mois d'emprisonnement les prisonniers arrêtés en vertu de la loi de coercition.

Assemblée en faveur de la protection.

Londres, 10 août.—Il y a eu une grande assemblée hier soir en faveur de la protection. M. Borthwick, le propriétaire du *Morning Post*, présidait. Les sociétés ouvrières de Bristol, de Birningham, de Liverpool, de Leeds, de Hull, de Glasgow, et d'autres endroits, ont envoyé des délégués à cette assemblée. M. Sharnan a condamné le libre-échange et a dit que la France avait fait les plus grands progrès l'année dernière ; les Etats-Unis viennent en second lieu, et l'Angleterre est au troisième échelon.

M. Cameron, l'explorateur de l'Afrique, parlant en faveur d'une résolution pour l'imposition de droits suffisants pour permettre aux manufacturiers de faire concurrence aux étrangers sur le marché national a dit que M. Garfield a déclaré que la protection est nécessaire aux Etats-Unis. Si tel est le cas pour un pays nouveau, à plus forte raison l'Angletere doit-elle se protéger. Les résolutions ont été adoptées et envoyées au gouvernement ainsi qu'aux chef de l'opposition.

Le cougrès médical.

La session du congrès médical international s'est terminée aujourd'hui, et les membres se sont séparés après un banquet au palais de Cristal.

LA QUESTION D'IRLANDE.

Chambes des Communes.

Londres, 10 août.—La chambre des Communes a rejeté, par 293 voix contre 172, l'amendement fait par la Chambre des Lords à la clause cinq du projet de loi terrienne.

Démonstration en faveur de Dillon.

Dublin, 10 août.—Deux mille personnes avec des bannières et des flambeaux se sont rendus, bande en tête, à la résidence de M. Dillon pour le féliciter de sa mise en liberté. Plusieurs personnes portaient des drapeaux américains. M. Dillon a remercié l'assemblée.

Réunion des conservateurs.

Londres, 10 août.—Lord Salisbury a convoqué une réunion des conservateurs pour prendre en considération le projet de loi terrienne tel qu'amendé par la chambre des Communes. A en juger par la rédaction de la circulaire de convocation les pairs conservateurs pourraient être appelés à s'opposer au rejet par la chambre des Communes des principaux amendements de la chambre des Lords. Si les Lords n'acquiescent pas au rejet de leurs amendements, une conférence non-officielle aura probablement lieu entre les chefs libéraux et conservateurs. Si cette démarche est sans résultat, on aura recours à une conférence des deux chambres.

Mort d'un historien

Londres, 10 août. — On annonce la mort du Révd. John Hill Burton, historien et biographe.

FRANCE.

Tours, 5 août.—Les républicains de Tours ont donné un banquet hier soir à M. Gambetta qui a répondu à la santé du président Grevy. Il a fait un éloge chaleureux du président. Il a dit qu'il regrettait que la législature n'eut pas adopté le scrutin de liste qui eut permis de consulter le parti démocratique d'une manière plus efficace.

M. Gambetta s'est déclaré partisan de deux chambres, malgré les fautes commises par le Sénat, mais il désire que les deux chambres soient animées du même esprit. Il considère que son devoir est de défendre devant le pays l'existence tétulaire du Sénat et de ne travailler qu'à modifier le système électoral duquel le Sénat tire son origine.

M. Gambetta fait remarquer que les premiers sénateurs inamovibles ont été nommés par l'Assemblée Nationale, tandisque'à présent ils sont élus par le Sénat. Il s'est prononcé en faveur de leur réélection par le congrès des deux Chambres. Il désire que les groupes parlementaires se fusionnent en une majorité ministérielle compacte. La France n'est pas satisfaite d'une majorité incertaine et changeante.

Une audience du Président.

Paris, 5 août.—Le président Grevy à reçu en audience aujourd'hui M. Morton, le nouveau ministre américain, et le général Noyes, le ministre en retraite.

Rumeur contredite.

Paris, 6 août.—La rumeur relative à l'envoi de 50,000 hommes de troupes en Afrique est contredite semi-officiellement.

La récolte en France.

Les dernières nouvelles de la récolte en France sont moins favorables. Le rendement sera moindre que celui de l'année dernière, et ne donnera pas la moyenne. Il faudrait que la récolte fut au-dessus de la moyenne pour satisfaire aux besoins de la consommation. On importera beaucoup de la Russie. En vu de l'exportation probable du blé, la banque de St-Pétersbourg a réduit son encaisse d'or, et on rapporte qu'elle en a vendu pour 40 millions de francs dans le cours d'une quinzaine ; les trois-quarts de ce montant ont été reçus à Paris et ont été achetés pour l'exportation en Amérique en septembre prochain.

Retour du czar.

St-Pétersbourg, 6 août.—Le czar et la famille impériale sont arrivés hier au palais de Peterhof.

Une allocution du Pape.

Rome, 5 août.—Le texte de l'allocution du Pape est publié. Sa Sainteté commente avec vigueur la responsabilité du gouvernement à propos des troubles récents à Rome.

Explosion.

Paris, 8 août.—Onze artilleurs ont été grièvement blessés aujourd'hui par une explosion dans la fabrique de cartouches du gouvernement à Perpignan.

Le discours de M. Gambetta

Paris, 8 août.—Le discours prononcé par M. Gambetta à Tours a été accueilli avec froideur et même avec hostilité par la plus grande partie de la presse républicaine. Le *Temps* ne l'approuve que bien faiblement, mais la *France*, le *National* et autres journaux plus indépendants sont beaucoup plus réservés.

Paris, 9 août.—Deux journalistes dévoués à Gambetta ont écrit des articles en faveur du programme de l'ex-président de la Chambre. L'un d'eux attaque avec véhémence le premier-ministre Ferry, qu'il qualifie d'ennemi de la liberté. Il lui reproche surtout d'avoir nommé M. St.-Hilaire ministre des affaires étrangères. On considère cet article comme une déclaration de guerre de Gambetta au gouvernement.

Un discours de M. Jules Ferry.

Nancy, 9 août.—Dans un discours qu'il a prononcé dans le département des Vosges, M. Jules Ferry a dit que la campagne électorale se terminerait par l'élection d'hommes modérés. Il importe de repousser les candidats socialistes, dont les appétits sont bien connus.

Les socialistes

Paris. — Les socialistes proposeront des candidats dans plusieurs arrondissements de Paris aux prochaines élections pour la chambre des Députés.

RUSSIE.

Procès de révolutionnaires.

St-Pétersbourg, 5 août.—Le procès de révolutionnaires appartenant à la " Division Noire " commencera devant une commission spéciale le 28 septembre.

Un journal publie un avis offrant une récompense aux paysans pour l'arrestation des personnes qui ont mis en circulation les faux rapports au sujet d'une nouvelle division des terres.

Un monument

St-Pétersbourg, 6 août.—On invite les étrangers à concourir pour l'érection d'un monument au Kremlin, Moscou, en l'honneur de feu le dernier czar.

La politique russe.

Le *Journal de St Petersbourg*, répondant aux journaux qui ont accusé la Russie de trop ménager les susceptibilités de l'Angleterre au sujet de l'Asie Centrale,—dit que la Russie retraite de l'Asie Centrale dans ses propres intérêts et non par égard pour l'Angleterre. Elle est guidée dans cette politique par les mêmes raisons qui ont dicté la judicieuse politique de M. Gladstone au sujet de l'Afghanistan.

ALLEMAGNE.

Berlin, 5 août.—Le ministre White est parti pour le sud de l'Allemagne. Il reviendra ici vers le milieu d'août.

Congrès de dentiste.

Wiesbade, 10 août. — Le congrès annuel de la société des dentistes de l'Eu-

rope a commencé ses séances mercredi, sous la présidence du Dr Crave, de Paris. Plusieurs délégués de France, de l'Allemagne et de la Suisse assistent au congrès.

AUTRICHE.

Un nouveau tunnel.

Vienne, 8 août.—L'Empereur manifeste beaucoup d'intérêt dans l'entreprise du tunnel de Arlberg.

Il a souvent parlé de l'importance du nouveau chemin de fer pour ouvrir de nouveaux marchés au blé Autrichien, qui pourra faire concurrence au blé américain dans l'Europe occidentale.

AFRIQUE DU SUD.

Pietermaritzburg, 5—L'administrateur de Natal faisant allusion dans un discours à la situation des affaires du Transvaal, a dit que le général Wood avait une tâche bien désagréable pour un soldat, et que tout le monde devait désirer son succès.

Monténegro.

Vol et assassinats.

Raguse, 5 août.—Cinquante brigands ont volé un courrier à Bilek après avoir tué deux hommes de son escorte.

ITALIE.

Rome, 8 août.—Le Pape est indisposé, mais pas grièvement. Les médecins ont reçu instruction de ne pas quitter sa chambre de la nuit.

Rome, 9 août.—Il est rumeur que le Pape a l'intention d'aller résider à Malte.

ITALIE.

Rumeur d'une alliance entre l'Allemagne et l'Italie.

Rome, 10 août.—Un journal ministériel publie une lettre d'un politicien conservateur allemand, dans laquelle il est dit que l'Allemagne désire contracter une alliance avec l'Italie, mais qu'elle ne fera pas les premières ouvertures.

Rumeur contredite.

La rumeur que Sa Sainteté a l'intention de partir de Rome, est sans fondement. Il ne sortira de Rome que s'il y est contraint par la force.

SUISSE.

Les socialistes.

Genève, 8 août.—Les socialistes de Zurich ont interjeté appel au tribunal fédéral contre la défense que leur a faite lés autorités de la ville de tenir le congrès socialiste à Zurich. L'organe des anarchistes ici publie une résolution du congrès socialiste de Londres, recommandant l'emploi de la dynamite pour la destruction des institutions actuelles.

TUNISIE.

Le télégraphe coupé.

Tunis, 8 août.—Les lignes télégraphiques ont été coupées sur un parcours très étendu entre Medjez-el-Bab et Kef. Plusieurs mille arabes ont saccagé Medjez-el-Bab et ont tué cinq indigènes. D'autres bandes pillent les villages aux environs de Oued et de Sergua, où plusieurs indigènes ont été tués.

Danemark.

Conspiration.

Copenhague, 5 août.—Un correspondant de St-Pétersbourg écrit à la *Gazette Nationale* que la cour de Russie a découvert une grande conspiration pour l'assassinat de la famille impériale pendant la nuit à Péterhoff.

Le 27 juillet, la police a arrêté un batelier qui avait réussi à franchir le cordon des troupes et a fait les occupants prisonniers. On a ensuite découvert que soixante personnes, dont plusieurs de haut rang, faisaient partie du complot.

INDES.

Lahore, 5 août.—L'émir d'Afghanistan a expédié une dépêche au vice-roi des Indes dans laquelle il lui rappelle qu'il a souvent sollicité le gouvernement indien de tenir Candahar pendant une année afin de lui permettre d'affermir sa position. Il est faux que l'émir ait envoyé son trésor à Lashkeul.

Les troupes de Ayoob Khan occupent maintenant Takhtipul, d'où elles gardent le chemin de Candahar à Chaman Chaukie.

Lahore, 10 août. — L'approvisionnement d'armes d'Ayoob Khan sera bientôt épuisé. Il paraît que plusieurs des subalternes de Ayoob Khan sont mécontents contre lui. L'émir a réuni 1500 réguliers à Khelabghilzai.

ETATS-UNIS.

Le fameux Sitting Bull.

New-York, 4.—Sitting Bull, escorté de deux compagnies d'infanteries, est arrrivé à Bismark, Dakota, dimanche à 10 heures du matin, et en est reparti à 3 heures de l'après-midi pour Standing Rock. Le célèbre chef est accompagné de sa sœur, Mme Jolie-Plumes, et des chefs Chien Blanc, Tonnerre Ecarlate, Quatre Chevaux, Haut comme les Nuages et Tomahawk d'Os.

Les voyageurs ont dîné au Marchant, Hôtel, et pour la première fois de sa vie Sitting Bull a témoigné de la surprise, au dessert, quand on lui a servi une glace. Après en avoir porté la première cueiller à la bouche, non sans défiance, il a bondi comme si sa chaire eût été rembourée de pointes d'aiguilles et il a crié à l'éclaireur Allison qu'il était incompréhensible qu'on pût avoir des choses glacées par une pareille chaleur.— Il soupçonnait évidemment quelque sortilége.

Siiting Bull a écrit son nom très lisiblement sur le registre de l'hôtel, mais aucun de ses compagnons n'a pu en faire autaut.

Le redoutable guerrier n'est âgé, assure-t-on, que de 50 ans, mais il paraît en avoir plus de 60, et ses longs cheveux noirs, avec la raie au milieu, font ressembler son visage à celui d'une vieille femme.

Un nihiliste.

New-York, 5.—Il parait certain que le nihiliste Hartmann s'est refugié au Canada, parce qu'il craignait d'être découvert aux Etats-Unis par les autorités russes.

Guiteau.

Washington, 5.—Guiteau attend son procès avec anxiété ; il croit faire une profonde impression comme avocat.

Feu dans les bois.

Bay City Mich, 5.—Le feu fait de grands ravages dans les bois qui entourent la ville à une distance de plusieurs centaines de milles au nord. Des clôtures, des granges et une grande quantité de bois ont été détruites. La circulation des trains devient presque impossible. La cité est enveloppée d'une épaisse fumée.

Tempête.

St Paul, 5.—Une furieuse tempête a éclaté hier soir sur cette partie du pays. De grands dommages ont été causés dans Mineapolis.

Exécution.

Syracuse, 5.—Nathan Orlando Greenfield a été pendu ce matin pour le meurtre de sa femme à Orwall, comté d'Oswego, en 1875.

Le Président.

Washington, 5.—Le président a passé une bonne journée. Il a pris une certaine quantité de nourriture. A midi le pouls était de 98, température 98.4 et respiration 18.

Inondation.

Pensacola, Ho. 5.—Les pluies torrentielles se continuent. Le chemin de fer de Pensacola est inondé en plusieurs endroits, de sorte que le trafic est suspendu. Depuis le 2 au matin jusqu'aujourd'hui, il est tombé quinze pouces de pluie.

Incendie.

San Francisco, 5.—La principale partie de la ville de Covelo, dans Round Valley, a été détruite par le feu hier soir.

Coups de couteau.

Brooklyn, 6.—John Guerin et Conrad Sartorious se sont querellés hier soir et se sont battus à coups de couteau. Guerin a reçu cinq blessures. On croit qu'il en mourra. Sartorious a été arrêté.

Collision.

Long Branch, 6 août.—Le steamer *St-Johns* portant 600 passagers, y compris le général Grant, Jesse Seligman et autres hommes marquants, est venu en collision aujourd'hui avec le steamer *Breakwater* portant 100 passagers.

Il y a eu beaucoup d'excitation mais pas d'accident. Le *St-Johns* a pu continuer son voyage, mais le *Breakwater* a été obligé de retourner au quai pour y subir des réparations.

Le Président.

Washington 7 août, 11.15 h. p. m.—Le Président repose tranquillement sans avoir pris de morphine : le pouls est à 96. Demain matin on va faire un examen complet de la blessure.

Le Président

Washington 9, 11.40—La président a bien reposé et a pris de la nouriture. Le docteur Reyburn dit que les pulsations ont beaucoup diminué depuis le matin.

Eecore le président.

Washington 9.—On dit que le Président est fatigué de ses médecins, il est beaucoup plus faible et parait pire qu'à aucune autre époque antérieure. Après que les médecins ont été sortis, et que sa femme et sa garge-malade, eurent pris place au côté du lit du malade, ce dernier a dit : Je suis heureux d'être de nouveau au milieu de mes amis. Les médecins m'écorchent et me taillent, et ce n'est que pour faire parade de leur science."

Le docteur Boynton dit que l'opération d'hier n'a pas affaibli considérablement le Président.

CANADA

Ligne de steamers

Montréal 4.—La ligue de steamer entre la France et le Canada sera établie bientôt. J. Perrault assure que la ligne brézilienne, qui a obtenu un bonus de $1,000,000 par année du gouvernement, sera mise en opération avant peu.

Désertion

Montréal, 5—Un grand nombre de marins ont déserté leur poste pendant cette saison.

Fondations.

Les fondations des nouvelles usines du chemin du chemin de fer du Nord ont été jetées.

En ville.

Leblanc, qui s'est échappé du pénitencier de St-Vincent, a été vu en cette ville.

Mort subite.

Un jeune homme du nom de Boissillor est mort subitement à l'école de réforme.

Remis.

La nomination du comté d'Argenteuil a été remise au 10 du courant.

Paiement.

Un chèque de $575,000, balance du paiement de l'emprunt municipal, a été remis aujourd'hui au gouvernement provincial par la corporation.

Trouvé mort.

Halifax, 6.—Un nommé Patrick Devaney, âgé de 50 ans, demeurant sur la rue Almon, a été trouvé mort ce matin dans sa chambre.

Nouvelles compagnies.

Ottawa. 6.—G. F. Austin, T. F. Nellis, W. R. Whistle, J. M. Currier, MacLeod Stewart, W. G. Perley, J. A. Gemmill et W. A. Allan, de cette ville, et A. W. Ogilvie, de Montréal, doivent s'adreser à la législature pour se faire constituer en compagnie connue sous le nom de compagnie minière Austin. Le capital de la compagnie sera de $250,000, divisé en 50,000 parts de $5 chacune.

Alex McArthur, de Winnipeg ; Archibalb Forbes, journaliste bien connu ; le shérif Inkster, de Manitoba, et autres doivent établir une compagnie de navigation du Nord-Ouest.

Les steamers voyageront sur les lacs Winnipeg et Manitoba, sur les rivières Rouge, Assiniboine et Saskatchewan et autres lacs et rivières dans la province du Manitoba, dans les territoires du Nord-Ouest et de Kewatin. Le bureau d'affaires sera à Winnipeg. Le capital sera de $200,000, divisé en 2,000 parts de $100 chacune.

Terrible accident.

Montréal, 8.— Un échafaudage élevé en face du magasin de Lunton et Cie., rue Saint-Xavier, s'est écroulé ce matin. Thomas MacKay, maçon, a été tué instantanément, et Xavier Rodier, son compagnon, a reçu des blessures graves ; ils sont tombées d'une hauteur de 30 pieds.

Autre accident.

George Cooper, tailleur, de la rue du Collége, est tombé en bas de l'escalier de sa résidence, et s'est tué sur le champ.

Remplacement.

Ottawa, 8.— L'honorable A. W. McLellan, président du conseil privé, a été nommé par arrêté du conseil, en date du 2 du courant, ministre de la marine et des pêcheries pendant l'absence de l'hon. J. C. Pope, qui ne peut vaquer à ses occupations par suite d'une indisposition.

Politique.

St-Jean N. B. 8—Sir Leonard Tilley est parti aujourd'hui pour St-André.

Un sacrilège horrible.

Ottawa 8.—Le *Free Press* rapporte le sacrilège suivant :

Un nommé Regan, âgé de 40 ans, avait passé quelques années dans un asile d'aliénés, mais comme il paraissait complètement guéri, on le remit dernièrement en liberté. Cependant il donnait de temps à autre des signes d'aliénation mentale. Dimanche soir, Regan attendit les vêpres dans l'église de Ste-Anne, occupant un siége dans les galeries. Après que les fidèles furent sortis de l'église, Regan, qui s'était, suppose-t-on, caché sous un banc, se leva et se dirigeant vers le tabernacle, il en retira un ciboire en argent qui contenait soixante hosties.

Il prit aussi les deux lampes suspendues sur l'autel et gagna ensuite sa demeure avec ces objets sacrés. En arrivant chez lui, il descendit dans le rez-de-chaussée sans être vu par personne et déposa le ciboire sur un autel qu'il éleva à sa guise. Il se mit alors à chanter a l'imitation du prêtre, et mit le feu au papier qui servait d'autel aux hosties. Les gens de la maison, entendant du bruit et attirés par l'odeur de la fumée, descendirent dans le rez-de-chaussée, et aperçurent Regan dans l'état que nous avons mentionné. Si l'on avait retardé de quelques secondes la maison aurait été incendiée.

Lorsqu'on questionna Regan, celui-ci répondit qu'il avait déjà fait la même chose plusieurs fois dans Pensylvanie ; il n'y voit aucun mal. Il a déclaré que dernièrement il avait volé un breviaire sur le pupitre du Père Palier dans l'église St-Joseph. Regan a été arrêté. On le placera prochainement dans une maison d'aliénés

Industrie.

On est sur le point d'établir une manufacture de voitures à Longueuil. La ville a offert un bonus de $20,000.

Jeunne fille noyée.

Sainte-Anne Bout-de-l'Isle, 8.— Pendant que deux jeunes filles, Delles Raymond et de Repentigny faisaient une promenade sur l'eau, Mlle Raymond, qui se tenait debout sur l'avant du bateau et mangeait des cerises, est tombée à l'eau. On l'a retirée presque aussitôt, mais elle était morte.

Le médecin déclare qu'elle s'était étouffée en mangeant des cerises avant de tomber à l'eau.

Nouvelles Locales.

TRAVAUX. — MM. Peachy, architecte, et D. Lortie ont commencé à bâtir un pâté de maisons à trois étages sur la rue Sutherland. Nous avons vu les plans ; les bâtisses seront très élégantes.

MORT SUBITE.—Un nommé George Cooper est mort subitement mardi dernier à Saint-Augustin, en prenant son dîner.

COUR DE POLICE—Les trois domestiques qui ont été arrêtés l'autre jour sous l'accusation d'avoir volé des tuyaux en plomb dans une cour sur l'Esplanade, ont été acquittés faute de preuve. Le demandeur n'a pas comparu contre les accusés.

Félix Laroche et Victor Néron, arrêtés pour avoir volé une boîte de cigares et de la bière chez M. Ed. Laurencelle, ont plaidé coupables, et ont été condamnés à deux mois de prison.

J. Roussin a été convaincu de culpabilité d'assaut sur Léon Martin ; il est condamné à $5 et les frais ou à un mois.

ÇA ET LÀ.—Son honneur le lieutenant-gouverneur et l'honorable M. Thos. McGreevy M. P. sont allés passer quelques jours à la baie des Chaleurs.

—Le duc d'Argyll, le duc de Sutherland, le comte de Dunraven, le marquis de Stafford, lord Tarbet, le marquis de Blantyre et lord MacDonald viendront faire une visite au Canada l'automne prochain.

UNE SOUSCRIPTION. — Les citoyens de Kenkakee, Illinois, ont souscrit $26 pour venir en aide aux incendiés de Québec.

UNE GOELETTE ARRÊTÉE.—Le bureau de Vice-Amirauté a fait arrêter la goëlette *Eugénie* d'après un mandat émis à la demande de M. James Lord, de Montréal, le propriétaire de la goëlette *Volant*. Ce dernier réclame $600 pour dommages causés pendant une collision.

FEUX.—Les dernières pluies ont mis fin aux ravages causés dans les forêts par le feu dans la Gaspésie. Plusieurs constructions ont été détruites, entre autres les entrepôts de MM. LeBoutillier et frères et de MM. Robin et Cie.

DOUANE.—Le montant des droits perçus à la maison de douanes le 10 août, s'élève à $5,286.43.

ENQUETE.—La cour de police s'occupe actuellement de deux enquêtes importantes ; la première a rapport à l'affaire de Cécile Cook qui a obtenu de l'argent sous de faux prétextes, et la seconde au capitaine du *Tasmanian*, accusé d'avoir dérobé une partie de la cargaison de son navire.

TENTATIVE DE VOL.—Hier matin de bonne heure, des voleurs ont essayé d'entrer de force dans l'établissement de M. Dobbins, bijoutier résidant dans la côte de la Montagne. Le bruit qu'ils ont fait dans leur tentative a réveillé le propriétaire qui alluma aussitôt une lampe pour constater la cause du bruit. Les voleurs prirent alors la fuite. La police est à la recherche des coupables.

GAGES.—On calcule que plus de 400 hommes sont employés aux travaux de reconstruction des édifices incendiés au faubourg St-Jean. Les salaires sont comme suit : briqueteurs $3 par jour ; maçons $2 ; menuisiers, $1.50 ; journaliers $1.50.

RETROUVÉS.—La Corporation a eu plusieurs chantepleures de volées dernièrement. La police ayant été informée du fait, les détectives Beaudoin et Fournier sont parvenus à trouver quelques uns des objets volés dans différents magasins de bric-à-brac du faubourg St-Roch. Ils sont parvenus à mettre la main sur huit chantepleures valant $5 chacune.

Les mêmes détectives ont aussi trouvé deux casques en pelleterie, dont l'un pour homme et l'autre pour femme, et un paire de gants de chevreau. Les deux premiers articles appartiennent à M. D. Bourret, et le dernier à Mme Jean Roy. Le coupable a été arrêté ; il a comparu hier à la cour de police, et la cause sera entendue de nouveau aujourd'hui.

LE COUVENT DES URSULINES.—La rentrée des élèves au couvent des Ursulines aura lieu le premier septembre prochain.

NOMINATION.—Le lieutenant-colonel T. Bland Strange vient d'être promu au grade de colonel.

VICE-CONSUL.—Le major Fraser, percepteur de douanes à la Rivière-Ouelle, a été nommé vice-consul de la Suède et de la Norvége pour cet endroit.

LA NOUVELLE MANUFACTURE.—Les travaux de construction de la manufacture de tissus de laine avancent rapidement. Les murs du premier étage sont presque terminés.

ARRESTATION. — Les détectives Beaudoin et Fournier ont arrêté un nommé Néron et Félix Laroche, accusés d'avoir volé des cigares et des liqueurs fortes dans un magasin de St-Roch.

GAMINERIE.—Deux jeunes gamins du nom de Lacroix et Chamberland ont lancé lundi soir des pierres dans la vitrine de M. Emile Mercier, tailleur de la rue de la Couronne. Des citoyens ont empoigné les jeunes gens et se sont dirigés vers la station en suivant la rue St-Joseph. Rendus au marché Jacques-Cartier, Lacroix et Chamberland, aidés par des petits amis, ont réussi à se dégager des serres de leurs guides et à se sauver à toute jambe. Mais comme ils sont connus, il n'y a pas de doute qu'ils finiront par être arrêtés.

Naissances.

Hier, à Ste-Foye, la Dame de V. W. LaRue, notaire, de cette ville, un fils.

A St-Roch de Québec, le 6 du courant, Mad. J. C. Brunet une fille.

Mariage.

Ce matin, à la chapelle St-Louis, par le Révérend messire Bélanger, S. A. LaRue, M. D. de Sandy Bay, à demoiselle M. M. Odile Richard, de cette ville. Nos meilleurs souhaits à l'heureux couple.

Monseigneur JOSEPH DESAUTELS, Prélat Domestique de Sa Sainteté et Curé de Varennes, Montréal, décédé à Salem, E U., le 4 du courant, était membre de la Société d'une messe, (Section provinciale).

Archevêché de Québec, 6 août 1881. } C. A. COLLET, Secrétaire.

DECES.

Hier, le 4 du courant, à l'hospice des Sœurs de la Charité, à l'âge de 81 ans, Delle Marie-Jeanne-Françoise Robitaille. Son service aura lieu samedi à 6 heures dans l'église des Dames de la Charité.

Aussitôt après le service, le convoi partira pour se rendre à l'église de l'Ancienne Lorette. Parents et amis sont priés d'y assister. La défunte était sœur de M. Joseph Robitaille, de la maison Robitaille & Picher.

A Québec, le 5 aout, Marie Pigeon âgée de 14 mois et trois jours, enfant de M. Louis Pigeon, rue Scott, faubourg St-Jean.

Le 10 août, à l'âge de 4 mois, Sara Corinne, enfant de Cyr. Duquet, horloger, les funérailles auront lieu le 11 à 3 heures et demie.

Le 9 du courant, M. François Réal Delisle, commis chez M. Némèze Garneau, marchand, coin des rues St-Jean & Collins.

Hier, après-midi, M. Alfred Moffat, ancien boucher, à l'âge de 46 ans. Il laisse pour déplorer sa perte, 6 enfants, dont 3 en bas âge.

NouvellesGenerales

UN FAUX BARON

Un individu, qui se fait passer pour le baron de Longueuil, est en villégiature dans les paroisses qui bordent la rive sud du St-Laurent. Avec son titre de baron, il loge partout sans payer, c'est-à-dire qu'il fait des dupes en plusieurs endroits. On ne badine pas avec un baron. Ça, c'est riche par exemple.

Notre prétendu baron s'est d'abord arrêté à St-Valier de Bellechasse, où, après avoir hébergé près de trois semaines chez un cultivateur, il a levé le pied sans donner son adresse.

De St-Valier, il est descendu à St-Thomas. Là, encore, il a trompé un hotelier qui l'a nourri plusieurs jours sans recevoir un seul sou. Ça paie bien un baron.

On dit que le baron en question est rendu aujourd'hui à Ste-Anne Lapocatière. Gare à vous, messieurs les hôteliers !

(De la *Cazette du Canada.*)

AVIS AUX MILITAIRES.

L'indemnité pour soin des armes ne sera payée à l'avenir que sur un certificat donné par l'officier d'état-major du district comportant qu'il n'y a pas de déficit dans les armes et accoutrements dans l'arsenal de la compagnie dont le capitaine ou tout autre officier commandant est responsable, ou s'il y a déficit qu'on en a donné un compte satisfaisant. Les articles manquant dont on n'aura pas donné un compte rendu satisfaisant pourront être remplacés sur réquisition et leur valeur sera déduite de l'indemnité pour soin des armes à la compagnie.

LORETTE.

Ancienne Lorette, 31 juillet 1881.

A une assemblée générale des membres de la société St Jean-Baptiste de l'Ancienne Lorette, tenue à la maison d'école de la fabrique le 31 juillet 1881 pour l'élection des officiers de la dite société pour l'année courante.

Ont été élus unanimement :

Président—Victor de Lotbinière Laurin, écr, M. D. reélu.

Vice-président—Théophile Dutresne, écr, réélu.

Commissaire-Ordonnateur — M. François Gauvin, réélu.

Secrétaire-Trésorier—M. Charles Huot, réélu.

Assistant-Secrétaire—M. Pierre Robitaille.

Comité de Régie.—MM. Frs Paquet, réélu, Honoré Robitaille, réélu, Siméon Matte, réélu, Pitre Tardif, réélu, James Gauvin, réélu, Aug. Delisle, L. Fiset, Will. Gauvin, George Poulin, I. Pierre Hamel, Napoléon Alain, Jacq. Voyer, Mich. Hamel, Jean Allard, Francisse P. Hamel.

Proposé par Théophile Dufresne écr, secondé par M. James Gauvin, que des remerciments soient présentés à Victor Laurin, écr, président, depuis trois ans, pour la manière habile et économique avec laquelle il a rempli la charge de Président de la société St J.-Bte de cette paroisse, qui par ses nombreuses démarches et le zèle qu'il a déployé, a toujours réussi à augmenter dans le cœur des canadiens-français de l'Ancienne Lorette ce sentiment et cet amour patriotique qui les engage à chômer cette belle fête d'une manière toujours croissante dans cette paroisse.

Proposé par M. Honoré Robitaille, secondé par M. Siméon Matte, que des remerciments soient offerts à MM. N. Meunier, L. Trudelle, J. Jobin, A. Hamel, P. Beaupré, J. Paradis, A. Paradis, E. Gagné, E. Légaré et N. Alain sortant de charges pour le zèle qu'ils ont eu pour faire fleurir cette belle fête nationale.

Proposé par M. Ant. Paradis secondé par M. J. Paradis qu'un vote de remerciment soit offert aux officiers qui ont bien voulu rester en charge, et que copie de cette assemblée soit publiée dans le *Canadien* et le *Cultivateur*,—ajournés.

VICTOR DE LNTBINIÈRE LAURIN, ECR,
Président
CH. HUOT, S.-Trésorier.

NOUVELLES EE BERTHIER.

(La *Rive Nord.*)

La Banque Ville-Marie fait d'excellentes afiaires ici. L'argent se mouvemente et est de plus en plus agioté chaque jour. D'après *La Patrie* du 29 ult. les actions de cette Banque se vendent au pair—ce qui est magnifique pour une jeune institution.

C'est toujours M. Z. Lefèbre qui est caissier de M. Derouin fils qui est son assistant.

Les merises les framboises surtout et les bluets abondaient sur notre marché samedi dernier. Ces fruits et baies se vendent un haut prix et paient cent pour cent les marchands qui les apportent au marché.

M. McKercher, de notre ville a un champ de betteraves extraordinaire dans la cour spacieuse qu'il possède en arrière de sa maison. Elles grossissent et grandissent à vue d'œil. Il y aura cet automne des profits nets d'audelà de cent pour cent. Mais il faut tout dire le sol est de première qualité et la culture a été faite à point.

Les onze cents minots (1100) de patates que J. U. Foucher, écuyer, a plantées ont la plus belle apparence possible. Et les dernières pluies font pousser les tubercules à foison.

Depuis quelques semaines il s'est vendu plusieurs emplacements à Berthier et dans sa banlieue. Les prix de vente sont joliment élevés.

NOUVELLES DE TROIS-RIVIÈRES.

Lundi soir, M. Olivier Dostaler a failli devenir victime d'un accident terrible. En descendant la rue des Forges, son cheval prit le mors aux dents, et ne pouvant le maîtriser, M. Dostaler se jeta hors de la voiture et alla tomber sur une caisse de marchandises à la porte d'un magasin ; on le releva sans connaissance, et paraissant avoir plusieurs blessures à la tête. On le transporta à la résidence de son père où quelques personnes entr'autres M. J. F. V. Bureau et M. le Grand Constable Gailloux, lui donnant des soins intelligents, il ne tarda pas à revenir à lui. Les médecins arrivèrent et constatèrent des blessures assez profondes, mais sans gravité et aujourd'hui M. Dostaler est souffrant, mais hors de danger.

(Le *Constitutionnel.*)

Peu s'en fallut que nous ayions eu un bien triste accident à enregistrer dans nes colonnes ce matin.

M. Delaunais père, rue Hart, et M. Benjamin Duval qui faisaient partie de l'Excursion aux Piles ont failli se noyer dans les circonstances suivantes : Ils étaient trois dans un esquif et se promenaient gaiement sur le St. Maurice, lorsque rencontrant une autre chaloupe, leur compagnon voulut traverser d'une chaloupe à l'autre et en mettant le pied sur le bord de l'embarcation, il la fit pencher et elle s'emplit d'eau. M. Delaunais et Duval voyant cela nagèrent vigoureusement vers la terre, mais la chaloupe chavira avant qu'ils fussent rendus et ils furent précipités au beau milieu de la rivière. Ils se maintinrent à la surface en s'accrochant chacun à un bout de l'embarcation, mais quand les secours arrivèrent, il était temps, car M. Delaunais perdait connaissance, ayant avalé de l'eau en grande quantité. On nous dit que lorsque tout danger a été passé la scène sur le rivage a été très comique, les noyés eux-mêmes en faisant les frais et y prenant part de tout cœur.

NOUEELLES DE SOREL.

(Du *Sorelois.*)

La chaleur est intense depuis quelques jurs.

M. M. T. T. Trempe et C. H. Beaulieu, de cette ville, sont partis hier pour Manitoba.

Le beurre est très rare depuis quelques jours. Ce matin il se vendait 30cts la livre.

Mardi soir le feu a pris dans un hangar, qui contenait les huiles, etc., appartenant à la Cie du Hâvre. Heureusement qu'il ne ventait pas, car sans cela nous aurions un grand désastre à enregistrer. Le feu a consumé toute la bâtisse. Commencé à onze heures du soir il n'a pu être éteint qu'à une heure mercredi matin.

NOUVELLES DE MONTRÉAL.

(Du *Courrier de Mantréal.*)

Ainsi que nous l'avions annoncé, il y a eu hier après-midi à quatre heures, sur le Champ-de-Mars, une grande revue de notre département du Feu. Il y avait un grand nombre de personnes présentes, parmi lesquelles on remarquait Son Honneur le maire de Montréal, l'échevin Hood, président du comité du feu, l'échevin Jeannotte, le chef Patton et les sous-chefs Naud et McCullogh, ainsi que les différents agents d'assurances.

Le public a admiré la tenue de nos braves pompiers, coiffés de leurs nouveaux chapeaux. On a aussi porté une grande attention à tout le matériel, tenu dans un état parfait. On voit que le département a fait l'achat d'une nouvelle voiture pour les échelles, laquelle a été placé à la station N 10 rue Ste-Catherine.

Le département est divisé en douze stations comprenant 64 hommes ; 1 chef et 2 sous-chefs. Les dépenses annuelles du département sont de $54,000.

(Du *Monde.*)

Un nommé Joseph Boyle, domicilié rue St-Joseph, près de la rue Fulfard, était occupé jeudi à pelleter du charbon sous les rayons du soleil dans les chantiers de M. Cantin, lorsqu'il succomba à la chaleur excessive de cette journée.

Il a été transporté à sa résidence où il est mort vers sept heures du soir.

Le défunt laisse une veuve et plusieurs enfants.

M. Zotique Lefebvre, de Ste-Cunégonde, a quitté sa demeure le 28 juillet, et n'a pas été revu depuis. Il porte imprimés sur le bras gauche son nom et celui de son épouse Julie Laviolette. Toute information à son sujet sera reçue avec reconnaissance par le chef de police de Ste-Cunégonde.

—Vers six heures jeudi matin, William Callahan, pensionnaire de l'asile de la Longue-Pointe, a réussi à s'échapper, et s'est rendu à Montreal. Les sœurs de l'asile Saint-Jean de Dieu télégraphièrent immédiatement à la police et le détective Richardson fut chargé de retrouver le fugitif. A une heure, jeudi après-midi, il trouva son homme au coin des rues William et Prince. Callahan était dans une de ses attaques de folie furieuse et insultait les dames qui passaient. Il offrit une résistance désespérée à l'officier de la paix.

Il s'élança contre Richardson, le renversa par terre et essaya de l'étrangler.

Deux hommes de police et quelques citoyens réussirent à mettre le pauvre misérable dans l'impossibilité de nuire. Callahan a été enfermé de nouveau dans l'Asile de la Longue-Pointe.

NOUVELLES DE NICOLET

(Du *Messager de N.*)

Les plans et devis des travaux publics à l'embouchure de la rivière Nicolet, sont exposés chez Son Honneur le Maire St-Laurent, où il est loisible à chacun d'aller les consulter et examiner.

Enfin ses travaux depuis si longtemps désirés vont être exécutés, nous sommes heureux de le dire, de manière à donner satisfaction à tous, si l'on peut en juger par l'examen des plans et spécifications soumis aux entrepreneurs.

Les travaux à opérer s'étendent sur une longueur de près de 6,000 pieds, et traversent la fameuse batture qui bloque l'entrée de la rivière. Le chenal aura une profondeur de 8 pieds aux eaux basses de sorte que la plupart des bâtiments qui voyagent sur le fleuve, hors les navires océaniques, pourront y avoir accès.

Pour empêcher l'obstruction par le sable de ce chenal, il devra être encaissé entre deux rangées d'énormes pilotis en bois dur qui en feront ainsi un véritable canal.

—Les exercices religieux de la grande retraite à l'occasion du Jubilé sont commencés depuis dimanche dernier à l'église paroissiale de cette ville. Le matin et le soir, la vaste église est littéralement remplie de fidèles, qui suivent les pieux exercices et se pressent en foule pour venir entendre les RR. Pères Hamon et Renaud, S. J. de Montréal dont l'éloquence entraînante et persuasive est universellement reconnue.

Les exercices du soir qui ont lieu à 7½ heures sont suivis de la bénédiction solennelle du T. S. Sacrement, et rien n'est négligé pour donner à cette retraite tout l'éclat qu'offre le caractère si imposant de nos cérémonies religieuses. A l'occasion de la retraite sont arrivés MM. N. E. Richard, curé de St Zéphirin, G. E. Panneton, curé de St Grégoire, A. P. Bellemare, curé de Ste Monique, Roy vicaire de St Grégoire, Hamel, vicaire de La Baie.

—La retraite de 30 jours que les Rvds Frères de la Doctrine Chrétienne font de ce temps-ci à la Baie du Febvre, doit se terminer dimanche le 7 du courant. Le Rvd Père Lory S. J. qui en est le directeur, a donné, dimanche dernier a l'Eglise de La Baie, un excellent sermon sur Ste Anne, la patronne de la Province.

—Le Rvd Père Stephen Proulx S. J. fils de l'hon. G. Proulx C. L. de ce temps ci en visite dans sa famille, était en cette ville hier.

NOUVELLES DE JOLIETTE.

Mercredi dernier, la foudre est tombée chez M. Majeau et a consumé un tas de foin.

Quelques instants avant que cet incident arriva, deux personnes se trouvaient à l'endroit où la foudre est tombée.

Le même jour, la foudre est aussi tombée chez M. Bazinais.

—M. Henri Hostelleau, de cette ville, est mort presque subitement à la demeure de son père, mercredi, le 3 courant.

—Plusieurs hommes sont partis jeudi dernier, pour aller travailler à la descente du bois qui est actuellement très rare en cette localité.

—La plus grande activité règne dans notre ville.

Les affaires qui ont été arrêtées pour quelque temps à la suite de l'incendie, semblent avoir repris leur cours ordinaire.

—On travaille activement à reconstruire les bâtisses qui ont été détruites par le feu—et il est à espérer qu'avant quelques semaines, on verra de magnifiques et somptueuses maisons remplacées celles qui ont été consumées par les flammes.

—En aucun temps, croyons-nous, Joliette n'a donné de l'emploi à un aussi grand nombre de travailleurs qu'aujourd'hui. Les édifices en construction de l'Hôpital et de l'Eglise Bonsecours comptent un grand nombre d'ouvriers, et déjà plusieurs maçons sont occupés à préparer la pierre qui devra servir à l'allonge du Collége. D'un autre côté sur les propriétés récemment incendiées, beaucoup d'hommes sont occupés à la reconstruction des bâtisses. MM. Chevalier, Fisk et Godin ont commencé les travaux de reconstruction. M. Jos. Piquette sera prêt dans quelques jours à habiter sa maison.

—Les différentes compagnies qui ont fait du bois sur la Rivière L'assomption, l'hiver dernier, vont s'efforcer de descendre une grande quantité de bois arrêté au rapide Betzy.

Hier, grand nombre d'hommes sont montés pour aller reprendre la *drive.*

—Les foins se poursuivent lentement dans nos campagnes.

Les pluies quotidiennes empêchent la fenaison d'une manière aussi prompte que cela est désirable. Le foin est généralement de qualité inférieure.

—Les récoltes, grâce à la température des dix derniers jours, présentent la plus belle apparence. Légumes et céréales sont également beaux.

—Les patates nouvelles se vendaient, samedi, à Joliette, de 25 à 30 cents le quart de minot.

—M. Siméon Poulin, premier officier du bateau à vapeur *Chambly*, s'est noyé samedi près de Varennes.

NOUELLES AMERICAINES.

(Du *Courrier Canadien.*

West Boylston, Mass.

Mr. le Rédacteur.—Veuillez publier dans votre journal le résultat de l'élection semi annuelle le résultat de notre Société St. Jeau-Baptiste :

Jacques Picard, Président; Joseph Brouillette. 1er Vice-Prés ; Léonard Bernard, 2nd Vice-Prés ; Stanislas Guilmette, Sec-Arch ; Paul Lafrenais, Ass-Sec-Fin ; Narcisse Lucier, Sec-Corr ; Elie Girard, Sec-Fin ; Jean-Baptiste, Ass-Sec-Fin ; Louis Ganville, Trés ; Joseph Dusault, Com-Ord.

Directeurs.—Alphonse Guilmette ; Charles Bouvier, Louis Bruneau, Ayotte, Octave Boucher.

Comité de Visite.—George Richard, Régiste Charland, Ugène Morin.

Toutes communications, etc., ayant rapport à la société St. Jean-Baptiste de West Boylston, devront être adressées comme suit :

Narcisse Lucier, Sec-Corr., Société St. Jean-Baptiste de West Boylston, Mass.

(Du *Courrier de Worcester*, Woonsocket.)

—Mardi, vers 9.45 h. a. m., la chaudière à vapeur, dans la cour à charbon et bois de Smith, Grant & Co., de Pawtuket, a fait explosion, et le mécanicien, un nommé Bernard McCudden, âgé de 40 ans, a été tué instantanément. Le cadavre du malheureux a été trouvé à une distance d'environ 30 à 40 pieds des ruines de la chaudière. Il était horriblement mutilé et presque méconnaissable.

Un jeune homme du nom de Laramée, fils de Onésime, âgé de 17 ans, s'est noyé, samedi dernier, en arrière du moulin Botder City. On a retrouvé son cadavre lundi soir.

On s'est plaint dernièrement, à Taunton, qu'un Canadien et sa femme, employés au moulin de Wittenton, ont l'habitude de tenir leur petite fille, âgée de cinq ans, enfermée dans leur maison tous les jours du matin au soir. Des investigations ont prouvé que l'accusation était fondée. L'enfant est maigre, couverte de blessures et les doigts brûlés. On dit que le père les lui a brûlés parce qu'elle était méchante. Les voisins disent qu'ils ont offert aux parents dénaturés de recevoir leur enfant chez eux, mais que leur offre a été rejetée. Les parents seront traduits devant le juge Fox.

NOUVELLES DE FRANCE

Le *Journal officiel* donne les chiffres du commerce de la France, pendant les six premiers mois de l'année 1881.

Les importations se sont élevées du 1er janvier au 30 juin 1881, à 2,414,221,000 fr.

Le premier fait qui saute aux yeux, c'est que pour les six premiers mois de 1881, les importations dépassent les exportations de 819,452,000 francs. La différence correspondante pour l'année n'était que de 795,754,000 francs.

24 millions d'écart entre les deux chiffres, ce serait peu de chose, si nous n'avions à consteter que le chifire des importations de 1881 est inférieur de 61,595,000 fr. à celui des importations de 1880. Il faut donc que le chiffre de nos exportations ait diminué dans une bien forte proportion durant la même période ; et, en effet, nous trouvons d'une année à l'autre une diminution de 76 millions 293,000 fr. sur le chiffre de nos exportations.

Les exportations de produits naturels, d'objets d'alimentation, de matière nécessaire à l'industrie fournissent, pour 1881, un chiffre inférieur de 28,842,000 fr. à celui de 1880. C'est déjà fort regrettable ; mais ce qui est surtout de nature à émouvoir les économistes et les hommes d'Etat, c'est l'amoindrissement excessif du chiffre de nos exportations d'objets fabriqués : il est, pour 1881, de 49,575,000 fr., au-dessous de ce qu'il était en 1880.

—L'expoitation des chemins de fer français continue à donner de bonnes recettes surtout si l'on tient compte de ce fait que l'année 1880, avec laquelle nous comparons, avait déjà de fortes augmentation sur l'année précédente.

L'augmentation du réseau français pour la 27e semaine est de 830,000 fr.

FAITS DIVERS.

POUR LES INCENDIÉS.—Les sommes suivantes ont été reçues par le président du comité de secours : Balance de la souscription des citoyens du quartier du Palais, $257.20 ; du comité formé à Worcester, Mass., $160.38 ; de M. Blaiklocks, adjudant du 6e fusilliers du Canada, à Montréal, produit d'un concert, $100 ; de M. le curé de Beauport et ses paroissiens, $115.60 ; de la ville de St-Hyacinthe, $435.25 ; de Mgr Regnault, évêque de Chartres, $19.30 ; du Séminaire des missions étrangères à Paris, $50.

MARITIME.—Le nombre de bâtiments eurégistrés à la douane depuis l'ouverture de la navigation, est de 388. Les départs s'élèvent à 346, ce qui donne 42 navires actuellement dans le port. Dans le port de Montréal, on compte 30 bâtiments.

Depuis l'ouverture de la navigation 139 cabotiers ont été licenciés par la maison de douane.

Mille trois cent quatre-vingt steamers de marchés et goëlettes sont entrés dans le port depuis le printemps.

UN AFFREUX MANGEUR DE CHAIR HUMAINE.—Un drame épouvantable a eu lieu dans la nuit de jeudi à vendredi, à Quesnoy-sur-Deule, France. Le sieur Louis Harschene, cabaretier, marié depuis dix mois, à une veuve mère de deux enfants, s'est levé au milieu de la nuit. Il est tombé à genoux devant un crucifix ; puis après une prière assez longue, il s'est approché de sa femme et lui a demandé si elle avait bien dormi. Comme elle lui répondait sans trop comprendre, il a alors ajouté :

Je vais mourir, mais auparavant il faut que je vous mange tous. Et ayant dit cela, il se jeta sur sa femme et lui dévora le nez. Un habitant de la maison, homme fort âgé, accourut aux cris de la malheureuse. Il s'interposa, mais le forcené, mordant toujours à belles dents, lui broya deux doigts. Harschene se précipita ensuite dans la chambre de ses belles filles. L'ainée âgée de dix-huit ans, a pu lui échapper. La plus jeune, fillette de trois ans, ne pouvant pas se défendre, la pauvre petite a eu, comme sa mère, le nez dévoré. Mais l'enragé Harschene, s'acharnant après sa victime, lui a brisé un bras, enfoncé le ventre et meurtri les tempes. Il a fini par la tuer en l'étouffant avec sa cravate. Son crime achevé l'assassin est allé se cacher entre la paillasse et le matelas de son lit. C'est là que les gendarmes, venus pour l'arrêter, l'ont trouvé. Un crime aussi horrible semble ne pouvoir être que l'œuvre d'un fou ; mais on dit dans le pays que Harschene simule la folie et que le mobile de son crime serait la jalousie.

NOUVELLES SOCIÉTÉS—Goulet et frères, épiciers etc., , Lévis ; Julie Déchêne, épicier, St-Sauveur ; Morissette, D. Légaré, épiciers, Ste-Jeanne de Neuville, comté de Portneuf ; E. Berthelot, capeliers, Québec.

MORTALITE—M. W. Quinn, surintendant des mesureurs de bois, est décédé ce matin à l'âge de 75 ans. Il y a 27 ans qu'il occupait le poste de surintendant.

LE CHEMIN DE FER DU LAC ST-JEAN.—Nous prions nos lecteurs de jeter un coup d'œil sur l'annonce du chemin de fer du lac St-Jean que nous publions dans une autre colonne. Un train spécial voyagera sur cette ligne les mardis, les jeudis et les samedis, à partir de mardi prochain, quittant Québec à 8.50 a. m., et arrivant au lac St Joseph à 10.30 hrs. Au retour, ce convoi partira du lac St-Joseph les mardis et les jeudis à 2 hrs p. m., et arrivera à Québec à 3.30 hrs, et les samedis, à 8.15 a. m., du lac St-Joseph et à Québec à 9.45. Cette

arrangement permettra aux touristes d'aller passer une agréable journée à la campagne et d'admirer les charmants paysages que l'on rencontre dans cette partie du pays.

DISSOLUTIONS—Ford et Anderson, plombiers, Québec; Bellerive et Guigay, Lévis.

UN VÉTÉRAN.—M. Auguste Doyer, un vétéran de 1812 et qui a combattu à Chateauguay, sous le colonel DeSalaberry, est mort avant hier soir en cette ville; il était né le 25 novembre 1775 dans la paroisse de St-Charles de Bellechasse. Son service sera chanté demain à huit heures à la chapelle des sœurs de la charité, faubourg St-Jean. Le convoi funèbre partira de la résidence du défunt, rue Richmond, No 112.

M. Doyer était malade depuis le mois de janvier dernier.

INCENDIE.—La nuit dernière, le feu a détruit une maison, un hangar et une certaine quantité de bois appartenant à M. Pageau, employé chez M. G. Alford, sur le chemin de Beauport. Le feu a pris dans un tas de bois qui se trouvait près des édifices incendiés; comment a-t-il pris? Nous l'ignorons.

Les pompiers de l'asile et les citoyens de cette localité ont travaillé avec zèle pour maitriser les flammes, mais malheureusement il n'y avait pas d'eau dans les environs. Au bout de quelques heures, toutes les propriétés de M. Pageau n'étaient plus qu'un monceau de ruines.

FUNÉRAILLES.—Le 9ème bataillon assistera demain aux funérailles de M. A. Doyer.

VOL.—Joseph Laperrière a été arrêté pour avoir volé des tuyaux de plomb appartenant à M. Jobin, commerçant de lard. Le coupable a comparu hier à la cour de police et a été condamné à un mois de prison.

NOYADE.—Un jeune enfant de M. Pierre Thivierge, des Trois-Rivières, s'est noyé dans la rivière St-Maurice, près des moulins de MM. Ross et Ritchie. Cet enfant n'était âgé que de six ou sept ans.

EN PRISON.—B. Lizotte, arrêté pour vagabondage, a été envoyé en prison.

DÉCÈS.—Nous regrettons d'apprendre la mort de l'aîné des enfants de M. Ernest Pacaud, rédacteur de l'*Electeur*.

ÉCHAPPÉE BELLE.—Une jeune enfant de M. C. Lamontagne, ferblantier de la rue St-Nicolas, était à jouer sur une gallerie, lorsqu'elle tomba tout-à-coup sur le trottoir, à une hauteur de 20 pieds au moins. L'enfant n'a reçu aucune blessure.

EN VILLE.—M. le chevalier de Navaro, ancien vice-consul espagnol à Québec, en cette ville.

LE CAPITAINE SULIS.—Nous avons annoncé hier le retour du navire *Testimonian* et l'arrestation du capitaine Sulis. Ce dernier a comparu hier devant le juge de la cour des Sessions et a été acquitté, parcequ'il n'y avait aucune accusation formelle portée contre lui. Cependant le capitaine a été arrêté de nouveau sous l'accusation d'avoir volé une certaine quantité de la cargaison de son navire. La cause sera entendue ces jours-ci.

DUMONT D'URVILLE.—L'aviso français, *Dumont D'Urville*, sous le commandement de M. de Barrière a quitté notre port samedi.

La *Magicienne* prolongera son séjour d'une semaine environ.

NOUVEAUX BUREAUX.—La compagnie du télégraphe de Montréal a ouvert des nouveaux bureaux à St-Fidèle et à St-Siméon, comté de Charlevoix.

DES PIERRES.—Lorsque le train de la malle, parti d'Hochelaga jeudi dernier, est passé dans le faubourg St-Sauveur, des pierres ont été lancées sur les wagons et une glace d'un char de seconde classe a été mise en pièces. Le surintendant a prévenu le détective Bolger de ce fait, et le gardien de la paix a pu arrêter les coupables. Voici leurs noms: George Montminy et A. Bedard. Ce sont deux gens âgés seulement de douze ans.

LE BLESSÉ.—Le nom de l'employé du chemin de fer du Nord qui s'est disloqué un pied hier à Lorette, en accouplant des chars, est M. J. Lavigne. Le blessé a été transporté à l'hôpital sur le champ.

CHANGEMENT MILITAIRE.—Le *Whig* de Kingston annonce que le major Holmes et le capitaine Peters seront transférés de la batterie A. à la batterie B., et que le major Taschereau viendra rester à Québec.

JUGEMENT.—Le juge Casault a rendu vendredi, jugement dans la cause de la compagnie d'entrepôt de Québec contre la corporation de la ville de Lévis, accordant un bref d'injonction pour défendre à la corporation de mettre à exécution le règlemeut qui garantit à la compagnie du chemin de fer Québec Central le paiement du coût du droit de passage à travers la ville de Lévis, d'après la loi passée à la dernière session. Le juge a prétendu que le pouvoir de donner cette garantie appartient aux francs-tenanciers généralement et ce pouvoir ne pouvait pas être transmis au Conseil.

MORS AUX DENTS.—Vendredi, une voiture dans laquelle se trouvaient quatre personnes descendant la Côte de la Montagne, lorsque tout à coup le cheval prit l'épouvante et se mit à courir avec une rapidité vertigineuse. Arrivés en face du magasin de MM. Léger et Rinfret, cheval et voiture furent précipités par terre, et les promeneurs lancés sur le pavé. Les passants s'empressèrent d'accourir au secours des blessés et de les transporter au bureau de M. Larue, avocats, où des soins empressés leur furent prodigués. Parmi les victimes, on remarque Melle Colston de cette ville.

UN SUICIDE.—Nous avons appris vendredi en cette ville qu'un homme vient de se suicider dans la paroisse de Stoneham.

Un riche fermier résidant au lac de Beauport, du nom de Lannon, était, à certains jours de l'année, attaqué d'aliénation mentale; il avait même passé quelques années à l'asile des aliénés de Beauport. Il y a quelques mois, Lannon a acheté une magnifique ferme, à Stoneham, de M. Alex Fraser pour la somme de $3,200 dont il paya la moitié comptant. On pense que l'inquiétude qu'il éprouvait de ne pas pouvoir payer tout le montant au temps fixée lui ébranla le cerveau et lui causa une seconde attaque de folie. Il devint si furieux, il y a six ou huit semaines, qu'on fût obligé de l'amener en cette ville et de le garder dans un lieu sûr.

Qnelques jours plus tard, il parut bien mieux se porter, de sorte que ses amis le reconduisirent à sa résidence. Depuis cette époque, Lannon s'est livré à ses occupations d'une manière assez régulière. Cependant les personnes qui travaillaient avec lui s'apercevaient qu'il perdait la carte de temps en temps et qu'il devenait furieux quelquefois.

Il y a quinze jours, dans une de ces attaques, il essaya de se pendre, mais il en fut empêché à temps. Il essaya ensuite de se tuer en se jetant tête première d'une poutre de sa grange sur la *batterie*.

Jeudi dernier, il paraissait très bien, et s'éloigna de sa maison, en disant à sa femme qu'il allait voir ses employés occupés à faire la récolte. Après avoir causé avec ses hommes, il reprit le chemin du logis, mais on ne l'a pas revu ensuite en vie. Voyant qu'il n'arrivait pas à l'heure du dîner, on se mit à le chercher, et on trouva le malheureux pendu à un arbre, à un arpent de sa résidence.

UNE BONNE OFFRE.—La Société de construction des Artisans offre gratuitement aux victimes du dernier incendie 150 lots à bâtir sur la rue St-Valier, à l'endroit appelé Sans-Bruit et de plus des billets de chars urbains pour toute l'année. La seule condition, c'est de bâtir en brique. C'est une offre qui n'est pas bête.

EE VILLE.—Lady Duffus Hardy et Melle Hardy, de Londres; M. W. C. Little, M. P., et M. C. Little, et le lieut-colonel T. H. Grant, étaient à bord du steamer *Sardinian* qui est entré hier dans notre port. Lady et Mlle Hardy sont descendues au St-Louis.

ARRESTATION.—Elzéar Vermette, connu depuis longtemps de la police, a été arrêté samedi soir pour avoir volé une tinette de beurre à une femme dans le faubourg St-Roch.

BLUETS.—Les bluets commencent à arriver du Saguenay. Plusieurs boîtes ont déjà été expédiées à Montréal.

CONDAMNÉE.—Marie Clairemont, ayant insulté une femme sur la rue, a été condamnée samedi par le recorder à $8 d'amende et les frais ou à un mois de prison.

ALARMES.—Deux alarmes ont été sonnées samedi, l'une à la boîte 51 et l'autre, à la boîte 62. La première appelait les pompiers pour éteindre le feu qui était pris dans un toit de maison, couvert en bardeau, sur la rue de La Chapelle. Les flammes ont été maîtrisées à l'aide de quelques seaux d'eau. La maison était occupée par un M. Plante.

Quant à la seconde, il s'agissait tout simplement d'un feu de cheminée sur la rue Lachevrotière.

EXCURSION.—Le steamer *Canada* est arrivé dimanche de Montréal, ayant à son bord de 400 à 500 excursionnistes. Ce voyage de plaisir avait été organisé par les propriétaires du *Canard*. Les touristes sont repartis pour Montréal vers quatre heures de l'après-midi.

INCENDIE A ST.-JOSEPH DE LEVIS.—Une petite bâtisse en bois, servant anciennement de bureau à M. Hall, et située à quelques arpents en bas du village de Bienville, a été détruite par le feu samedi vers dix heures du soir. On ne sait comment le feu a pris.

VOL.—Samedi après-midi, plus de 200 lbs de tuyaux de plomb ont été volés dans la cour de la résidence de M. C. F. Smith, qui demeure sur l'Esplanade. M. Smith est actuellement à faire réparer sa maison.

La police ayant été informée du fait, le détective Morrisson se mit à la recherche du voleur ou des voleurs. L'agent de sûreté découvrit bientôt que les tuyaux avaient été vendus au Palais, et après avoir pris des informations, il constata que les tuyaux avaient été vendus par le domestique même de M. Smith et deux autres individus qui demeurent dans le voisinage. Les accusés ont été arrêtés et conduits à la station. Le procès aura lieu aujourd'hui ou demain.

NOYADE.—Comme nous le disons ailleurs, le *Canada* est venu hier de Montréal avec un grand nombre d'excursionnistes. En descendant, il est arrivé un grand malheur qui a jeté le deuil parmi toutes les personnes qui se trouvaient à bord du steamer. Tout le monde s'amusait à qui mieux mieux, lorsque tout à coup le cri de "un homme est à l'eau"! se fit entendre. Les passagers accourent à ce cri de détresse et aperçoivent un homme qui se débat au milieu des flots en courroux, luttant contre la mort. Il faisait alors un vent très violent. Le capitaine fait arrêter immédiatement le steamer et ordonne de lancer une chaloupe de sauvetage à l'eau, mais avant qu'on eût pu porter secours au malheureux jeune homme, ce dernier disparaissait dans l'âbîme pour ne plus reparaître. Le défunt se nommait Edmond Lafranchise, âgé de 26 ans; c'était un charpentier qui demeurait sur la rue Jacques-cartier, Montréal.

Le *Canada* se trouvait dans le temps vis-à-vis de la Pointe-aux-Trembles (en haut).

Le capitaine du steamer a dit qu'il n'avait jamais enduré de tempête aussi furieuse à cet époque de la saison.

LE BARREAU.—Les membres du barreau se sont réunis le 5 du courant, dans leurs salles et ont adopté des résolutions de condoléances à la famille Sewell, qui vient de faire une perte douloureuse dans la personne de William Leveson Sewell, écr., avocat, mort subitement il y a quelques jours.

—Les autorités postales ont adopté notre suggestion de faire visiter les diverses boîtes à lettres de la cité, à temps le matin pour servir les malles de l'intercolonial.

PELERINAGE.—Le pélerinage, organisé par les Congréganistes de St. Roch, pour N. D. de Lourdes, St. Michel de Bellechasse, n'a pas eu lieu à cause du mauvais temps. Le pélerinage est remis à dimanche prochain.

UF TRISTE ACCIDENT.—M. Alfred Turgeon, pilote, âgé de 30 ans, s'est noyé samedi vis-à-vis de la paroisse de St-Laurent, île d'Orléans, à peu de distance de sa demeure. Le défunt était parti en chaland (flat) pour aller au devant de son beau-père qui arrivait de Québec en chaloupe. Rendue à mi-chemin environ, l'embarcation chavira et M. Turgeon dlsparut au milieu des flots pour ne plus revenir à la surface. Son corps a été retrouvé peu d'instants après.

On suppose que M. Turgeon a voulu se déchausser, une fois qu'il était à l'eau, afin de mieux nager, car lorsqu'il a été retiré de l'onde, une de ses bottes manquait.

M. Turgeon s'est noyé à six pieds d'eau, et cependant c'était un habile nageur et d'une grande force musculaire.

CHEMIN DE FER DU LAC ST.-JEAN.—Nous prions nos lecteurs de ne pas oublier le train d'excursion qui circulera sur cette voie trois fois par semaine, à partir de demain. Le train quittera la gare au Palais à 9 a. m. à l'heure de Québec, et retournera à 3. 40 p. m. Ce train qui est mis tout simplement à la disposition des touristes, fournira à nos concitoyens l'occasion de voir cette belle voie et, en même temps, d'admirer les beaux paysages que l'on rencontre sur le parcours.

Le lac St. Joseph, qui est le point le plus éloigné où s'arrête le train, est le plus beau lac de la province; il a presque vingt milles de circonférence et est entouré de points de vue magnifiques. Ce lac deviendra bientôt l'endroit le plus fréquenté pendant l'été.

Nous recommandons donc à toutes les personnes qui ont une journée de loisir d'aller se promener dans cette partie du pays.

MORT SUBITE.—Dimanche matin Mme E. Minguy, demeurant rue St-Joseph, No 345, à St-Roch, se sentit légèrement indisposée. Cela ne l'empêcha pas, cependant, d'aller à la grand'messe, puis de prendre le dîner en famille, comme d'habitude. Mais vers deux heures, elle fut forcée d'aller se coucher, se plaignant d'indigestion. A trois heures et demie, M. Minguy alla voir si sa femme dormait. Quelle ne fut pas sa surprise et son chagrin de la trouver morte!

On suppose que la malade a succombé à une maladie de cœur dont elle était quelquefois atteinte. Le père de Mme Minguy et un de ses frères sont déjà morts de la même manière.

NOUVEAUX CERCLES AGRICOLES.—Les cultivateurs de l'Ancienne-Lorette et de Sainte-Foye ont l'intention d'établir des cercles agricoles.

DIPHTÉRIE.—On rapporte que la diphtérie fait de grands ravages parmi les enfants à St-Joseph de Lévis.

INDISPOSE.—Nous apprenons avec regret que M. R. R. Dobell a été obligé de rester à domicile depuis vendredi dernier, par suite des effets d'une insolation.

L'AFFAIRE COOK.—Le prétendu capitaine Cook a comparu hier à la cour de police, mais comme l'enquête n'est pas encore terminée, on l'a reconduit en prison.

PRISONNIERS.—John Monahan, ivre et résistant à la police, est condamné à passer dix jours en prison.

Thomas Smith, ayant levé le coude trop souvent, prend le même chemin que le précédent, mais son séjour sera d'un mois.

Plusieurs charretiers et plusieurs commerçants, n'ayant pas encore pris de licence, paient l'amende.

VENTE DE BOIS PAR ENCAN.—MM. Maxam et Cie ont vendu hier matin sur le quai Convey un certain lot de bois sauvé du naufrage du *Bristolian*.

Environ 16,000 pieds de planches de pin ont été adjugés à M. James Connolly au prix de 29 cts; 3,000 pieds de pin carré à M. J. B. Charleson, au prix de 12½ cts, revendus immédiatement à M. George King pour 15 cts; des douves à pipes à M. Fraser, tonnellier, pour $151; des douves de chêne blanc des Indes Occidentales à M. J. B. Charleson pour $14; environ 1,600 douelles, des troisièmes et des quatrièmes, à M. Joseph Archer, senr, pour $34.

FROMAGERIE.—M. Mercier, de la Beauce, vient de former une compagnie pour l'établissement d'une fromagerie à St-Victor de Tring.

PÉNIBLE ACCIDENT.—Deux respectables familles de St-François de Beauce viennent d'être jetées dans le deuil. Deux jeunes gens, Thibaudeau et Gagné ont péri en traversant en voiture la rivière Chaudière. On avait l'habitude de passer à gué, mais "dans le moment" la rivière était gonflée par les pluies récentes.

PROPRIETES VENDUES PAR LE SHERIF.—Dalaire vs Pouliot.—Un emplacement situé en la ville de Lévis, rue Saint-Etienne, mesurant 50 x 133 pieds, avec bâtisses. Adjugé à M. James McClosky pour la somme de $200.

Dalaire vs Tanguay.—Un emplacement situé en la ville de Lévis, rue Eden, mesurant 48 x 81 pieds avec bâtisses. Adjugé à M. Léon Roy, pour la somme de $305.

VARIÉTÉS

LE SALUT CHEZ LES DIVERS PEUPLES.

—Comment se salue-t-on dans tous les pays civilisés? En quels termes aborde-t-on son semblable dans la rue? Quelles sont les formules de politesse en usage chez les divers peuples de l'Europe?

En Orient, les formules de salutation respirent le parfum d'une simplicité primitive. L'arabe dit: "Puisse ta matinée être belle!"

"Que Dieu t'accorde ses faveurs!" dit l'Ottoman avec gravité. Le Persan verbeux prononce une salutation dans le genre que voici: "Puisse ton ombre ne jamais diminuer! formule qui est en situation dans ces contrées où l'homme a toujours devant les yeux une lumière ardente.

Les Egyptiens ont aussi une salutation en rapport avec leur climat brûlant: "Comment va la transpiration? Transpirez-vous salutairement?" Les Egyptiens, experts en hygiène, savent que la transpiration sauve de bien des maladies.

Le Chinois gastronome adresse les mots suivants à celui qu'il rencontre de bon matin: "Avez-vous mangé votre riz?.. Votre estomac fonctionne-t il bien?.. Est-il en bon ordre?..

Les anciens Grecs avaient l'âme épanouie: "Réjouis-toi!" se disaient-ils.

Les Grecs modernes, devenus positifs et gens de négoce avant tout, se saluent en disant: "Que fais-tu?" c'est-à-dire: Comment vont les affaires? Les huiles se vendent-elles? Les raisins, les figues et le miel sont-ils abondants?

Les Romains primitifs, ce peuple vaillant, sobre, propre aux exercices du corps, se saluaient: *Vale! Salve!* c'est-à-dire: sois en bonne santé, sois fort! ou *Quid agis?*—A quoi exerces-tu ton activité?

Les Romains de la décadence se saluaient d'une façon efféminée; ils se traitaient en s'abordant: *Dulcissime verum!*—O le plus doux des objets!

Les Italiens du Nord se disaient jadis: *Sanitae guadagno.*—Santé et gain. On disait jadis à Naples: *Crescite in sanctitate.*—Croissez en sainteté! Aujourd'hui on dit en Italie: *Come esta?*—Comment êtes-vous?—C'est la salutation banale des peuples latins. En Espagne: *Como lo pasa usted?* En France: Comment vous portez-vous?

Cependant les Espagnols ont quelques autres formules dévotes: *Vay a usted con Dios.*—Allez avec Dieu! *Dios guardia a usted muchos anos!*

La salutation ordinaire de l'Allemand se donne souvent à la troisième personne: "Comment cela va-t-il?" ou: "Comment allez-vous?"

Le Hollandais, éminemment commerçant et navigateur, salue: "Comment voyagez-vous?"—Le Suédois: "Comment pouvez-vous?" c'est-à-dire: Etes-vous dispos, vigoureux?

"Comment vivez-vous chez vous?" dit l'Ecossais hospitalier. Le Russe salue laconiquement par: "Soyez bien!" Enfin l'humoristique Anglais caresse son *How do you do!*—Comment faites-vous? ou: *How are you!*—Comment êtes-vous?

LE COQ D'AB-DUL AZIZ.

—On écrit de Constantinople au *Tayblatt* de Vienne que Mouharem, le coq favori du sultan Ab-dul-Aziz, vient de rendre le dernier soupir. D'après le correspondant du journal viennois, Mouharem avait été donné au sultan par le bey de Tunis et il était arrivé à Constantinople avec la réputation d'un coq de combat tout à fait remarquable. Mouharem obtint bientôt la faveur du sultan. Lorsque Mouharem, répondant à l'appel de son maître, entrait dans la salle du trône et allait se percher sur les genoux du sultan, les courtisans ne manquaient jamais de lui faire des gentillesses.

Abd-ul-Aziz éprouvait alors la même joie que l'empereur Honorius jouant à Ravenne avec sa poule apprivoisée, pendant qu'Alaric frappait du poing aux portes de Rome. Peu importait au sultan le démembrement de son empire, ajoute le correspondant autrichien, pourvu qu'il pût enregistrer chaque jour une nouvelle victoire de son coq. On dit même qu'un jour, ayant appris que Mouharem avait tué un coq amené à Constantinople par un Américain, Ab-dul-Aziz éprouva une telle joie qu'il décora le coq tunisien des insignes de commandeur de l'Osmanich Mouharem se trouvait par là anobli, et à partir de ce moment les factionnaires de Dolma-Bagdje lui présentèrent les armes.

Mais, dit en outre le correspondant du *Tagblatt*, le plus fier de tous les coqs devait aussi éprouver l'inconstance de la fortune. Le sultan fut détrôné; puis vint la fameuse affaire des petits ciseaux. Mouharem se vit alors abandonné par tous ses admirateurs; on lui enleva sa décoration et ses jours ne furent épargnés que parce qu'il était trop vieux pour faire un bon rôti. Il passa un certain temps à errer au Tombeh Mahmoud, près du magnifique mausolée d'Ab-dul-Aziz, puis il disparut: un jour, il fut retrouvé par des derviches, qui prirent soin de lui. On annonce aujourd'hui sa mort. Il expire juste au moment où l'on venge la mort de son maître. Telle est, dit en terminant le journaliste autrichien, l'histoire de Mouharem, le coq du sultan Ab-dul-Aziz.—*Courrier de Bruxelles.*

———oo———

Un beau diseur a l'habitude de s'adosser à la cheminée pour pérorer.

C'est un bel de l'homme disait hier une dame à sa voisine.

—Vous voulez dire: "un beau devant de cheminée!"

***

Discussion entre savants:

—Tout me porte à croire que la chevelure des comètes n'a pas toujours été de la couleur pâle que nous lui voyons.

—En admettant un instant votre hypothèse, comment pourriez-vous en prouver le bien fondé?

—D'une manière bien simple. Nous passons la queue de la comète à l'Eau des Fées, et aussitôt nous avons sa nuance primitive.

REVUE COMMERCIALE.

La semaine dernière a été signalée par un calme tout à fait remarquable. Il ne faut s'en étonner et dire que nous traversons une crise commerciale. C'est la saison ordinaire de l'inactivité. Les hommes d'affaires sont en vacance ; les cultivateurs travaillent à la récolte, et la chaleur intense que nous avons eue la semaine dernière a empêché les acheteurs de venir sur nos marchés. Ainsi tout concourt à paralyser la marche des affaires.

Mais il ne faut pas perdre courage. Le commerce d'automne s'annonce sous les plus riantes couleurs, et les importations se font sur une grande échelle, afin de faire face aux nombreuses demandes des cultivateurs après la récolte.

Le marché monétaire est assez tranquille, bien que l'argent soit très abondant.

L'escompte est facile de 6 à 7 pour cent.

Les prêts à courts termes s'opèrent de 4 à 5 pour cent.

Le change sur Londres à soixante jours est peu recherché.

Les traites de commerce avec documents se négocient de 107⅝ à 107¾.

Le New-York se négocie au pair.

Pendant les deux dernières années qui viennent de s'écouler, la valeur des actions de banques canadiennes a augmenté de 10 à 45 pour cent, et celles des sécurités du Dominion de 90 à 105. Ce sont là des preuves évidentes du progrès accompli et du développement de la fortune publique.

Les transactions à la Bourse ont été peu nombreuses la semaine dernière, excepté la banque des Marchands qui a fait des ventes considérables. Les valeurs rachetées par la spéculation ont éprouvé une hausse assez marquée. Nous cotons.

Banque	Montréal	195½
"	Ontario	83
"	Peuple	94
"	Molson	116
	Toronto	156¼
"	Jacques-Cartier	106
"	Marchands	125¾
"	Echange	142½
"	Québec	111
"	Nationale	93
"	Township de l'Est	117½
"	Union	94
"	Commerce	144½
"	Fédéral	151
"	Impérial	118
"	Dominion	171
"	Hamilton	123
"	Standard	106
"	Hochelaga	90
"	Consolidée	13
"	Ville-Marie	100
Comp. de charbon Intercolonial		30
Télégraphe de Montréal		123½
Télégraphe de la Puissance		98
Compagnie d'assurance de Québec		10
Compagnie de navigation du Riche-		68½
Chars urbains de Montréal		130½
Gaz de la ville de Montréal		148½
Assurance Royale Canadienne		55
Compagnie de prêts du crédit- foncier de Montréal		100
Graphic Printing Co		56
Do Bons		83
Dominion 5 p. c. Stock		109
Montréal 5 p. c. Stock		110
Do Cor. Bons		..
Montreal Building Ass		66
Compagnie de coton Canada		136
Do Bons		..
Canada Ship. Co		112½
Cie Coton Montréal		166
Cie Coton Dundas		130
Cham. & St L. Ry, Bons		100
Canada Paper Co		123
Canada Central Bons		105
Ont. Investment Ass		..
St Paul, M. & M. Ry		105
Cie des chars urbains de la B. V.		150

ALCALIS.

Potasses.—Les potasses sont encore à la hausse. Les premières sont montées de $5.20 à $5.25. Les secondes se vendent $4.50 par 100 lbs.

Perlasses.—Nous n'avons aucun changement à noter. On dirait pourtant que le marché devient plus ferme.

PRODUITS CHIMIQUES.

Ces articles n'ont pas varié, et les affaires sont fort réduites.

EPICERIES.

Sucres.—Les arrivages se continuent sur une grande échelle, mais sans influencer les prix. Les sucres bruts propres à la consommation se maintiennent de 7½c à 8 c p. ib. Les sucres blonds des raffineries valent de 7¾ à 8 c pour les qualités communes et de 8¼ à 8¾ pour les bonnes qualités. Les sucres blancs sont faibles, les granulés restent sans changement à 10⅛ c. Le marché de New-York est ainsi que celui de la Havane, sans variation.

Les nouvelles qui nous arrivent de la France nous apprennent que la récolte de la betterave à sucre est bien inférieure à celle des années précédentes ; cela est dû à la grande sécheresse qui se fait sentir pendant la saison.

Thés.—Les prix n'ont pas changé, et les affaires sont fort peu nombreuses. Les meilleures qualités sont néanmoins en assez bonne demande, surtout les thés verts qui sont beaucoup recherchés.

Cafés.—Aucune variation.

Les autres épices restent aux cotes de la semaine dernière.

Fruits.—Les prix peuvent se coter sur le marché :

Raisins d'Illinois, $2.00 la boite d'environ 2 lbs.

Pèches, $1,75 par panier.

Prunes de la Californie de $4.00 à $5,00 la boîte.

Poires, $5 le baril.

Les pommes ont subi de grands changements depuis notre dernière revue, à cause des arrivages des états de New-York et de l'Illinois ; elles se vendent aujourd'hui de $2.75 à $3.75 le baril.

Les oranges sont rares et se vendent $6 la boîte.

Le stock de citrons est aussi peu considérable. Les prix varient de $10 à $14 la caisse, suivant la qualité.

Les bananes rouges sont cotées de $2 à $2.50 par boîte.

Grains et farines.—Nous lisons dans le *Moniteur* du commerce :

" Les derniers avis d'Europe donnent des renseignements fort intéressants sur les récoltes de cèréales. En Angleterre, l'opinion générale est que la récolte des blés sera une récolte moyenne. La récolte de l'orge dépassera une récolte moyenne. Les raisins et les légumes promettent moins que dans n'importe quelle année ; mais les pommes de terre seront abondantes. En Ecosse, les espérances sont moins encourageantes. En Irlande les espérances sont des plus favorables. En France, le *bulletin des halles et des marchés*, dans une estimation faite de la récolte des blés, fixe à environ 102,000,000 d'hectolitres son rendement, ce qui la rapprocherait beaucoup d'une récolte moyenne soit environ 357,000,000 de minots, dont il faut déduire au moins le 10ième pour les semences et 5 p. c. pour les usages industriels ; laissant près de 300,000,000, pour la consommation.

En Russie, la quantité disponible pour l'exportation sera d'environ 56 à 60,000,000 de minots. L'Allemagne du Nord aurait un déficit en blé et en seigle. L'Allemagne du Sud aurait en Hongrie un surplus exportable. L'Italie et l'Espagne ont une récolte suffisante pour leur consommation. L'Angleterre nécessite chaque année une importation de près de 100,000,000 minots. Aux Etats-Unis la récolte, d'après le bureau de l'agriculture serait en blé de 410,000,000 de minots contre 480,000,000 l'année précédente, laissant ainsi une quantité exportable fort considérable au-delà des besoins. Au Canada, la récolte est bonne pour les blés d'hiver, un peu disputée pour les blés du printemps. Les orges seraient atteintes de rouille en certaines places et de belle couleur dans d'autres. La satisfaction serait à peu près générale. Avec des rendements bien supérieurs en Europe à ce qu'ils étaient l'année dernière, comment comprendre que les céréales soient sur ce continent plus élevés de 15 pour cent qu'elles ne l'étaient l'année dernière à pareille époque ? La spéculation s'est emparée du marché et, par les hauts prix, empêche l'exportation. Nous cotons sans affaires : Blé roux d'hiver, $1.27. Canada du printemps, No 2, $1.28. Toledo, No. 2, $1.26. Blé blanc Michigan No. 1, $1.26. Chicago, No. 2, $1.23. Milwaukee de printemps No. 2, $1.23. Maïs, 59½c. Pois, 93c. Avoine, 44 c."

Farines.—Le marché est rentré dans le calme et les affaires sont peu importantes seulement pour la consommation locale. Les prix sont encore ceux de la semaine dernière, mais des concessions seraient facilement obtenables.

Frets, en baisse et sans grande demande. Les taux sont inférieurs de beaucoup à ceux de New-York et néanmoins les prix des grains sont trop élevés pour pouvoir opérer.

PRODUITS DE LA FERME.

Beurre.- Cet article est fort rare sur le marché, et les prix ne changent pas.

Fromage.—Ce marché est inactif, avec une tendance à la baisse par suite de l'abondance de cet article.

Patates.—On ne voit plus que des patates nouvelles et en assez grande abondance. Les prix diminuent de jour en jour et la baisse sera encore plus considérable lorsque la récolte du foin sera terminée. Nos cultivateurs pourront alors nous apporter leurs produits plus facilement qu'aujourd'hui.

Foin.—Nous ne changeons pas nos prix, et il en sera ainsi jusqu'à une quinzaine de jours, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la fenaison.

CHAUSSURES.

Les transactions sont reduites à la consommation locale. Les commis voyageurs parcourent actuellement la campagne avec leurs échantillons d'automne, et il paraît qu'ils font de bonnes affaires, plus considérables que celles de l'année dernière.

Les manufactures de cette ville reçoivent de nombreuses commandes ; quelques-unes même ne peuvent fournir à remplir leurs ordres.

FERS ET FERRONNERIES.

Rien d'important à signaler, bien que la demande prend un caractère plus actif.

—oo—

Bulletin Financier.

Actions de Banques, etc.

Mercredi, 10 août 1881, 3 h. P. M.

ACTIONS.	Valeur des actions.	Dernier dividende, 6 mois.	Vendeurs p. $100.	Acheteurs p. $100.
Banque de Montréal	$200	4 p. c.	195½	195
Marchands	100	3 "	125¼	124½
Commerce	50	4 "	144½	144
Ontario	40	3 "	83	83
Toronto	100	3½ "	156	154
Fédérale	100	3½ "	....	142½
Molson	50	3 "	116½	116
du Peuple	50	2 "	94	93
J.-Cartier	25	2½ "	105	104
Union	100	2½ "	94	91
Québec	100	3 "	111	108
Nationale	50	2½ "	93	92
Echange	100	4 "	....	....
Impériale	100	3½ "	....	....
Cie. du Tél. de Montréal	40	3 "	125	125½
Gaz de Montréal	40	5 "	147	147½
Télég. de la Puissance	50	2½ "	98	90
Ch. F. à lisses de la Cité	50	5 "	140	139
Navigation Richelieu	100	2½ "	67½	66½
Ass. Royale Canad.	50	5 "	55	46
Chars Urb. de la B.-V.	50	5 "	150	145
Ass. de Q. contre le feu	100	0 "	$10	$5
Trav. Lévis et Québec (Derniers 3 mois)	100	2 "	122	120
Gaz de Québec	200	3½ "	107	103
Québec Steamship Co.	100	"	75	....
Canada Cotton Co.	100	.....	136¼	131½
Banque Consolidé	....	.....	13	12½
Société de Prêt et Placements	100	2 "	60	54
Société de Construction des Artisans	50	3 "	55	54

G. H. BURROUGHS,
Bureau 107 Rue St Pierre,
Vis-à-vis la Banque de Québec.

—oo—

Bulletin Commercial.

MARCHÉ DE QUÉBEC

MARCHÉ DES DENRÉES EN DÉTAIL.

Québec, 12 août 1881.

FARINES.

Supérieure Extra	6	35	a	7 50
Extra	6	30	a	6 35
Forte à Boulanger	6	50	a	7 00
Extra du Printemps	6	25	a	6 30
Superfine	5	70	a	5 90
Fine	5	45	a	5 50
Midlings	5	00	a	5 10
Pollards	4	60	a	4 85
Farine en poche	3	25	a	3 50
Farine d'avoine	5	20	a	5 50

GRAINS.

Blé Mer Noire	0	00	a	0 00
Blé ras	1	50	a	1 60
Orge	0	90	a	1 00
Pois	0	95	a	1 00
Avoine	0	50	a	0 51
Blé d'Inde	0	75	a	0 80
Graine de mil	3	00	a	3 00
Graine de trèfle rouge	0	08	a	0 10
Graine de lin	1	15	a	1 25
Sarrasin par minot	0	75	a	0 00
Fèves par 60 lbs	1	75	a	1 80
Son par 100 lbs	0	85	a	0 85
Moulée do	1	25	a	1 50

PROVISIONS.

Lard salé mess	22	50	a	23 00
" Thin Mess	21	00	a	21 00
" English Crime Mess	18	00	a	19 00
" Extra Prime	16	50	a	17 50
Saindoux	0	15	a	0 15½
Jambons la lb	0	12½	a	0 13
Jambons fumés	0	12½	a	0 13
Bas de côte "	0	11½	a	0 12
Epaules "	0	10½	a	0 11

LEGUMES.

Patates par minot	0	50	a	0 80
Carrottes par douz	0	10	a	0 15
Navets par baril	1	80	a	1 90
Betteraves par minot	2	00	a	0 00
Oignons par baril	3	50	a	4 00
Choux, Montréal, pièce	00	3	a	0 05
Artichaux, par minot	0	00	a	0 00
Laitues, par douz	0	10	a	0 15
Epinards, Américain, par minot	0	00	a	0 00
Celeris par botte	0	10	a	0 10

FRUITS.

Nouv. Pommes par quarts	4	75	a	5 00
Oranges	15	00	a	16 00
Citrons par caisse	13	00	a	14 00
Airelle, Cap. Cod par mts	5	50	a	0 00

PRODUITS DE LAITERIES.

Beurre frais de 1ère qual	0	22	a	0 23
Beurre salé à la livre	0	15	a	0 17
Fromage, à la livre	0	14	a	0 15
Œufs, au quart	0	12	a	0 13
Œufs frais à la douzaine	0	14	a	0 15
Fromage à la boîte	0	10	a	0 11

SUCRE.

Sucre d'érable, par lb	0	08	a	0 09

GIBIERS.

Poulets par couple	0	60	a	0 70
Canards par couple	0	75	a	0 80
Dindes, par lb	0	12	a	0 13
Canards noirs, par couple	0	75	a	0 80
Fleuviers, par douzaine	0	00	a	0 00
Becasses, par couple	0	00	a	0 00
Pigeons dom., au couple	0	25	a	0 30
Perdrix, au couple	0	45	a	0 50

VIANDES.

Bœuf par lb	0	09	a	0 10
Mouton par lb	0	08	a	0 09
Agneau par lb	0	10	a	0 11
Veau par lb	0	07½	a	0 10

HUILES.

Huile de morue	0	52	a	0 53
Huile de loup marin pale	0	50	a	0 52
do paille (straw)	0	45	a	0 48
do Brune	0	00	a	0 00
Huile de charbon	0	24	a	0 25

POISSONS.

Hareng Labrador brl. No 1	4	00	a	4 50
Hareng No 2	2	50	a	3 50
Morue sèche	3	50	a	4 00
Morue verte No 1	3	00	a	3 50
do No 2	2	00	a	2 25
Morue grande en draft	0	00	a	0 00
Truite Saumonée	0	00	a	0 00
Saumon No 1 par qrt	14	00	a	15 00
do No 2	00	00	a	00 00
do frais par lb	0	30	a	0 35
Maquereau No 2	0	00	a	0 00

MARCHE AU CUIR.

Cuir à semelle, Espagnol, No. 1, par lb	$ 0	26	a	0 28
Cuir à semelle, No 2	0	24	a	0 26
do No 1	0	30	a	0 35
Cuir pour harnais	0	30	a	0 33
Buffle, par pied	0	13	a	0 15
Polish	0	12½	a	0 13¾
Brush Kid	0	13½	a	0 14
Dull Kid	0	13½	a	0 14
Cuir de veau par lb, lourd	0	65	a	0 75
do do léger.	0	62½	a	0 67½
Cuir fendu, petit	0	22	a	0 25
do grand	0	24	a	0 26
Veau français, par lb	1	10	a	1 40

CUIR ET PEAUX.

Vert et inspecté, par 100 lbs, No 1	$ 9	00	a	9 50
Vert et inspecté, par 100 lbs, No 2	8	50	a	9 00
Mouton par peau	0	45	a	0 55
Veau, par lbs	0	12½	a	0 15
Laine, par lb	0	23	a	0 27

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Corrigé tous les Mardis et Vendredis par le clerc du marché.

Bœuf, 1re qual. p. 100 lbs	$ 9	00	a	10 00
Bœuf, 2me qualité	8	00	a	9 00
Vaches à lait	20	00	a	40 00
Vaches extra	30	00	a	35 00
Veaux, 1ère qualité	5	00	a	6 00
Veaux, 2me qualité	3	00	a	3 50
Veaux, 3me qualité	1	00	a	1 50
Moutons, 1re qualité	5	00	a	7 00
Moutons, 2me qualité	2	75	a	3 25
Agneaux, 1re qualité	3	00	a	4 00
Agneaux, 2me qualité	2	00	a	2 50
Porcs, 1re qualité	7	00	a	8 50
Porcs, 2me qualité	4	00	a	4 50

FOIN ET PAILLE.

Foin, 1re qual. p. 100 bts.	9	00	a	10 00
Foin, pressé, par tonne	9	00	a	10 00
Paille, 1re qualité	3	50	a	4 00
Paille, 2me qualité	3	00	a	4 00

MARCHÉ AU BOIS.

Erable de 3 pieds	4	50	a	4 60
Erable et merisier de 3 pds	4	00	a	4 20
Merisier de de 3 pieds	3	80	a	4 00
Merisier de 2½ p eds	3	50	a	3 50
Epinette rouge	2	55	a	2 65
" grise	2	20	a	2 30
Bouleau rouge 3 pieds	2	50	a	3 00
" 2½ pieds	2	45	a	2 55

MARCHÉ EN GROS.

Montréal, 12 août.

FARINE—Supérieure extra	$6 00	à	6 10
Extra superfine	5 95	à	0 00
De goût	0 00	à	0 00
Extra du printemps	5 90	à	0 00
Superfine	5 50	à	5 60
Farine forte de boulangers	5 85	à	6 50
Fine	4 85	à	5 10
Moyenne	4 60	à	4 75
Recoupes	4 25	à	4 35
Farine en sacs du Haut-Canada par 100 lbs	2 90	à	2 95
Farine en sacs de la Cité (livrée)	3 25	à	3 30
Farine d'avoine	4 80	à	4 90
Farine de blé-d'Inde	3 05	à	3 15
Farine de sarrazin	4 80	a	4 85

Blé d'Inde, 62 à 64c.
Avoine, 00 à 43c. par 42 livres.
Orge, 90c a $1.00
Pois, $0.86 à $0.88½ par 60 lbs.
Seigle, 75 a 86c.
Lard, par quarts de 200 lbs, $21.00 à $22.00.
Mil, $2.80 à $2.60 par 45 lbs.
Trèfle, $4.80 à $4.90 par 60 lbs.
Saindoux, 14¾ à 15½ au seau.
Jambons, 13c à 14c.
Beurre de l'Ouest, 15 à 18c.
" Est 20 à 21c.
" laiterie 22½ à 23c.
" Brockville, 15½ à 16½c.
" Townships, 20 à 21c.
" Morrisburg, 18 à 20c.
" Kamouraska, 15 à 16c.
Potasse, $5.30 à $5.35 par 100 lbs.
Patates, $0.70 a $0.75.
Œufs en caisse, 15 à 16c.
Œufs frais, 14 à 16c.
Porcs abattus par 100 lbs., $11.82½.
Miel, 12c.
Sirop d'érable, 80c à $1.10.
Sucre nouveau 8 à 10c la lb.
Foin et paille. — foin nouveau, $9 a $12.
Paille de $4.00 à $7.00.

FROMAGE EN GROS.

Fin	$0 10	a	0 10¾
Bonne qualité	0 09½	a	0 10
Egouts	0 06	a	0 07

Fromage frais de Liverpool 54 s.

Prix des Marches Etrangers.

Boston, 10.

Avoine.—Blanche extra, 51c ; No 1, 50 c ; mélangée, 47c ; blanche rejetée, 42c.

Beurre.—Ferme. Il est coté de 21 à 22½c pour No. 2 ; le beurre de premier choix, 24c à 25c, approvisionnement fort.

Œufs.—17c.

Fèves.—Fèves jaunes, 3.00 à 3.10 ; blanches, 2.35 ; pois, 85c à 1.10.

Patates.—Long Islands, $1.75 à $2.00 et Norfolks, 1.75 à 2.25.

Foin — approvisionnement faible $16 pour le meilleur ; plus commun, $13, tendance à la baisse.

—oo—

Annonces Mensongères.

La pratique d'écrire le commencement d'un article élégant et intéressant et de le finir par une annonce, est devenue si commune, que nous éviterons de semblables annonces et nous attirerons simplement l'attention sur le mérite des amers de houblon en termes aussi convenables que possible, afin d'engager le peuple à en faire l'essai ; une personne qui en connaîtra une fois la valeur ne voudra pas faire usage d'autre chose. *Providence advertiser.*

Une plaisanterie malheureuse.

Un médecin célèbre de Pittsburg dit en riant à une dame qui se plaignait d'être continuellement malade et de l'incapacité du docteur à le guérir, de faire usage des " Amers de houblon ". La dame suivit son conseil et se rétablit complètement. Elle se moque maintenant de la plaisanterie du docteur, mais le médecin n'est psa aussi content, puisqu'il perd une bonne pratique. —*Harrisburgh Patriot.*

Feuilleton Littéraire

DU CULTIVATEUR.

2

LA FORET

OU

L'ABBAYE DE SAINT CLAIR

PAR

ANNE RADCLIFFE.

IV

(*Suite.*)

La Motte avait passé plus d'un mois dans cette solitude, et sa femme s'applaudissait de le voir reprendre un peu de calme et même de gaieté ; mais cette satisfaction fut de courte durée. Un jour, tout à coup, à la suite d'une excursion solitaire dans la forêt, il reparut sombre et farouche. La société de sa famille cessa d'avoir des charmes pour lui ; il passait des heures entières dans les retraites les plus inaccessibles et les plus sauvages, absorbé par une mélancolie profonde et des tourments connus de lui seul ; car loin de se livrer ouvertement et sans crainte, comme autrefois, à son humeur chagrine, il faisait tous ses efforts pour les cacher ; mais l'enjouement qu'il affectait alors était trop factice pour qu'un œil pénétrant pût s'y méprendre.

Son domestique Pierre, soit par curiosité, soit par attachement, le suivait de loin dans la forêt, sans se montrer. Il remarqua que son maître s'enfonçait fréquemment dans un certain endroit très-écarté, toujours le même, où il disparaissait subitement avant qu'on eût le temps de reconnaître par où il s'était dérobé.

Ce changement de manières et d'habitudes ne pouvait échapper à madame de La Motte. Elle eut recours, pour amener son mari à quelque confidence, à toutes les ruses que l'affection peut suggérer, mais il se tenait sur ses gardes, il sut constamment résister à ce manége de séduction. Cependant les semaines se succédaient, et l'on n'avait point encore découvert le secret de ses visites dans la forêt ; sa femme s'en inquiétait de plus en plus, lorsqu'un incident alarmant vint tirer La Motte de sa taciturnité farouche.

Un jour que Pierre était allé à Aubonne pour les provisions de la semaine, il en rapporta des nouvelles qui plongèrent son maître dans de nouvelles inquiétudes.

—Oh ! Monsieur, s'écria-t-il à son retour, je viens d'apprendre quelque chose qui ne vous étonnera pas moins que moi, bien sûr. Comme j'étais dans la boutique du maréchal, occupé à faire remettre un clou au fer de mon cheval... car il faut vous dire que mon cheval avait perdu un clou de son fer pendant la route ...d'un fer de devant.

—C'est bon, après ?

—Eh bien ! monsieur, comme j'étais dans la boutique du maréchal, un homme, ayant une pipe à la bouche et tenant entre les doigts une prise de tabac...une forte prise...

—Eh ! qu'importe ?

—Donc, cet homme, qui avait la pipe à la bouche, s'assit à côté de moi, sur le banc, et demanda tout simplement au maréchal : " Voisin, ne connaîtriez-vous pas aux environs quelqu'un qui s'appelle La Motte ? "

—Ciel ! que dis-tu ?

—Vous voilà comme moi... la sueur froide m'a pris en entendant cela Mais seriez-vous incommodé ? Voulez-vous que j'aille vous chercher quelque chose ?

—Non... continue... abrége.

" —La Motte ? La Motte ? répéta le maréchal en cherchant dans sa tête ; il me semble, au fait, que j'ai entendu parler de ce nom-là.

" —Bah ! lui dis je ; en ce cas, vous seriez bien fin, car il n'y a ici personne qui s'appelle ainsi, j'en réponds.

" —Tiens ! répliqua l'homme en ôtant la pipe de la bouche ; comment se fait-il que vous connaissiez si bien le voisinage ? il y aura vingt-cinq ans, à la Saint-Michel qui vient, que je suis établi dans le pays, et vous en savez plus que moi ! "

Pendant ce temps-là, monsieur, je tremblais de la tête aux pieds.

" —Eh mais ! reprit le maréchal en me regardant entre deux yeux, n'êtes-vous pas l'homme qui demandait, il y a quelque temps, l'abbaye de Saint-Clair ?

" —Eh bien, quand cela serait? répondis-je.

" —C'est que, dit le maréchal en se tournant vers l'autre,on prétend quequelqu'un estmaintenant dans l'abbaye, et, d'après ce qui m'est revenu, il se pourrait bien que ce fût ce même La Motte.

"—Eh bien ! repris-je, vous vous trompez, car il ne demeure pas dans l'abbaye. "

—Malheureux ! interrompit La Motte à cet endroit du récit, maudite soit ta sottise ! mais, voyons, comment cela s'est-il terminé ?

"—Non, ai-je continué, mon maître ne demeure pas là.

"—Ah ! ah ! dit l'homme à la pipe, c'est donc votre maître ! et où est-il maintenant ?

"—Doucement, ai-je repris, n'allons pas si vite. Je sais, Dieu merci, quand il faut parler et quand il faut se taire.

" Mon homme n'a rien répliqué, mais il a regardé le maréchal, et ils sont sortis tous les deux, laissant là le fer de mon cheval à moitié raccommodé. Mais c'est à quoi je ne songeais guère ; car, à peine parti, je suis remonté en selle et me suis mis à galoper de mon mieux ; mais dans mon effroi, monsieur, j'ai oublié de prendre le chemin détourné, et je suis revenu tout droit à la maison. "

La Motte, fort inquiet de ce qu'il venait d'apprendre, ne répondit à Pierre que pour le donner au diable, et fut tout de suite trouver sa femme, qui se promenait avec Adeline au bord de la rivière. "Nous sommes découverts, leur dit-il ; des gens de justice sont venus s'informer de moi à Aubonne, et les bévues de Pierre ont causé ma ruine. Puis il leur fit part du récit de son domestique, et leur dit de se préparer à quitter l'abbaye.

A cette nouvelle, qui la frappait d'un coup si terrible, madame de La Motte s'appuya toute tremblante sur le bras d'Adeline, pendant que celle-ci s'efforçait de maîtriser ses propres émotions et de paraître tranquille. Comme ils regagnaient l'abbaye en silence, la jeune fille demanda à La Motte s'il était bien sûr que ce fussent des gens de justice qui s'étaient informés de lui. "Je n'en saurais douter, répliqua-t-il ; quelles autres personnes auraient pu se mettre à ma recherche ? "

En même temps, il donna des ordres à Pierre pour qu'il se mît en route dans une heure.

—Dans une heure ! s'écria Pierre ; eh ! monsieur, songez donc à la roue du carrosse ; il me faudrait au moins une journée pour la raccommoder.

—C'était une circonstance que La Motte avait perdue de vue, et Pierre, occupé de disposer les appartements, avait, de son côté, négligé de réparer la voiture. Furieux de ce contre temp, La Motte ordonna à Pierre de se mettre à l'œuvre sur-le-champ. Mais on ne trouva plus les outils ni les matériaux qu'on avait achetés pour cela, et Pierre se souvint, quoiqu'il fût assez prudent pour n'en rien dire, qu'il avait employé les clous à la réparation de l'abbaye.

Il était donc impossible de partir ce soir-là. Il ne restait plus à La Motte que d'aviser aux moyens de n'être pas découvert, si les gens de justice venaient visiter les ruines avant le lendemain. Seller un cheval et sortir de la forêt le soir même était un parti plein de dangers ; or La Motte n'était pas homme à prendre une résolution vigoureuse et à se livrer seul au hasard des aventures. Après avoir longtemps rêvé, il se rappela la trappe du cabinet qui faisait suite aux chambres d'en haut; elle échappait à tous les regards et, en quelque endroit qu'elle conduisit, elle le mettrait du moins à l'abri de toute recherche immédiate Il prend donc une lumière et monte dans sa chambre. Arrivé au cabinet, ce n'est pas sans peine qu'il découvre la porte de la trappe, tant elle était bien dissimulée entre les panneaux du parquet. Il la trouve enfin et la soulève. Les froides vapeurs d'un air longtemps renfermé s'échappent de l'ouverture; il entend un moment, puis il descend. L'escalier était roide, à jour et craquait parfois sous ses pas. Au bout de quelque temps, son pieds touche la terre, et il se trouve dans un étroit passage qui aboutissait à une porte fermée. Il pose sa lumière à terre, et recueille toutes ses forces pour ébranler la porte ; elle cède après quelques efforts : il pénètre dans un caveau spacieux, voûté et entièrement dallé en pierres,

La Motte demeura quelques instants à considérer cette salle. Les murailles, le long desquelles suintait une humidité malsaine, étaient complétement nues, et n'avaient d'autre ouverture qu'un petit grillage de fer, par où pénétrait un peu d'air. A l'extrémité de cette pièce, près d'une encoignure, on voyait une seconde porte ; La Motte, pour s'en approcher, passa devant l'encoignure et y jeta un coup d'œil. Il aperçut par terre un grand coffre. Il s'avança pour mieux l'examiner leva le couvercle, et reconnut avec horreur les restes d'un squelette humain. Il recula d'abord involontairement ; mais cette curiosité palpitante que les spectacles terribles excitent toujours dans le cœur de l'homme, le poussa à s'approcher de nouveau pour considérer cet effrayant appareil.

L'objet qu'il avait devant les yeux semblait confirmer le bruit repandu d'un assassinat commis autrefois dans l'abbaye. Glacé d'effroi, il referme enfin le coffre, et s'approche de la seconde porte, qui résiste comme la première et s'ouvre ensuite sur une rampe d'escalier. Il descend ces nouvelles marche quiaboutissent à une enfilade de voûtes étroites et basses, ou plutôt de cellules, qui paraissaient contemporaines des plus vieillesparties de l'abbaye. Il pensa d'abord que c'était là le lieu de sépulture des anciens religieux; mais, s'il eût regardé plus attentivement, il aurait vu que ces caveaux avaient été creusés moins pour le repos des morts que pour la pénitence des vivants.

Arrivé au bout de ces cellules, La Motte se trouva encore arrêté par une porte. Il essayait de la forcer comme les autres, lorsqu'il entendit du bruit au-dessus de sa tête. S'imaginant que les gens de justice avaient découvert sa demeure, il revint précipitamment, à travers les cellules, jusqu'au bas de l'escalier, et remonta pour écouter à la porte de la trappe; mais, en levant les yeux, il s'apperçut, ô terreur ! qu'il avait laissé cette trappe ouverte, et le visage d'un homme se montra à l'ouverture. Il frémit et devint pâle comme la mort. Mais aussitôt il reconnut Pierre, et, se remettant, il lui dit d'aller chercher madame de La Motte. Quand celle-ci fut venue, il tint conseil avec elle et se montra convaincu que le seul parti à prendre pour leur sûreté commune était de se cacher avec soin, en prenant toutes les mesures possibles pour persuader aux archers, s'ils se présentaient, qu'il avait quitté l'abbaye. A cet effet, il ordonna de transporter tous ses meubles dans les cellules souterraines.

Il aida lui-même à cette besogne, et tout le monde y mit la main. En peu de temps, la partie habitable de l'édifice redevint aussi nue qu'il l'avait trouvée. Il dit alors à Pierre de conduire les chevaux à quelque distance de l'abbaye et de les laisser en liberté. Il imagina enfin, pour mieux donner le change aux archers, de placer dans une partie quelconque de l'édifice une inscription qui, en relatant son infortune, énoncerait la date de son prétendu départ de l'abbaye. C'est dans ce dessein qu'au-dessus de la porte d'entrée de la tour, il grava les lignes suivantes, avec la pointe d'un couteau :

" P. L. M., un malheureux exilé, trouva un refuge dans ces murs, le 27 avril 1658, et les quitta le 22 juin de la même année, pour chercher un asile plus sûr. "

Cette précaution prise, on mit dans un panier les restes des provisions de la semaine, et La Motte, accompagné de la famille, monta l'escalier de la tour et traversa les chambres jusqu'au cabinet. Pierre passa le premier avec une lanterne, et, sur les indications de son maître, retrouva, non sans difficulté, l'ouverture de la trappe. Les deux femmes frissonnèrent en mesurant la profondeur du gouffre, mais elles gardèrent le silence et descendirent. On arriva à la chambre voutée, où madame de La Motte voulait s'arrêter ; mais son mari, songeant au spectacle affreux qu'il avait aperçu dans l'encoignure, hâta le pas et fit porter les meubles plus avant. Il tremblait que la vue du squelette n'inspirât à ses compagnes une horreur insurmontable pour ce séjour ; mais elles passèrent devant le coffre sans même le remarquer.

Arrivée dans les cellules, madame de La Motte pleura amèrement sur la nécessité qui la condamnait à une si triste demeure. " —Hélas ! s'écria-t-elle, les appartements d'enhaut qui m'avaient paru d'abord une si déplorable habitation, étaient un palais en comparaison de ceux-ci.

—Il n'est que trop vrai ! répondit La Motte. Mais, ma chère, que ces souvenirs servent du moins à adoucir vos répugnances ; ces cellules aussi sont un palais, comparées aux cachots de la Bastille ou de Bicêtre. Que la crainte d'un plus grand mal vous enseigne donc à souffrir le moindre. Quant à moi, je me tiendrai pour satisfait si je trouve ici le refuge assuré que je cherche.

Madame de La Motte resta muette, pendant qu'Adeline cherchait à la consoler de son mieux.

La Motte remonta plusieurs fois vers la trappe, pour écouter s'il n'y avait personne dans l'abbaye ; mais aucun bruit ne troublait le calme du soir. On se mit à table, et le souper fut fort triste.

—Mon ami, dit madame de la Motte en soupirant, ne pourrions-nous pas, si la nuit est tranquille, renvoyer Pierre demain matin à Aubonne, pour y prendre de nouveaux renseignements, ou du moins pour nous procurer une voiture afin de sortir d'ici ?

—Oui, oui, répondit ironiquement La Motte, il serait capable d'en trouver une, et une escorte aussi pour la suivre. Pierre serait le premier homme du monde pour montrer aux achers le chemin de l'abbaye et pour leur révéler ce qu'ils ingnoreraient sans lui, c'est-à-dire notre nouvelle cachette.

Puis, s'apercevant de la peine que ces paroles faisaient à sa femme il ajouta d'un autre ton :

—Il faut pardonner, mon amie, au trouble de mon esprit ; je n'avais pas dessein de vous affliger. Mais croyez-moi, notre unique chance de salut, c'est de rester où nous sommes, tant que dureront nos provisions. Si les gens de justice ne viennent pas ici cette nuit, ils y viendront sans doute demain, ou peut être après demain. Quand ils auront fouillé l'abbaye sans me trouver, ils repartiront, et alors seulement nous pourrons sortir de cette cachette et chercher les moyens de passer en pays étrangers.

Madame de La Motte reconnut la justesse de ces raisons, redevint plus calme. Après souper, La Motte posta le fidèle, mais trop naïf Pierre, au pied de l'escalier qui montait à la trappe, pour y faire sentinelle pendant la nuit. Puis, les lits étant préparés dans les cellules, chacun se retira pour se livrer au sommeil.

Les pensées d'Adeline étaient trop agitées pour lui permettre le repos, elle s'abandonna à des réflexions qui lui présentaient l'avenir sous le jour le plus affligeant.

Si La Motte était arrêté qu'allait-elle devenir ? créature errante sur la terre, sans amis, sans asile, sans moyens d'existence !... prespective cruelle, terrible ! Les chagrins de ses protecteurs, de cette famille devenue la sienne, ajoutaient encore à l'amertume de ses propres peines.

Quelquefois elle se rappellait son père ; mais elle ne voyait en lui qu'un ennemi à fuir, et le souvenir des souffrances qu'elle avait éprouvées l'affectait moins encore que celui de la dureté de ce cœur dénaturé. Elle versa des larmes amères. A la fin elle s'adressa à l'Être suprême en se recommandant à sa providence, et calmée par la prière, bercée par l'espérance, elle s'endormit.

V

La nuit se passa sans alarme. Pierre, ayant veillé quelque temps à son poste n'avait rien vu ni entendu qui l'empêchât de se livrer au repos. Il fut réveillé de bon matin par la voix aigre et grondeuse de La Motte.

—Bonté du ciel ! s'écria-t-il en se redressant brusquement, est-ce que les archers seraient venus ?

—S'ils ne sont pas ici, ce n'est pas votre faut, répliqua le maître.

Vous ai-je placé là pour dormir, drôle ?

—Mon Dieu, cher maître, répondit Pierre, un bon somme est le seul passe temps que l'on puisse se donner ici, et je n'ai pas eu le cœur de me le refuser.

La Motte l'interrompit pour le questionner sur de certains bruits qu'il croyait avoir entendus la nuit mais Pierre protesta solennellement qu'il n'avait pas distiugué le moindre son. Son assertion était parfaitement exacte ; il avait trop bien dormi pour cela.

La Motte monta jusqu'à la porte de la trappe, et se mit à écouter avec attention. N'entendant rien au-dessus de sa tête, il se hasarda à soulever la trappe. La vive lumière du soleil frappa ses yeux ; la matinée était déjà bien avancée. Il se glissa tout doucement le long des chambres, et regarda au dehors par une fenêtre ; il ne découvrit personne; enhardi par ce calme et cette solitude, il osa descendre l'escalier de la tour et pénétrer dans le premier appartement. Il allait passer dans le second, lorsque l'idée lui vint d'approcher d'abord son œil d'une fente de la porte. Que devint-il lorsqu'il aperçut une personne assise à l'opposé de cette porte, et accoudée sur une fenêtre !

Cette découverte lui ôta d'abord toute présence d'esprit, et le mit hors d'état de faire un pas. La personne cependant se leva et retourna la tête ; alors seulement l'imminence du danger tira La Motte de sa stupeur ; s'élançant hors de l'appartement plus vite qu'il n'y était entré, il remonta jusqu'au cabinet, leva la trappe et se glissa par l'ouverture ; mais avant de l'avoir refermée, il entendit le pas de quelqu'un qui entrait dans la chambre voisine. Il n'y avait à la trappe ni verrous ni serrure quelconque, et sa sûreté dépendait uniquement de la correspondance exacte des panneaux. La porte de la première chambre n'avait d'ailleurs aucun moyen de défense, et les fermetures de la suivante, placées pour lui du mauvais côté, ne pouvaient le garantir du danger d'être découvert ni lui laisser le temps de se sauver.

Blotti dans sa cachette, il écoute et entend distinctement des pas dans le cabinet au-dessus. En prêtant l'oreille, il distingue même une voix qui l'appelle par son nom. Il s'enfuit soudain jusqu'aux cellules d'en bas, croyant à chaque moment en voir ouvrir les portes, et s'imaginant entendre de gens qui le poursuivaient. Parvenu à l'extrémité des cellules, il se laisse tomber, pâle et sans haleine. Madame de La Motte et Adeline l'interrogent sur ce qui s'était passé mais il lui est impossible de s'expliquer ; il se borne à indiquer la partie supérieure de l'édifice, d'où part un bruit qui révèle à la famille toute la vérité. Madame de La Motte pousse un cri... " Malheureuse ! dit son mari, vous me perdez ! Ce cri va les avertir de l'endroit où nous nous cachons. " Heureusement cette crainte était vaine. Le bruit, au lieu de se rapprocher, s'éloigna.

—Grâce à Dieu, Monsieur, dit Adeline, vous avez été trop prompt à vous alarmer. Nous n'entendons venir personne. Siles archers avaient découvert la trappe, ils seraient ici depuis longtemps.

Cette réflexion calma l'agitation de La Motte. Il prêta une oreille attentive, et comme le silence s'était rétabli, il commença à croire que les archers avaient quitté l'abbaye. Il n'en passa pas moins la journée dans une inquiète vigilance.

Cependant la petite colonie etait menacée de manquer de vivres. Les provisions, quoique distribuées avec la plus scrupuleuse économie, étaient presque épuisées, et un plus long séjour dans le refuge souterrain pouvait avoir des suites déplorables. Dans cette situation, La Motte délibéra sur la conduite à tenir. Il ne voyait point d'autre parti possible que de renvoyer Pierre à Aubonne. Il y avait bien du gibier dans la forêt et du poisson dans la rivière ; mais Pierre, comme son maître, maniait aussi mal un fusil qu'une ligne.

Il fut donc convenu qu'il irait à la ville renouveler les provisions, et chercher ce qu'il fallait pour réparer la roue du carrosse. La Motte lui défendit de faire aucune question ni de répondre à celles qu'on pourrait lui adresser, de peur de se trahir par de nouvelles bévues.

Lui parti, restait une autre difficulté à résoudre : qui oserait s'aventurer le premier hors de la cachette et visiter l'abbaye, pour savoir si les archers étais partis ? Si La Motte se hasardait lui même à les rencontrer, il était infailliblement perdu, tandis que ses compagnons, tous inconnus aux suppôts de la justice, exposaient beaucoup moins la sûreté commune. Il était nécessaire d'ailleurs que la personne envoyée à la découverte eût autant d'adresse que de courage : or Pierre avait peut être la seconde de ces qualités mais la première lui manquait absolument. La Motte regarda sa femme, et lui demanda si pour l'amour de lui oserait se risquer. A cette proposition, la pauvre femme frissonna, sans pourtant se refuser positivement à une démarche si essentielle au salut de son mari. Mais Adeline remarque son agitation, surmonta les craintes qui l'avaient paralysée jusqu'alors et s'offrit à tenter l'épreuve.

La honte empêcha d'abord La Motte d'accepter cette offre généreuse, mais Adeline insista tellement et d'un air si sérieux que La Motte commença à se laisser persuader.

—Monsieur, dit-elle, vous m'avez sauvée une fois du danger le plus pressant, et depuis lors votre bonté n'a cessé de me protéger ; ne me refusez donc pas la satisfaction de vous prouver ma reconnaiesance laissez moi remonter dans l'abbaye, et si, par cette démarche, je parviens à vous délivrer d'un péril réel ou seulement de vos craintes, je serai suffisamment récompensée par la joie de vous avoir rendu service.

A ces paroles, madame de La Motte eut peine à retenir ses larmes et La Motte, poussant un profond soupir :

—Soit, dit-il, j'y consens ; allez, Adeline, et, à partir de ce moment, regardez-moi comme votre obligé.

Adéline ne s'arrêta pas à répondre ; mais, prenant une lumière, elle sortit des cellules. La Motte la suivit pour lever la trappe et lui renouveler toutes les recommandations que suggérait la prudence. " Que Dieu vous conduise, " dit-il à voix basse en la quittant.

Cependant Adéline monta dans les chambres, ranimée par les joyeux rayons du soleil, dont elle avait été privée si longtemps ; elle traversa les appartements et ne s'arrêta qu'en arrivant à l'escalier de la tour. Elle demeura là quelque temps, mais aucun bruit ne parvint à son oreille si ce n'est le frémissement du vent à travers le feuillage. Enfin elle descendit, elle franchit les pièces d'en bas sans apercevoir perssonne, et le peu de meubles qui étaient restés là paraissaient être dans le même état où on les avait laissés. Elle se hasarda alors à regarder hors de la tour, et s'assura que les ombrages de la forêt étaient aussi solitaires et aussi calmes que lorsqu'elle y faisait ses promenades matinales. Un jeune faon apprivoisé la reconnut et vint à elle en bondissant. Uu peu alarmée, elle trembla que l'animal n'eût été remarqué et suivi, et elle s'enfuit rapidement à travers les cloîtres.

Elle ouvrit la porte qui conduisait à la grande salle de l'abbaye ; mais le passage était si ténébreux qu'elle recula d'effroi. Cependant, en songeant aux obligations qu'elle avait à La Motte et à l'occasion unique qui se présentait de les reconnaître, elle se détermina à poursuivre ses recherches. S'avançant d'un pas tremblant sur les fragments de ruines, jetant autour d'elle des regards inquiets, en tressaillant au bruit du vent qui murmurait parmi les grands arbres, comme des voix qui se répondaient bas, elle arriva jusqu'à l'esplanade où donnait la façade du bâtiment. La non plus, elle n'aperçut âme qui vive, elle respira, et après avoir promené ses regards sur la perspective qui s'offrait à elle, aussi loin que l'épaisseur du feuillage le lui permettrait, elle reprit d'un cœur plus léger et d'un pas plus assuré le chemin de la tour, impatiente d'apprendre à La Motte qu'il n'avait rien à craindre.

Elle rencontra encore dans le cloître son faon chéri, et s'arrêta un moment pour le caresser, mais tout d'un coup l'animal bondit et lui échappe. Étonnée, elle lève les yeux : la porte du passage qui conduisait à la grande salle était ouverte, et elle en voit sortir un homme en uniforme militaire.

Elle s'enfuit le long des cloîtres avec la rapidité de la flèche, sans oser jeter un coup d'œil en arrière. Une voix lui crie de s'arrêter, et elle entend des pas attachés à sa poursuite. Avant de pouvoir atteindre la tour, la respiration lu manque, et pâle, défaillante, elle s'appuie contre un des piliers en ruine ! L'homme approche, et, la considérant avec une vive expression de surprise et de curiosité, il l'assure, du ton le plus engageant, qu'elle ne court aucun danger, et lui demande si elle n'appartient pas à M. de La Motte. A ce nom, elle témoigne encore plus d'épouvante.

—Je sais. dit l'étranger, qu'il s'est réfugié dans ces ruines.

Je sais aussi pourquoi il se cache ; mais il est de la plus haute importance que je le voie, et il sera bientôt convaincu qu'il n'a rien à craindre de ma part.

Adéline était si tremblante qu'elle avait peine à se soutenir. Sa contenance devait confirmer les soupçons da l'étranger ; elle le sentait, et son trouble s'en accroissait encore. Il s'en prévalut pour la presser davantage. Elle lui répondit enfin que La Motte avait, en effet, habité quelque temps l'abbaye.

—Il y est encore, madame, dit l'inconnu ; conduisez-moi vers lui ; il faut que je le voie.

—Jamais, monsieur, répliqua Adéline, et je vous proteste que vous le chercheriez inutilement.

—J'y mettrai du moins tous mes soins, madame, reprit-il, puisque vous refusez de m'y aider. Déjà je l'ai suivi une fois jusque dans les chambres d'en haut, où je l'ai soudain perdu de vue ; il doit être caché près de là, et il est clair qu'elles ont une issue secrète.

Et, sans attendre la réponse d'Adeline, il s'élança vers la tour. La jeune fille, qui s'était d'abord décidée à rester en bas, dans la crainte, si elle le suivait, de confirmer ses soupçons, réfléchit qu'il pourrait se glisser sans bruit dans le cabinet, et peut-être surprendre La Motte à la porte de la trappe. Dominée par cette crainte, elle court sur les pas de l'étranger, afin de faire entendre ea voix et de prévenir ainsi le danger qu'elle redoute. Déjà le militaire était dans la seconde chambre lorsqu'elle l'atteignit, et elle se mit aussitôt à parler bien haut.

Il visita cette chambre avec l'attention la plus munitieuse ; mais ne trouvant ni fausse porte ni issue quelconque, il marcha au cabinet. C'est alors qu'Adeline eut besoin de toute sa présence d'esprit.

—Je sais, reprit l'étranger, qu'il est caché dans quelqu'une de ces chambres, quoique je n'aie pas encore réussi à le découvrir. J'ai suivi un homme que je croits être lui-même, et il n'a pu s'échapper sans qu'il y ait quelque part une issue secrète ; mais je ne sors pas d'ici sans l'avoir trouvé.

Et il se mit à examiner les murs et à sonder les boisseries, mais sans découvrir les fissures des panneaux qui, en effet, se correspondaient si exactement que La Motte lui-même ne s'en fût pas aperçu autrefois sans le tremblement du parquet sous ses pieds.

—Il y a ici, dit l'étranger, un mystère que je ne comprends pas et que je ne puis pénétrer... "

Il parlait ainsi à haute voix, lorsque, au grand effroi d'Adeline, la trappe se souleva doucement et La Motte parut à l'entrée.

—Ah ! s'écria l'étranger en se précipitant vers lui, et La Motte, de son côté, s'élança dans ses bras.

La surprise d'Adeline, dans le premier moment, dépassa même les craintes qu'elle avait éprouvées ; mais un souvenir qui la frappa soudain lui expliqua cette scène, et avant que La Motte se fût crié : Mon fils ! elle avait déviné le nom de l'étranger.

Pierre qui, du bas de l'escalier, avait entendu ce qui se passait en haut, courut avertir sa maîtresse, et quelques instants après, elle partageait les embrassements de son fils ; ainsi, ce lieu, tout à l'heure séjour de crainte et de désespoir, n'était plus que l'écho de la joie et du bonheur.

Quand les premiers transports furent calmés, La Motte, par un propre retour sur sa situation, sentit renaître ses inquiétudes ; mais Louis se hâta de les dissiper par les paroles suivantes :

—Une lettre de M. Nemours, dit-il, contenant la nouvelle de votre fuite, m'est parvenue à Péronne, où mon régiment était en garnison. Il m'apprenait que vous aviez gagné le midi de la France, sans pouvoir me désigner le lieu de votre retraite. C'est alors que je fus envoyé en Flandre ; et là, privé de toute information sur votre sort je passai plusieurs semaines dans une mortelle inquiétude. A la fin de la campagne, j'ai obtenu un congé, et je suis parti pour Paris. J'y ai vu Nemours ; il m'a dit que deux jours après votre départ, vous lui aviez écrit de D** sous un nom supposé, comme vous en étiez convenus, mais que la crainte d'être découvert vous avait empêché de lui adresser une seconde lettre. Il ignorait donc toujours votre demeure, mais il ne doutait pas que vous n'eussiez continué votre route du côté du midi : sur ce vague renseignement je me suis mis à votre recherche, et j'ai commencé par me rendre à V**. J'appris alors que vous vous étiez arrêté là avec une jeune dame, ce qu'il m'intrigua fort, car je ne pouvais deviner quelle jeune dame était avec vous. Je suivis encore vos traces jusqu'à une auberge où vous aviez passé la nuit, et de là je parvins à Aubonne, où je crus les avoir perdues. Mais comme je revenais d'une perquisition infructueuse dans les environs, l'hôte chez qui j'étais logé me dit qu'il pensait avoir entendu parler de vous, et me raconta ce qui s'était passé quelques instants auparavant dans la boutique d'un maréchal. Dès lors je ne doutai pas que vous ne fussiez caché dans l'abbaye. J'y pénétrai ; votre première apparition me prouva qne le lieu était habité, mais votre promptitude à fuir ne me donna pas le temps de m'assurer si c'était vous que j'avais trouvé. J'ai continué ma recherche jusqu'à la nuit, et c'est alors seulement que je me suis retiré dans une cabane sur la lisière de la forêt. Ce matin, je suis revenu de bonne heure pour recommencer mes perquisitions. J'espérais que, vous croyant en sûreté, vous sortiriez de votre retraite ; mais combien je fus trompé en retrouvant l'abbaye aussi déserte. aussi muette que je l'avais laissée la veille ! Heureusement, comme je revenais de la seconde salle, tout découragé, la voix de cette jeune dame a frappé mon oreille et m'a facilité la découverte que je poursuivais avec tant d'ardeur.

Ce cour récit dissipa les dernières appréhensions de La Motte. Aussi ne songea-t-il qu'à bannir pour l'instant toute pensée affligeante, et à jour du bonheur que lui apportait la présence de son fils. On abandonna les cellules à leurs ténèbres, et l'on remonta les meubles dans un endroit de l'abbaye plus logeable.

Madame de La Motte semblait avoir repris une nouvelle vie depuis l'arrivée de son fils. Elle le contemplait en silence avec la tendresse et la complaisance d'une mère. Il était alors dans sa vingt-troisième année ; sa physionomie était mâle, son extérieur guerrier, ses manières franches et prévenantes, et ses traits, bien qu'irréguliers, étaient de ceux sur lesquels la vue se repose avec plaisir.

Madame de La Motte s'informa avec empressement des amis qu'elle avait laissés à Paris, et apprit avec chagrin que, dans les quelques mois qui s'étaient écoulés depuis son départ, plusieurs étaient morts et d'autres dispersés. La Motte sut aussi qu'on avait fait des recherches actives sur son compte, et quoiqu'il s'attendît à cette nouvelle, il en fut tellement frappé qu'il pensa sur-le-champ à fuir dans un pays plus éloigné. Mais Louis n'hésita pas à déclarer qu'il le croyait plus en sûreté à l'abbaye que partout ailleurs, et répéta ce qu'il tenait de Nemours : que les archers n'avaient pu découvrir aucun vestige de son voyage. " D'ailleurs, ajouta-t-il, cette abbaye est protégée par une sorte de puissance surnaturelle ; aucun des gens de la campagne n'ose en approcher.

—Quels sont donc, demanda La Motte, les bruits répandus parmi eux ?

—Oh ! répondit Louis, je n'en ai pas retenu la moitié. Voici pourtant ce qui m'a frappé : Ils racontent qu'il y a bien des années, quelqu'un (personne cependant ne l'a vu), quelqu'un, homme ou femme, fut amené secrètement dans cet abbaye, qu'il y fut enfermé on ne sait où et qu'on a de fortes raisons de croire qu'il y a péri de mort violente.

La Motte frémit.

—On dit de plus, continua Louis que le spectre du défunt rôde dans les décombres, et qu'il y a une certaine partie des ruines d'où ne sont jamais revenus ceux qui ont osé la visiter.

La Motte était demeuré tout pensif. Enfin, sortant de sa rêverie :

—Quelles, sont, demanda-t-il, les raisons sur lesquelles on se fonde pour croire que ce prisonnier a été assassiné ?

—Je ne sais trop, répondit Louis. On affirme, il est vrai, que la personne conduite en ce lieu n'en est pas jamais sortie : mais rien ne prouve positivement qu'elle y soit entrée. Cependant on ajoute qu'à dater de son arrivée ici, mille précautions mystérieuses y furent prises, et que le propriétaire de l'abbaye cessa tout à coup d'y mettre les pieds.

La Motte relevait la tête pour faire de nouvelles questions, quand

'arrivée de sa femme mit fin à cet entretien.

A la fin du jour, on envoya Pierre aux provisions. Malgré les nouveaux motifs de sécurité qu'il venait d'acquérir, La Motte craignait toujours que les étourderies de ce valet, jointes aux recherches de son fils, ne fissent découvrir sa demeure. Il y rêva quelque temps ; puis il fut frappé d'une idée : c'est que la dernière de ces circonstances pouvait servir à sa sûreté ; et s'adressant à son fils :

Si vous retourniez, dit il, à l'auberge d'Aubonne où l'on vous a indiqué l'abbaye, et si vous disiez sans affectation à l'aubergiste que vous avez trouvé ce lieu complètement désert, en ajoutant que vous avez découvert dans une ville éloignée des indices du passage de la personne que vous cherchez,cette double assertion ferait tomber les rumeurs vagues qu'on a pu répandre sur mon compte et toutes celles qu'on répandrait par la suite. Si, en outre, vous pouviez jouer assez bien la comédie pour dépeindre, avec un effroi simulé, quelque terrible apparition, je crois que ces rapports, joints à l'isolement de l'abbaye et à la difficulté d'en trouver le chemin, auraient le pouvoir de transformer notre refuge en une veritable citadelle. "

Louis se prêta de bonne grâce aux idées de son père, et, dès le lendemain, il remplit sa mission avec tant de succès qu'on put dès lors se promettre à l'abbaye la sécurité la plus complète.

Ainsi se termina cette aventure, la seule qui eût troublé la famille depuis son séjour dans ce lieu sauvage ; mais la joie que l'arrivée inattendue de son fils avait procurée à La Motte ne tarda pas à s'évanouir. Il avait repris ses promenades mystérieuses dans la forêt. Ces démarches inexpliquées, aussi bien que le sombre nuage répandu de nouveau sur ses traits, réveillèrent plus vives que jamais les inquiétudes de madame de La Motte. Elle se décida à les confier à son fils, en le priant de l'aider à pénétrer la cause de ce changement. Louis l écouta avec la plus sérieuse attention, et n'hésita pas à prendre l'engagement de surveiller la conduite à la fois si étrange et si alarmante de son père.

Dès le lendemain, il se mit en observation. Il vit La Motte traverser l'esplanade, et tourner sur la gauche dans le fourré le plus épais de la forêt. L'occasion était favorable. Il sort lui même de l'abbaye et suit de loin les pas de son père. Celui ci marchait très-vite, tellement absorbé par ses rêveries qu'il ne regardait ni à droite, ni à gauche levant rarement ses yeux attachés à terre. Louis l'avait suivi pendant un mille environ, lorsqu'il le vit entrer tout à coup dans une allée du bois, dont la direction était toute différente de celle qu'il avait suivie jusque-là. Il hâta le pas, craignant de le perdre de vue ; mais arrivé dans l'allée, il y rencontra des massifs si épais et un entre-croisement de branches tellement serrées, que son père était cachée à ses regards.

Il poursuivit toutefois sa marche. Le sentier qu'il avait pris le conduisit à la partie de la forêt la plus obscure qu'il eût encore vue, pour aboutir à un sombre réduit recouvert par une voûte de ramaux entrelacés qui formaient une barriere impénétrable contre les rayons du soleil. Louis regarde autour de lui pour chercher La Motte, mais ne l'aperçoit nulle part, et ses yeux s'arrêtent sur un objet placé à quelque distance et dont l'obscurité l'empêche de discerner la forme. Il approche, et distingue enfin les ruines d'une petite construction qui, à en juger par ce qui restait, semblait avoir été un tombeau.

—Ici, dit il, sont sans doute déposées les cendres de quelque religieux, de quelque ancien hôte de l'abbaye, peut-être même de son fondateur, qui, après avoir mené une vie d'abstinence et de prière, a trouvé dans le ciel le prix de son abnégation sur la terre.

Il restait les yeux fixés sur ces débris, lorsqu'il vit une longue figure sortir dessous la voûte du sépulcre, mais elle se détourna bien vite, comme si elle venait de l'apercevoir, et disparut. Louis éprouva une sensation pénible ; n'était-ce pas son père qu'il venait de voir ? Il s'approcha des ruines et appela, mais tout demeura muet comme le tombeau même ; alors il s'avança sous la voûte de feuillage et tâcha de découvrir par où l'apparition s'était enfuie ; mais l'épaisseur de l'ombre rendit ses recherches inutiles. Il remarqua pourtant, un peu sur la droite, une entrée à demi cachée dans la ruine, et il descendit quelques pas dans une sorte de passage ; mais ce lieu pouvait être un repaire de brigands, et après quelque hésitation. Il se retira.

Il retourna à l'abbaye par la même route qu'il avait prise, toujours persuadé que c'était bien La Motte qu'il avait vu ; il rêva longtemps à cette étrange aventure, cherchant, sans pouvoir s'en rendre compte, le motif d'une conduite si mystérieuse.

Mais le secret étrange dont s'entourait son père n'était pas l'unique préoccupotion du jeune homme. Intéressé dès le premier abord par les grâces de l'aimable Adeline, il avait questionné sa mère au sujet de cette jeune fille, et le récit de l'attentat auquel elle avait échappé avait jeté dans son cœur une vive compassion, mêlée d'une indignation ardente contre l'auteur des maux dont elle était victime. Adeline cependant ne remarqua pas la passion naissante du nouveau compagnon que le sort lui donnait, elle ne vit point ses regards presque constamment attachés sur elle, ni n'entendit ses soupirs étouffés. Elle ne songeait qu'à jouir de la liberté qui venait de lui être rendue, et de longues promenades dans la forêt la dédommageaient délicieusement des sombres jours d'un exil souterrain.

Un matin, elle se lève de bonne heure pour aller contempler du haut de quelque éminence les splendeurs d'un beau lever de soleil sur un horizon de verdure. Le chœur des oiseaux qui s'éveillent la salue, en même temps qu'elle se sent caresser par la brise parfumée, en marchant sur un tapis de fleur étincelantes des fines perles de la rosée. Elle allait au hasard devant elle, et, suivant le détour d'un ruisseau, elle parvint à une clairière de frais gazon bordée de grands arbres dont les branches s'abaissant jusqu'au bord de l'eau complétaient un paysage si enchanteur qu'elle s assit sur un tertre pour en admirer la romantique beauté. Elle resta quelque temps plongée dans une douce rêverie, puis d'une voix dont la mélodie naturelle était accentuée par l'inspiration intérieure, elle chanta ou plutôt soupira quelques vers d'une mélancolie délicieuse, hymne d'un cœur pénétré par la majesté de la création...

Un écho lointain prolongea ses chants... Elle écoute, et entend de nouveau ses derniers vers répétés par une voix tendre qui semble se rapprocher. Surprise au dernier point, elle regarde autour d'elle et aperçoit un jeune homme, en costume de chasseur, qui, appuyé contre un arbre, la regardait avec une attention recueillie, voisine de l'exaste.

Mille craintes confuses s'élevèrent dans son esprit. Alors seulement elle se rappela combien elle était éloignée de l'abbaye, et elle se levait pour fuir, lorsque l'étranger s'approcha d'elle dans l'attitude la plus respectueuse, puis s'arrêta à quelques pas en voyant son trouble.

Malgré cette réserve si discrète, elle reprit le chemin de l'abbaye, sans même jeter un regard en arrière, tant elle craignait d'être suivie. Rentrée dans son asile, et en attendant l'heure où la famille se réunissait pour déjeuner, elle se retira dans sa chambre, et là toutes ses pensées s'épuisèrent en conjectures sur le jeune étranger. Ne se croyant intéressée dans cette rencontre que sous le rapport de la sûreté des fugitifs, elle ne se fit aucun scrupule de revenir en idée à cette scène et de se retracer l'air noble et les manières aussi aisées que gracieuses de la personne qui s'était présentée devant elle. En y songeant, elle regarda comme impossible qu'un jeune homme doué d'un pareil extérieur fût capable de tendre un piége ou de recéler une menace quelconque ; et, bien qu'elle ne pût deviner ce qu'il venait faire dans une forêt déserte, elle repoussa d'instinct, comme injurieux, tous les soupçons qui feraient tort à son honnêteté. Toutes réflexions faites, elle résolut de ne point parler à La Motte de cette petite aventure, sachant bien qu'un danger imaginaire lui causerait des appréhensions très-réelles et lui rendrait toutes les perplexités dont il venait d'être délivré. Elle se promit d'ailleurs de suspendre pour quelque temps ses promenades dans la forêt.

Elle s'occupa d'un ouvrage qu'elle avait commencé pour madame de La Motte. Ce travail et la lecture devaient remplir sa journée. Cependant la situation d'esprit où elle se trouvait la rendit quelque fois inattentive, et plusieurs fois elle se surprit, la tête dans ses mains, rêvant au lieu d'achever la page commencée

Au déclin du jour, Adeline quitta sa chambre pour jouir de la fraîcheur d'une belle soirée, mais sans s'éloigner de l'abbaye au delà d'une avenue que regardait le couchant. Comme elle revenait sur ses pas, en voyant l'ombre s'épaissir autour d'elle, Louis l'aborba, lui dit qu'il connaissait enfin tous ses chagrins, et lui fit ses offres de service. Adeline le remercia de ce témoignage d'amitié. "Je serais le plus heureux des hommes, ajouta-t-il, s'il m'était permis de vous servir. "

La chaleur avec laquelle il prononça ces paroles fit entrevoir pour la première fois à Adeline ses véritables sentiments. Qui sait l'effet que cette révélation eût produit sur elle un jour plus tôt. Mais le pauvre Louis s'adressait à un cœur déjà obsédé par une autre image. Adeline ne fit pas semblant d'avoir deiviné son secret ; elle garda le silence et hâta le pas machinalement. Louis, de son côté, parut tomber dans la rêverie, et aucune autre parole ne fut échangée entre eux jusqu'à leur entrée à l'abbaye

VI

Près d'un mois se passa sans aucun incident remarquable. La Motte avait toujours cet air de mélancolie qui préoccupait sa femme, et Louis continuait à témoigner de ses sentiments pour Adeline par mille attentions qu'elle affectait d'attribuer à un excès de politesse.

Une nuit, pendant que l'orage grondait au dehors, les habitants de l'abbaye, au moment où ils allaient prendre du repos, furent alarmés par des pas de chevaux qui paraissaient s'approcher. A ce bruit croissant se mêla bientôt le son de plusieurs voix, et un violent coup de marteau résonna à la grande porte. La Motte, persuadé que les officier de justice avaient enfin découvert sa retraite, se sentit bouleversé jusqu'au fond de l'âme. Dans sa terreur, il donna ordre d'éteindre toutes les lumières et d'observer un profond silence, espérant faire croire aux visiteurs que l'édifice était inhabité. Un second coup plus violent encore ébranla la porte de l'abbaye. Alors La Motte s'approcha doucement d'une petite fenêtre grillée, pratiquée dans le tambour de la porte, afin de reconnaître le nombre et l'apparence des étrangers.

A travers l'obscurité, il distingua un groupe de cavaliers, et, en prêtant l'oreille, il entendit quelques-unes de leurs paroles. Plusieurs d'entre eux prétendaient s'être trompés de chemin ; mais celui qui paraissait être leur chef soutint que la lumière qu'ils avaient aperçue venait bien de cet endroit, et qu'il y avait sûrement du monde dans l'intérieur de ces ruines. Puis il frappa de nouveau avec force, mais les échos du vieux bâtiment et les grondements de l'orage répondirent seuls à cet appel. La Motte, tremblant de tous ses membres, restait cloué à la même place.

Après quelques moments d'attente, les étrangers semblèrent délibérer, mais d'une voix si basse que La Motte ne put rien saisir de ce colloque. Il espéra un moment qu'ils allaient prendre le parti de la retraite ; mais la trêve ne fut que passagère ; de nouveaux coups de marteau se succédant sans relâche firent perdre la tête au malheureux qui, sans songer aux terreurs des deux femmes, s'enfuit vers la trappe, pour recourir à sa dernière ressource.

Quelques instants après, les effots des assaillants redoublèrent au milieu du fracas de la tempête. Enfin la porte, vieille et dégradée, sortit de ses gonds et s'abattit, pour donner passage à une troupe d'hommes. Adeline s'évanouit et madame de La Motte poussa des cris de détresse au bruit desquels Pierre accourut. Dès que les lumières qu'il portait eurent éclairé cette scène, le chef des envahissenrs s'approcha de madame de La Motte pour lui demander excuse de sa violence, puis, apercevant Adeline à terre, il s'élança pour la rélever; mais Louis, qui était survenu, la prit lui-même dans ses bras, en priant l'étranger de s'épargner cette peine.

Le cavalier à qui il s'adressait portait les insignes d'un des premiers ordres de France, et avait un air de dignité qui dénotait un rang fort élevé. Il paraissait avoir une quarantaine d'années ; mais l'éclat de ses traits et le feu de ses yeux rachetaient ce que son âge pouvait avoir de trop marqué. Il contemplait Adeline évanouie avec une admiration qui semblait absorber toutes ses facultés.

Alors parut un second étranger, un jeune homme qui, après avoir parlé au premier à voix basse et d'un air respectueux, se joignit au groupe dont la jeune fille était entourée. Sa personne offrait un heureux mélange d'élégance et de force ; son port était noble sans trop de fierté, et la douceur la plus séduisante tempérait la vivacité de ses manières. Il se penchait vers Adeline, en paraissant fort ému de sa situation ; aussi, quand les yeux de la jeune fille se rouvrirent, fut-il le premier objet qu'ils rencontrèrent.

A cet aspect, une vive rougeur reparut sur les joues d'Adeline, surprise et ravie à la fois : elle reconnaissait en lui l'étranger qu'elle avait vu dans la forêt. Mais en tournant ses regards sur cette salle remplie de monde, elle fut prise d'un nouvel effroi, et Louis l'aida à se réfugier dans un autre appartement, où les deux cavaliers la suivirent en renouvelant avec courtoisie leurs excuses pour l'alarme qu'ils avaient causée.

Le plus âgée, se tournant alors vers Madame de La Motte, lui dit : —Vous ignorez sans doute, madame, que je suis le marquis Philippe de Montalte, propriétaire de cette abbaye.

Elle tressaillit.

—Ne vous effrayez pas, madame, reprit-il, vous êtes ici chez vous. J'ai depuis longtemps abandonné cet édifice en ruines, et je suis fort heureux s'il a pu vous offrir un asile.

Madame de La Motte le remercia de son obligeance, et Louis exprima combien il était sensible à la politesse du marquis.

—Ma principale résidence, reprit celui-ci, est dans une province éloignée ; mais j'ai un château sur la lisière de cette forêt. Au retour d'une promenade, la nuit m'a surpris et je me suis égaré. Une lumière qui brillait à travers les arbres m'a attiré jusqu'ici, et je n'ai reconnu l'abbaye qu'en arrivant à la porte.

Le ton des étrangers, leurs manières, leurs riches vêtements, et surtout ces explications, achevèrent de dissiper les appréhensions de madame de La Motte! Elle allait commander des rafraîchissements, lorsque son mari, prévenu par Pierre qu'il n'avait rien à craindre, entra dans l'appartement.

Il s'approcha de son nouvel hôte d'un air obligeant ; mais avant qu'il eût pu formuler un compliment, ses lèvres balbutièrent, tout son corps frisonna, et son visage se couvrit d'une pâleur mortelle. Le marquis n'était guère moins agité, et dans le premier moment de surprise, sa main se porta sur la garde de son épée. Mais, revenant à lui, il réprima ce geste et s'efforça de maîtriser l'expression de sa physionomie. Il y eut des deux parts un moment de silence terrible, après quoi, La Motte voulut faire quelques pas du côté de la porte, mais ses genoux tremblants refusèrent de le soutenir, et il tomba dans un fauteuil, sans voix et sans haleine.

Cet excès d'émotion frappa d'étonnement madame de La Motte, dont les regards interrogeaient successivement les yeux égarés de son mari et la contenance du marquis. Celui-ci, s'efforçant de rester impénétrable, trahissait malgré lui un mélange de sentiments qu'elle ne pouvait définir. Elle essaya pourtant de calmer La Motte et de le ranimer; mais lui, repoussant ses efforts, détournait d'elle son visage, qu'il couvrit de ses deux mains.

Cependant le marquis, rappelant sa présence d'esprit, se dirigea vers la salle où ses gens étaient rassemblés. Alors La

Motte, s'élançant de son siége, en proie à un trouble inexprimable, le conjura de rester. Le marquis tourna la tête et s'arrêta incertain ; les prières d'Adeline, jointes à celles de madame La Motte, le décidèrent à demeurer.

—Je vous supplie, monseigneur, dit La Motte en joignant les mains, de m'accorder quelques minutes d'audience particulière.

Un sourire ironique effleura les lèvres du marquis.

—La demande est bien hardie, répondit-il, et peut-être y aurait-il quelque danger à vous satisfaire... Vous ne sauriez avoir rien à me dire, j'imagine, dont votre famille ne soit pas informé Expliquez-vous en peu de mots.

La Motte changeait de couleur à chacune de ses paroles, dont seul il semblait comprendre le vrai sens.

—Impossible, monseigneur, s'écria-t-il ; mes lèvres se fermeraient pour toujours plutôt que de prononcer devant une créature humaine des paroles réservées pour vous seul...Je vous en conjure, au nom du ciel, accordez-moi quelques instants d'entretien.

Pendant qu'il parlait ainsi, ses yeux étaient gonflés de larmes, et sa douleur paraissait si vive que le marquis accéda à ses instances, non sans un visible effort sur lui-même.

La Motte, prenant une lumière, conduisit le marquis à une petite chambre, dans une partie reculée du bâtiment. Ils restèrent là près d'une heure. Madame de La Motte, effrayée de la longueur de leur absence, se hasarda à les aller chercher ; mais en approchant de la porte, une curiosité bien excusable l'engagea à prêter l'oreille. Son mari s'écriait alors : " L'égarement du désespoir." Le reste de la phrase lui échappa. "J'ai plus souffert que je ne saurais le dire, continua-t-il ; cette image me poursuit sans cesse, le jour, la nuit, dans mes rêves comme dans la veille ; il n'est point de supplices que je ne fusse prêt à endurer pour recouvrer la situation d'âme où j'étais en entrant dans cette forêt. J'implore de nouveau votre pitié..."

Un coup de vent violent, s'engouffrant dans le passage où se tenait madame de La Motte, couvrit la voix de son mari et la réponse du marquis. Mais bientôt après elle distingua ces mots: " Demain, monseigneur, si vous revenez dans ces ruines, je vous conduirai à l'endroit...— Est-ce nécessaire ? répliqua le marquis; il me semble qu'il y aurait plutôt de danger...—Ah ! monseigneur, interrompit La Motte en gémissant, je dois subir l'humiliation de vos craintes comme une injure méritée ; mais je m'engage d'avance à exécuter toutes vos volontés... Oui, je jure de me soumettre à tout ce que vous déciderez... " Le bruit de l'orage étouffa encore la suite des paroles d'où dépendait sans doute l'explication de cette scène mystérieuse. Entendant les deux hommes se rapprocher de la porte, madame de La Motte regagna précipitamment la chambre où elle avait laissé Adéline avec Louis et le jeune chevalier.

Le marquis et La Motte l'y suivirent de près ; le premier, fier et tranquille, le second portant encore sur ses traits l'expression de l'abattement et de la terreur. Le marquis s'approcha d'Adeline pour s'associer aux soins attentifs que lui rendait le jeune cavalier ; mais elle affecta de se dérober également aux hommages de tous les deux.

Cependant le marquis avait passé près de deux heures à l'abbaye, et la tempête continuait à gronder. Madame de La Motte lui offrit un lit ; mais il ne répondit que par un refus bref, quoique poli. Un instant après, il s'éloigna avec ses gens, et La Motte, ayant refermé les portes, se retira morne et silencieux dans sa chambre.

Lorsque sa femme se trouva seule avec lui, elle le conjura de lui expliquer la scène dont elle avait été témoin.

—Ne me faites pas de questions, interrompit brusquement La Motte, ne m'en faites jamais ; car je ne répondrai à aucune.

Et comme elle insistait au nom de sa tendresse alarmée :

—Non, répondit-il ; quelque soit la cause des émotions que vous avez surprises, n'espérez pas que je vous la révèle. Peut-être viendra-t-il un temps où je ne croirai plus le secret nécessaire ; mais, jusque-là, cessez vos importunités ; gardez-vous surtout de communiquer à personne ce que vous avez pu remarquer en moi d'extraordinaire. Ensevelissez vos soupçons dans votre sein, si vous voulez détourner de moi la malédiction et la ruine.

Le trouble avec lequel il prononça ces paroles, et la pâleur livide dont son front était couvert, firent frémir sa femme, qui n'osa plus répliquer.

Le lendemain la famille s'était réunie fort tard pour déjeuner. Chacun gardait le silence et se livrait à ses pensées. La Motte paraissait agité d'une terreur impatiente. Sa femme, accablée, épiait ces impressions sur son visage et attendait avec anxiété l'arrivée du marquis. Louis était pensif. Adeline de son côté, n'était pas celle qui souffrait le moins. Elle avait observé avec une extrême surprise la conduite de La Motte pendant la nuit précédente, et la confiance que son protecteur lui avait inspirée jusqu'alors était fort ébranlée.

Plus d'une fois, pendant le déjeuner, La Motte s'élança vers la fenêtre en promenant au dehors des regards inquiets. Comme il se dirigeait, en sortant de table, du côté de l'esplanade, Louis voulut le suivre et lui parler ; mais son père lui déclara positivement qu'il désirait être seul, et, ne voyant pas arriver le marquis, il s'éloigna de l'abbaye pour aller à sa rencontre.

Madame de La Motte, retirée avec Adeline dans la chambre de travail, sentit la nécessité de donner à la jeune fille quelques explications sur l'agitation trop visible de son mari. Elle lui dit que le marquis et lui s'étaient beaucoup connus autrefois, et que cette rencontre imprévue, après une longue séparation et dans des circonstances si humiliantes pour La Motte, avait dû causer à ce dernier une impression des plus pénibles. Elle ajouta que le marquis, n'ayant pas été prévenu par La Motte de ses infortunes de sa déchéance, lui avait su très-mauvais gré de cette réserve, et s'était fait raconter tout au long des détails dont il aurait dû être instruit le premier, en vertu des droits d'une ancienne intimité.

Ces explications ne suffirent point pour persuader la jeune fille, car elles étaient loin de justifier l'extrême émotion que La Motte et le marquis avaient témoignée en face l'un de l'autre. Mais qu'elle que fût sa défiance, elle cessa d'y songer quand madame de La Motte ajouta que le marquis allait revenir, sans doute avec sa suite de la veille. A cette nouvelle, Adeline rougit ; elle voulut répondre, et son trouble l'empêcha d'exprimer aucune idée. Craignant que madame de La Motte ne surprît le sentiment que jusqu'alors elle s'était presque caché à elle-même, elle détourna ses regards et les fixa à terre, immobile et respirant avec peine ; et comme madame de La Motte lui demandait si elle était souffrante, elle saisit ce prétexte pour se retirer chez elle, où elle se livra à l'espoir de revoir bientôt le jeune cavalier qui avait accompagné le marquis.

Son attente ne fut pas longue : peu de temps après, elle aperçut par la fenêtre le marquis à cheval, ayant près de lui son jeune ami.

Le marquis mit pied à terre, et pendant que Louis allait chercher son père, qui s'était croisé sans doute avec ses hôtes, M. de Montalte s'avança poliment vers madame de La Motte et lui demanda des nouvelles de son aimable fille. Madame de La Motte répondit qu'elle et Adeline n'étaient point parentes. Sur le désir que le marquis exprima de saluer sa jeune amie, elle envoya chercher Adeline, qui parut bientôt, les joues couvertes d'une modeste rougeur. Cette aimable timidité lui attira les compliments du marquis, elle y répondit avec une grâce aisée ; mais quand le jeune cavalier s'approcha à son tour, l'empressement qu'il témoignait lui imposa une nouvelle réserve. A peine osait-elle lever les yeux, dans la crainte de rencontrer les siens.

La Mottte entra dans ce moment et s'excusa de son absence. Le marquis ne lui répondit que par un salut dédaigneux, et par des regards où se peignaient à la fois l'orgueil et la défiance. Ils sortirent ensemble de l'abbaye, et le marquis fit signe à ses gens de le suivre à une certaine distance. Louis remarqua que son père et le marquis se dirigeaient vers les les massifs les plus épais du bois. Sa curiosité et son inquiétude le portèrent à marcher de loin sur leurs traces, sans qu'il osât cependant interrompre le secret de leur tête-à-tête.

A suivre.

Repos et confort pour ceux qui souffrent.

LA PANACÉE DE BROWN POUR LES FAMILLES n'a pas d'égal pour soulager la douleur intérieure ou extérieure ; elle guérit les maux de dents, le mal de côté, dans le dos ou dans les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, et toutes sortes de maux. Elle agite le sang avec la plus grande sûreté car son pouvoir agissant est étonnant. La Panacée de Brown pour les familles, étant reconnue comme le grand remède pour soulager la douleur et double la force de tout élixir ou liniment dans le monde, devrait se trouver dans toutes les familles afin d'en faire usage au besoin, parce que c'est bien le meilleur remède qui existe dans le monde pour les douleurs dans l'estomac appelées crampes, et tous les genres de douleurs. Il est en vente chez tous les droguistes à 25 centins la bouteille.

Meres! Meres!! Meres!!!

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui, ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses efforts tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis.

En vente chez tous les pharmaciens. 25 cents la bouteille.

14 avril 1881.—1an 18

LA TOUX, UN RHUME OU LE MAL DE GORGE doivent être arrêtés dans leur progrès. La négligence amène fréquemment une MALADIE DE POUMONS INCURABLE OU LA CONSOMTION. LES PASTILLES DE BROWN POUR LES BRONCHES ne causent pas de désordre dans l'estomac comme les sirops et les baumes enseignés pour la toux, mais elles AGISSENT DIRECTEMENT SUR LES PARTIES ENFLAMMÉES, adoucissent l'irritation, donnent du soulagement dans l'asthme, la bronchite, les rhumes, le catarrhe, et les maux de la gorge auquels sont exposés les chanteurs et les orateurs publics.

Pendant trente ans les Pastilles de Brown pour les bronches ont été recommandées par les médecins et ont toujours donné une satisfaction parfaite. Ayant subi l'épreuve d'un usage général et constant pendant une génération entière, elles sont parvenues à un rang bien mérité parmi les quelques remèdes utiles du siècle.

En vente partout à 25c. la boîte.

29 Avril 1881. No. 51-12m.

RIMOUSKI

A une séance spéciale du conseil municipal de la ville de St. Germain de Rimouski, tenue la dix-huitième jour de juillet, mil huit cent quatre-vingt-un, étant présents : Son Honneur le maire P. L. Gauvreau Ecr., C. E. L. Dionne, Alphonse Matte, Alphonse Couillard et J. A. Martin, conseillers formant quorum du dit conseil.

Il a été résolu unanimement que le conseil, après avoir entendu la lecture d'une lettre L. A. Billy, Ecr., au nom du comité des citoyens de Rimouski dont il est le président, demandant de faire exempter de taxes pendant vingt ans toute manufacture qui pourrait s'établir à l'avenir dans cette ville, accède à la demande du dit comité et déclare que toute manufacture qui pourrait ainsi s'ouvrir dans les limites de la dite ville sera exempte de taxe pendant vingt ans.

Il a été décidé que la résolution ci-dessus fût publiée dans les journaux anglais et français du *Dominion*, ainsi que dans un journal américain.

Le comité des citoyens de Rimouski, en publiant les résolutions ci-dessus, désirent faire connaître au public les avantages que leur localité offre aux manufactures.

Rimouski, dont la population dépasse deux mille cinq cents âmes, chef-lieu du District judicaire de ce nom, est une ville florissante située sur la rive sud du fleuve St. Laurent. Elle renferme plusieurs édifices importants, entr'autres la cathédrale catholique, le collége, plusieurs couvents et institutions de charité, le palais épiscopal, le palais de justice, des hôtels de premier ordre et bon nombre de maisons commerciales. Il s'y fait un commerce de bois considérable avec l'étranger au moyen de bâtiments trasports. dont le chargement s'opère à proximité de la ville et près du quai du gouvernement sur lequel se prolonge un embranchement du chemin de fer Intercolonial qui met cette ville en communication avec les autres chemins de fer et les steamers océaniques du Dominion.

Rimouski possède des pouvoirs d'eau importants qui alimentent des scieries, des moulins à farine etc. La rivière de Rimouski offre ainsi des avantages exceptionnels, ayant déjà deux chaussées considérables, et sur ses bords des bâtisses qui pourraient être utilisées pour l'établissement de manufactures de toutes sortes, entr'autres de lainage, vu que la ville est le centre d'un District agricole où il n'y a encore aucune industrie de ce genre.

A proximité de la ville s'étendent de vastes forêts qui offrent à l'exploitation des bois, tel que l'épinette, l'érable, le mérisier, le frêne, le bouleau, le cèdre, le sapin, le tremble et l'orme.

Rimouski est en communication directe, en toutes saisons de l'année, avec l'Europe au moyen de paquebots transatlantiques qui y déposent en été les malles et passagers pour les différentes parties du Dominion, et en hiver à Halifax qui se trouve relié à Rimouski par la voie du chemin de fer Intercolonial.

Le sable magnétique que l'on trouve en grande abondance vis-à-vis Rimouski et qui a été reconnu comme étant d'une qualité supérieure par l'exploitation qui en a déjà été faite à Moisie offrirait des avantages exceptionnels pour l'établissement de fourneaux et d'usines dont les produits trouveraient un rendement avantageux dans la fabrication de rails de chemin de fer, d'instruments aratoires et autres articles de ce genre.

On peut se procurer à Rimouski, à bien bon marché, la main-d'œuvre ainsi que les matériaux; L'établissement de manufactures de laines et de cotons donnerait à un grand nombre de personnes du District qui travaillent maintenant aux Etats-Unis, une raison de revenir au pays apportant avec eux une expérience qui serait d'un avantage précieux pour ceux qui voudraient les employer dans ce genre de manufacture.

Le comité espère que les considérations qui viennent d'être exprimées seront appréciée par les capitalistes dont les fonds ne reçoivent des banques qu'un intérêt minime, et les engageront à faire ici des placements qui ne sauraient être que des plus avantageux. Le comité sera toujours disposé à fournir toutes les informations désirables.

Le comité comprend les Messieurs dont les noms suivent :

L. A. Billy Mag. de Dist. Prés.
L. A. Dastous, Négociant
L. N. Asselin, Avocat
A. P. Letendre, Prothonaire
P. Larrivée, Négociant.

8 août 1881.—1m. 108

AU COMPLET

L'assortiment considérable de Nouveautés est maintenant completé

Au Bon Marché

Coin des Rues ST-JEAN et COLLIN, Haute-Ville.

ACHETEURS, si vous voulez sauver VINGT PAR CENT, donnez-vous la peine de visiter ce magagin avant de faire VOS ACHATS AILLEURS.

N. Garneau.

Québec, 18 mai 1881—1an 100

Contrats de la Malle.

DES SOUMISSIONS adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à MIDI, le

23 Septembre prochain

pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un contrat pour un terme de quatre années, dans chaque cas, entre les endroits ci-après mentionnés, à dater du 1er Janvier 1882.

MATAPEDIAC et RUNNYMEDE, une fois par semaine ;

STE-ANNE DE LA POCATIÈRE et ST-ONÉSIME, trois fois par semaine ;

ST-EVARISTE DE FORSYTH et ST-HONORÉ, trois fois par semaine ;

ST-JEAN DE DIEU et TROIS PISTOLES trois fois par semaine.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions des Contrats projetés seront en vue aux Bureaux de Poste ci-haut mentionnés et aux Bureaux intermédiaires, où l'on pourra, aussi, se procurer des formules de soumission.

WILLIAM G. SHEPPARD,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes,
Québec, 1er août 1881.
5 août 1881—3f q—3f c 105

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

ON recevra à ce Bureau, jusqu'à JEUDI, le 25me jour d'Août prochain, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription " Soumission pour Travaux à Nicolet ", pour la coufection de certains travaux à l'embouchure de la Rivière Nicolet, Québec, d'après les plans et le devis que l'on pourra voir en s'adressant à Théophile St-Laurent, Ecuier, Maire, Nicolet, ou au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, où l'on pourra se procurer des formules de soumission.

Les soumissionnaires sont avertis que l'on ne prendra leur soumission en considération qu'en autant qu'elles seront faites sur les ormules imprimées, fournies par le Ministère, et qu'elles seront signées par les soumissionnaires eux-mêmes.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, acceptée, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme de Trois Mille Piastres. Ce chèque demeurera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. H. ENNIS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, 25 juillet 1881.
28 juillet 1881—5fq 3fc 100-101

AVIS

Les personnes qui ont l'intention d'entreprendre les travaux ci-dessus mentionnés sont avertis que le montant du chèque qui doit accompagner la soumission est de trois mille piastres, suivant la teneur de l'avis et de la formule de soumission, et non pas mille piastres, comme il a été mentionné par erreur dans le devis.

Par ordre,

F. H. ENNIS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, 29 juillet 1881.
5 août 1881.—3f q—2f c 105